

**Robert Fossaert, économiste
(1978)**

La société

Tome 3

Les appareils

Chapitres 2 à 16 : Synthèse

Un document produit en version numérique par Mme Marcelle Bergeron, bénévole
Professeure à la retraite de l'École Dominique-Racine de Chicoutimi, Québec
et collaboratrice bénévole
Courriel : <mailto:mabergeron@videotron.ca>

Dans le cadre de la collection : "Les classiques des sciences sociales"
dirigée et fondée par Jean-Marie Tremblay,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Site web : http://www.uqac.ca/Classiques_des_sciences_sociales/
Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi
Site web : <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Un document produit en version numérique par Mme Marcelle Bergeron, bénévole,
professeure à la retraite de l'École Dominique-Racine de Chicoutimi, Québec,
courriel : <mailto:mabergeron@videotron.ca>

À partir de :

Robert Fossaert (1978)

La société : Les appareils. Tome 3.

Paris : Éditions du Seuil, 1978, 445 pages.

chapitres 3 à 16 : Synthèse

[Autorisation de l'auteur accordée le 20 juillet 2003 de diffuser cette œuvre sur ce site].



Courriel : robert.fossaert@wanadoo.fr

Polices de caractères utilisés :

Pour le texte : Times, 12 points.

Pour les citations : Times 10 points.

Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

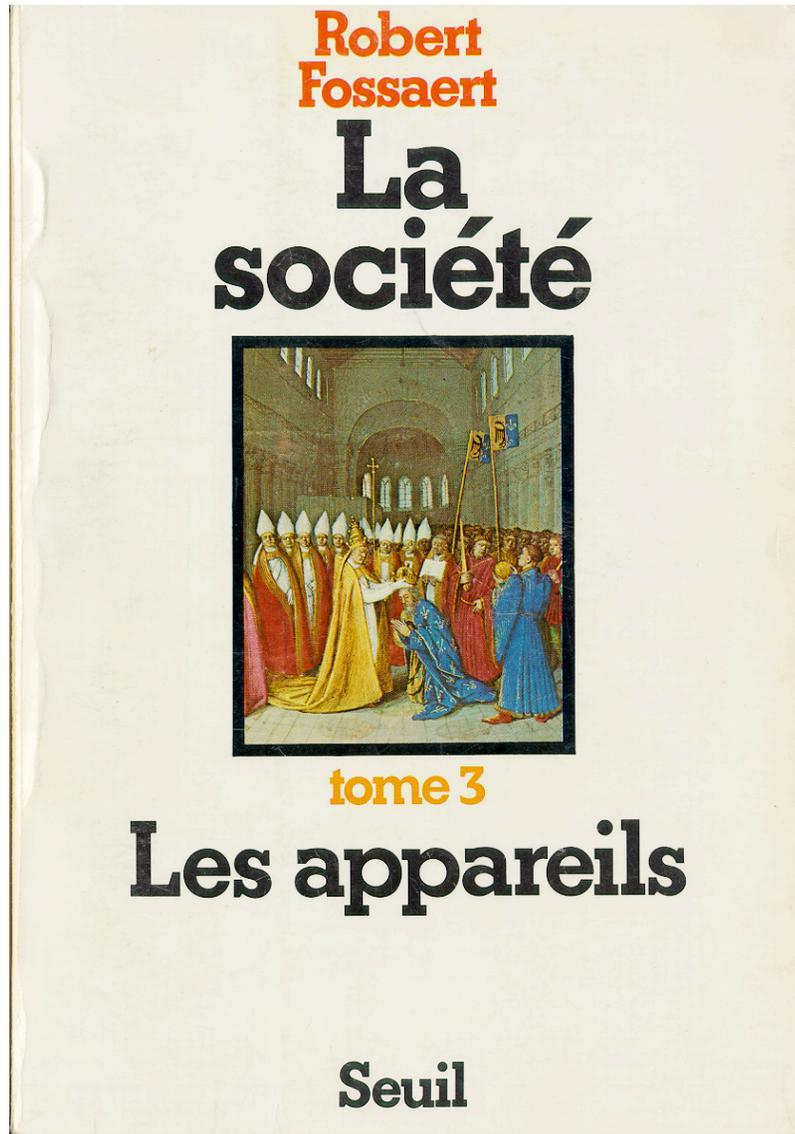
Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft
Word 2001 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format
LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition complétée le 4 juillet 2005 à Chicoutimi, Ville de Saguenay,
province de Québec, Canada.



Robert Fossaert
(1978)



En couverture : Fouquet. Sacre de Charlemagne à Saint-Pierre de Rome.
Miniatures des grandes chroniques de France. Photo B.N.

DU MEME AUTEUR

AUX MEMES EDITIONS

L'avenir du capitalisme, *1961*

Le contrat socialiste, *1969*

La société, tome 1 — Une théorie générale, *1977*
— tome 2 — Les structures économiques, *1977*
— tome 3 — Les appareils, *1978*

À PARAITRE

La société, tome 4 — Les classes
— tome 5 — Les États
— tome 6 — Les structures idéologiques
— tome 7 — Les systèmes mondiaux
— tome 8 — Sociétés et socialisme

En couverture



Robert Fossaert La société 3

Les appareils

Affaires étrangères
Armée
Arts
Assistance
Associations
Censure
Cinéma
École
Édition
Église
Finances
Justice
Loisirs
Mairies
Médecine
Médias
Ministères
Partis
Plan
Police
Presses
Propagande
Publicité
Radio
Recherche
Syndicats
Télévision

Seuil

La théorie sociale est souvent pratiquée d'étrange façon par les héritiers de Marx. Dès qu'ils s'éloignent de la base où s'opère la production, pour s'aventurer dans les superstructures où se manifestent le pouvoir et l'idéologie, leur matérialisme semble s'évanouir : l'énorme logistique du pouvoir et la lourde intendance de l'idéologie ne retiennent presque jamais leur attention.

Il est vrai qu'en ce domaine, ils n'ont guère de citations à se mettre sous la dent... *L'appareil d'État* apparaît rarement dans les écrits de Marx. Lénine ne s'en soucie qu'à la fin de sa vie, quand déjà l'irréparable s'accomplit sous ses yeux. Gramsci, témoin navré de la faillite bolchevique, devient, pour cette raison, le premier observateur vigilant des structures qui portent le pouvoir et colportent l'idéologie. Mais sa manière est foisonnante et il faudra attendre trente ans encore, avant qu'Althusser commence à élaborer le concept *d'appareil idéologique*.

La meilleure façon d'enrichir un concept est de le mettre au travail. C'est ce qu'entreprend le présent volume où est esquissée une théorie générale des appareils étatiques et idéologiques, considérés dans leur développement historique. Explorant une terre presque vierge, il en dessine une carte sans doute grossière : mais tout explorateur espère être suivi par de nombreux voyageurs, dût sa carte en être bouleversée.

Tome précédents

La société 1 — Une théorie générale
2 — Les structures économiques

En couverture : Fouquet. Sacre de Charlemagne à Saint-Pierre de Rome. Miniatures des grandes chroniques de France. Photo B.N.

Table des matières

[Table des abréviations](#)

[Table des figures et tableaux](#)

Présentation

INVENTAIRE

(Voir fichier chapitres 1 à 11)

1. Qu'est-ce qu'un appareil
 1. Le détour par les appareils. — 2. Appareils et structures économiques, appareils étatiques et appareils idéologiques. — 3. Appareils élémentaires.
2. Catalogue pour un inventaire
 4. Les appareils élémentaires à étudier. — 5. Signification de ce découpage.
3. L'armée
 6. Nature de l'armée. — 7. Typologie du commandement. — 8. Typologie du recrutement. — 9. Les types d'armée. — 10. Contre-épreuves : armées non étatiques ; police ; autres aspects. — 11. Récapitulation.
4. Les finances et la justice
 12. Finances : rappel des résultats du tome 2. — 13. Le droit et l'appareil juridico-judiciaire. — 14. Les formes d'appareils. — 15. Récapitulation.
5. Les affaires locales et étrangères
 16. Aires politiques ; présentation des affaires locales. — 17. L'appareil des affaires locales : première classe... — 18. ... et seconde classe. — 19. L'appareil des affaires étrangères.
6. Les associations
 20. Intérêt social, mouvement social. — 21. Sur les frontières du domaine à étudier ; stades 1 et 2. — 22. Syndicats, partis I et II. — 23. Partis III. — 24. Stade 3. — 25. Récapitulation.
7. Les églises et les écoles
 26. Présentation : État/église. — 27. Typologie des églises. — 28. Récapitulation. — 29. Les écoles. — 30. Leur typologie. — 31. Résultats.

8. L'édition, les A.R.L et les quasi-appareils
32. Édition — 33. A.R.L. — 34. Quasi-appareils.
9. L'assistance et la recherche
35. Assistance. — 36. Recherche.
10. Les affaires économiques
37. Publicité, les entreprises, comme appareils idéologiques. — 38. La gestion économique.
11. Les affaires politiques et idéologiques
39. Le groupe au pouvoir, comme appareil. — 40. Le noyau de l'État. — 41. L'appareil de contrôle idéologique.

SYNTHESE

12. Des appareils à l'Appareil
42. Critique de l'inventaire. — 43. Le pouvoir d'État et les appareils étatiques, divergence des appareils idéologiques. — 44. Sur la référence aux logiques de production.
13. Ressources et vecteurs
45. Dépendance des appareils. — 46. Leurs ressources. — 47. Les vecteurs du pouvoir et de l'idéologie. — 48. Vecteurs et appareils.
14. L'appareillage des sociétés
49. Les deux corps d'appareils. — 50. Typologies et dénominations. — 51. Les systèmes AE + AI ; les ensembles FE + Appareil.
15. Les appareils
52. Appareil A. — 53. Appareil B. 54. Appareil C. — 55. Appareil D. — 56. Appareil E. 57. Appareil F. — 58. Appareil G. — 59. Appareil H. 60. Appareil I. — 61. Appareil J. — 62. Appareil K. 63. Changements d'échelle : encore la dépendance des Appareils. — 64. Aires, pesée globale. — 65. Appareils escomptables.
16. L'appareillage de la France
66. Pieuses légendes. — 67. Historique. — 68. Actualité les appareils en crise. 69. Palinodies sur la réforme. 70. La gauche et le dépérissement de l'État.

ANNEXES

(Voir le fichier Annexes)

1. *Les corps d'appareils*
2. *Appareils et projections*
3. *Vue d'ensemble sur les Appareils*
4. *Formations économiques et Appareils*

TABLES

(Voir le fichier Annexes)

Table des ouvrages cités

Table des matières

Table des abréviations

[Retour à la table des matières](#)

		<u>Se reporter à</u>
A	relation de propriété	Tome 2, chapitre 5.
AE	appareil d'État	L'ensemble du présent volume est consacré à leur définition.
AI	appareil idéologique	
B	relation de production	
FE	formation économique	Tome 2, chap. 6. Voir tome 2, troisième partie ; les chapitres 15 et 16 du tome 2 analysent les divers types de FE.
H	l'homme, comme ordre du réel, par opposition à la nature et à la société	Ce concept est évoqué en divers endroits du tome 1 et sera étudié aux tomes 6 et 8.
I/D	réseau impôt/dépense	Tome 2, chap. 12 et chap. 4 du présent volume.
M/C	réseau monnaie/crédit	Tome 2, chap. 12 et chap. 4 du présent volume.
MP	mode de production	Tome 2, première partie.
MT	moyen de travail	Tome 2, chapitre 4.
N	la nature, comme ordre du réel	Tome 1, n°1.
P	propriétaires des moyens de production	Tome 2, chapitre 3.
S	la société, comme ordre du réel, par opposition à l'homme et à la nature	Ce concept est évoqué en divers endroits du tome 1 et aux chapitres 1 et 10 du tome 2 ; il sera étudié au tome 8.
T	travailleurs	Tome 2, chapitre 2.
VD	valeur de développement	Tome 2, chapitre 11.
VE	valeur d'échange	Tome 2, chapitre 10.
VU	valeur d'usage	Tome 2, chapitre 10.
W	forme de la coopération des travailleurs	Tome 2, chapitre 10.

Table des figures et tableaux

(Voir fichier chapitres 1 à 12 pour les tableaux 1 à 21)

[Retour à la table des matières](#)

Figure	1	Les appareils dans la structure sociale
Figure	2	Les appareils dans la population totale
Figure	3	Les appareils étatiques et idéologiques
Tableau	4	Les appareils élémentaires à étudier
Tableau	5	Repérage des types d'armée
Tableau	6	Les armées
Tableau	7	Les appareils financiers
Tableau	8	Les appareils juridiques et judiciaires
Tableau	9	Les appareils des affaires locales
Tableau	10	Les appareils des affaires étrangères
Tableau	11	Les associations
Tableau	12	Les églises
Tableau	13	Les écoles
Tableau	14	Les éditions
Tableau	15	Les A.R.L
Tableau	16	L'assistance
Tableau	17	La recherche
Tableau	18	Publicité et entreprises
Tableau	19	Les affaires économiques
Tableau	20	Le noyau de l'appareil d'État
Tableau	21	Le contrôle idéologique
Tableau	22	Appareils et vecteurs
Tableau	23	Appareils d'État et appareils idéologiques
Tableau	24	Le poids des Appareils
Figure	25	Les Appareils en France
Tableau	26	Effectif des administrations centrales
Tableau	27	L'appareil français en 1975

Synthèse

Chapitre 12

Des appareils à l'Appareil

« Il savait que les grands, les vizirs, les robins, les financiers, les médecins, les prêtres, les philosophes, et tous les gens de parti qui font de la société un vrai brigandage, ne lui pardonneraient jamais de les avoir vus et montrés tels qu'ils sont. »

ROUSSEAU.

[Retour à la table des matières](#)

42. Que penser de l'inventaire qui vient de s'achever ? Ses résultats sont-ils significatifs, homogènes et cohérents ? Peuvent-ils servir de matière première à une représentation des corps d'appareils étatiques ou idéologiques ?

Une revue de ces résultats fait aussitôt apparaître diverses anomalies formelles. Ainsi, le vocabulaire semble fluctuer d'une série à l'autre, pour en désigner les types successifs : il est souvent question d'appareils, mais il est aussi fait référence à des stades ou à des systèmes. Je le répète (n° 3), ces écarts de langage ne sont pas des errances. En vérité, tous les types, inscrits dans une série donnée, devraient toujours être désignés par la formule complète : « *système des appareils x au stade y* », où *x* désigne la série : financiers, scolaires, ecclésiastiques, etc., et *y*, un stade de développement repérable à des indices définis cas par cas. En effet, la définition même des appareils élémentaires, comme secteurs découpés dans la totalité sociale, implique que chacun d'eux inclut toujours un ensemble d'institutions (ou de fragments d'institution) qui fait système, du point de vue de la fonction sociale à

laquelle ces institutions concourent. Quant au stade de développement, il marque la dynamique des appareils élémentaires, systèmes qui n'existent pas de toute éternité, mais naissent par spécialisation et se transforment en s'adaptant à une société elle-même transformée. Encore faut-il éviter de considérer ces stades comme les étapes nécessaires d'un parcours imposé et de sens uniforme : en certaines sociétés, des appareils peuvent régresser d'un stade au précédent, ou disparaître tout à fait ; en d'autres sociétés, soumises à des effets de dépendance internationale, des appareils d'un stade beaucoup plus avancé peuvent être importés, par suite de la dépendance où elles se trouvent placées. Bref, les stades caractérisent *un état plus qu'une étape*. Lorsqu'il a fallu baptiser les divers types définis dans chacune des séries, la formule générale s'est abrégée en l'un de ses termes : système, appareil(s), stade, en retenant, cas par cas, celui de ces trois mots qui semblait décrire, au mieux, les apparences institutionnelles à typifier. L'abréviation est donc de pure commodité et dépourvue de valeur discriminatoire. Appareil, système, stade : ces trois vocables désignent toujours, ici, une forme donnée d'un appareil élémentaire donné.

Autre anomalie formelle : on être surpris de constater que les dix-sept séries d'appareils fassent apparaître, de l'une à l'autre, un nombre très variable de types distinctifs. On peut admettre que l'AI publicitaire soit limité à un seul type, alors que l'appareil ecclésial en compte six, proportion qui semble bien s'accorder à la comparaison d'une innovation récente et d'un groupe d'institutions multimillénaires. Mais pourquoi douze types d'armées et seulement six types d'églises ? Pourquoi trois formes suffiront-elles à caractériser l'appareil scolaire, alors qu'il en faut cinq pour décrire le développement de l'appareil financier ? Les comparaisons de ce genre impliquent que, dans une série donnée, le nombre des types à distinguer devrait, en somme, être fonction de trois variables : l'effectif, l'ancienneté et la subtilité. L'effectif, comme si la complexité d'un appareil élémentaire devait croître avec le nombre des hommes qu'il spécialise. L'ancienneté, comme s'il était probable que la diversification des formes structurelles soit en rapport direct avec la durée historique. La subtilité, enfin, si l'on veut bien ranger sous ce terme mystérieux une sorte d'indice qualitatif qui hiérarchiserait les appareils élémentaires et conduirait à penser que, par exemple, les églises sont toujours plus complexes que les armées, les « arts et loisirs » (AR.L) plus divers que les finances, la recherche scientifique plus différenciée que les affaires économiques. Or, de ces trois références implicites, une seule a quelque signification : l'ancienneté. Le fait est que, si l'on range les appareils élémentaires selon leur ordre d'apparition historique, en commençant par le trio « noyau-armée-église », pour finir par le couple récent « publicité-entreprises », on peut observer une certaine corrélation entre le nombre des types dans chaque série et l'ancienneté de celle-ci. En revanche, la subtilité, par quoi j'ai caricaturé nos préjugés idéologiques contemporains, est une idée tout à fait fautive. Ce n'est pas la matière façonnée par les agents d'un appareil qui commande la forme de celui-ci, ce n'est pas le maniement des âmes ou celui des espèces monétaires qui spécifient les formes respectives de l'appareil ecclésial et de l'appareil financier, c'est *au*

contraire hors de lui-même et dans son rapport avec le reste de la société que chaque appareil trouve des raisons de se former et de se transformer : on y reviendra plus précisément ci-après. De même, l'effectif ne fait rien à l'affaire. Cet effectif, infiniment variable au fil de l'histoire, modifie sans cesse les proportions relatives des appareils élémentaires. Y a-t-il plus de soldats que d'enseignants, plus de prêtres que de percepteurs, etc. ? La réponse variera considérablement, d'un type de société à l'autre, et n'aura, de toute façon, aucune incidence mécanique sur la complexification et la transformation des appareils. Dans un appareil donné, une croissance ou une décroissance sensible des effectifs sera probablement liée à une mutation formelle ; mais, d'un appareil à l'autre, la disproportion des effectifs respectifs n'a aucune signification particulière : elle photographie un état donné de la division sociale du travail, rien de plus. Au demeurant, ces réflexions laissent échapper l'une des coordonnées décisives. En effet, la représentation des appareils élémentaires, comme celle de toutes les structures sociales, se réfère *formellement* à trois coordonnées : *l'espace* social visé, *le temps* historique à représenter, *ainsi que l'échelle de la représentation*. Le temps a reçu son tribut, puisque l'ancienneté des appareils a été reconnue comme indice probable de transformations multiples. L'espace social recevra plus loin le sien, quand on soumettra à réexamen le découpage qui a défini les divers appareils (n° 49). Reste l'échelle : la variété des formes que l'on doit distinguer dépend, évidemment, de celle-ci. Le nombre très inégal des types que l'on a définis, dans chacune des dix-sept séries, résulte d'une volonté simplificatrice, elle-même liée à l'échelle de représentation choisie. Comme il s'agissait de repérer, *à très grands traits*, les formes prises par les divers appareils, de façon à rendre comparable et distinguable l'ensemble des sociétés actuelles ou passées, il ne pouvait être question d'affiner la recherche. La véritable discussion doit donc s'appliquer non pas à l'inégale longueur des dix-sept séries, mais bien à la pertinence de leur découpage et de leur composition. Il faut bien voir, en effet, que le domaine des appareils échappe, *par nature*, aux modes de représentation très synthétiques qui ont pu être appliqués aux structures économiques. Les MP et les FE expriment les divers agencements sociaux dans lesquels s'accomplit et se développe une fonction sociale unique et apte à unifier une vaste gamme d'activités satellites : *la production*. Ici, en revanche, les deux grandes fonctions sociales qui explicitent l'objet du pouvoir ou de l'idéologie — organiser la société ou représenter le monde — n'ont pas la même valeur : elles disent une résultante et non pas une activité unifiante. La production est une pratique réelle, représentable comme telle. L'organisation (de la société) et la représentation (du monde) ne désignent pas des pratiques réelles, mais embrassent et unifient *dans la représentation* de multiples pratiques foisonnantes et divergentes. S'agissant de l'organisation sociale, l'État vient mettre *un peu* d'ordre dans ce foisonnement, et assurer *une certaine* convergence des activités. Il oriente et canalise tout ce qui, dans ces activités, lui paraît pouvoir servir l'ordre établi. Mais cet exercice du pouvoir opère à vues humaines, il est fait d'erreurs et de succès, d'essais et d'échecs, *il n'est pas finalisé par un résultat réel univoque*. La production oriente les activités qui lui sont consacrées, par des repères ultimes bien réels : des récoltes, des produits, des recettes, des profits. L'exercice du pouvoir ne

peut se référer à aucun critère aussi simple et aussi continu : la satisfaction des princes, le bonheur des peuples, le maintien de l'ordre, le vote des électeurs, l'opinion des sondés et maints autres repères, de plus en plus sophistiqués, viennent informer le pouvoir, mais sans jamais l'éclairer réellement sur la plénitude des activités poursuivies par ses appareils, ni sur l'action exacte des contre-pouvoirs par lesquels se manifeste la société civile. S'agissant de la représentation du monde, la divergence des pratiques est plus manifeste encore, même lorsqu'une église vigilante ou un appareil spécial de contrôle idéologique sont à l'œuvre : du fait même de leur spécialisation les AI tirent à hue et à dia ; la plus extrême orthodoxie n'efface pas leur spécificité. Il y a donc une très profonde différence *réelle* entre les structures économiques et les autres structures sociales et leur *représentation* en est inévitablement affectée. La représentation des structures politiques et idéologiques doit se plier à *la divergence réelle* des activités politiques et idéologiques. D'où la démarche qui a été suivie, jusqu'ici, et dont, au vu des résultats qu'elle a produits, il faut maintenant vérifier la validité. Démarche dont le déroulement logique a été : 1. le repérage de l'espace social total occupé par l'ensemble des appareils ; 2. le découpage de cet espace, selon les fonctions différentes et divergentes qui s'y accomplissent, découpage en secteurs que l'on a dénommés appareils élémentaires ; 3. l'exploration des formes distinctives les plus fondamentales, qui se laissent repérer, pour chacun des appareils élémentaires, dans les secteurs ainsi découpsés. Si ces trois opérations ont été convenablement conduites, il doit en résulter qu'aucune structure sociale, porteuse de pouvoir ou colporteuse d'idéologie, ne doit avoir été omise ; que les doubles emplois ou les chevauchements éventuels, nés de l'intrication réelle des fonctions retenues pour le découpage des secteurs, doivent avoir été réduits au minimum et n'entraîner aucune perturbation insoupçonnée, pour la suite de la recherche ; que les efforts déployés par le pouvoir d'État, pour contrôler les AE et rendre leurs activités plus ou moins convergentes, doivent avoir inspiré l'analyse des formes typiques prises par ces AE. Tels me paraissent être les tests par lesquels la validité des résultats peut être appréciée.

[Retour à la table des matières](#)

43. Le plus simple de ces tests intéresse les AE : le repérage de leurs formes distinctives est-il cohérent ? Autrement dit, les critères dont il a été fait usage pour distinguer les divers types d'armées, d'appareil financier, etc., relèvent-ils d'un même principe ? Et ce principe fait-il droit au rôle particulier que joue le pouvoir d'État, dans la mesure où il s'efforce d'assurer une *certaine* convergence des activités où se spécialisent les appareils étatiques ?

Le principe unifiant la représentation des AE n'apparaît pas forcément au premier regard, car la typologie de chacun des appareils fait droit à des caractéristiques particulières. Ainsi, par exemple, la nature des officiers et des soldats aide à distinguer les armées ; la forme des réseaux I/D et M/C, déjà révélée

par l'instance économique, semble commander directement la typologie de l'appareil financier, etc. Une telle référence aux particularités spécifiques de chaque appareil est plus que licite, elle est indispensable, sinon l'analyse deviendrait purement formaliste. Mais il est évident qu'en chaque cas, seules certaines de ces particularités ont été retenues, tandis que maintes autres étaient délibérément ignorées. Ainsi, on n'a tenu aucun compte de l'armement, de la tactique ou de la logistique des armées, ni de la hiérarchisation interne de l'appareil financier, ni de la formation et du recrutement des magistrats et des enseignants, etc. Les particularités délaissées l'emportent, souvent de beaucoup, sur celles que l'on a retenues, cependant que le choix n'a jamais été livré au caprice ou au hasard. En fait, les particularités retenues l'ont été parce qu'elles donnaient corps au principe fondamental qui a été mis en œuvre dans chaque AE, pour en distinguer les types essentiels. Ce principe est toujours le même : *les diverses formes prises par chaque AE expriment et modulent le rapport spécifique que cet AE entretient avec le pouvoir d'État*. Vérifions ce point. Qu'est-ce que le « noyau », sinon le pouvoir d'État lui-même, en tant qu'il est matérialisé en un appareil ? À quoi repère-t-on les armées ? À la façon dont le pouvoir étatique réussit à les contrôler et à les régler. De même, ce qui commande la distinction des divers types d'appareil financier, c'est l'évolution de la capacité de collecte *pour* le centre et de la capacité de contrôle de cette collecte et de son emploi *par* le centre, à quoi s'ajoute, ensuite, l'extension du contrôle central sur le réseau bancaire. Les appareils des Affaires locales et des Affaires étrangères se définissent, de même, par l'emprise, de nature variable, qu'ils donnent au pouvoir d'État sur l'espace politique interne ou international. L'appareil des Affaires économiques, quant à lui, considère l'emprise du pouvoir sur l'économie, de la maintenance des services à la gestion des propriétés publiques. Même critère, encore, pour les principaux appareils idéologiques *qui sont en même temps*, le plus souvent et dans leur majeure partie, des appareils étatiques. L'appareil ecclésial est défini, principalement, par son rapport à l'État, rapport qui connaît de multiples figures, de l'identification à la séparation. L'appareil juridico-judiciaire et l'appareil scolaire sont conçus, en définitive, selon l'extension qu'ils prennent au service de l'État et, bien évidemment, l'appareil de contrôle idéologique voit ses formes définies par ce qu'en fait le pouvoir d'État, censeur, propagandiste ou contrôleur général. On voit, donc, qu'un principe d'ordre, de portée très générale, s'applique aux AE. Leur rapport au pouvoir d'État commande l'analyse de leurs formes et, *de ce fait*, la combinaison en un ensemble des diverses formes qui coexistent dans un même État aura *un sens très précis* : elle définira *un ensemble organique*, un système d'appareils conçus, de façon homogène, par rapport à l'État qui les contrôle et qui se sert d'eux. On peut cependant objecter que ce principe d'ordre ne s'applique pas à tous les AE. En effet, s'il gouverne bien les dix séries qui viennent d'être évoquées, il ne joue, semble-t-il, aucun rôle à l'égard de cinq autres appareils dont certaines formes, au moins, sont parfois placées sous la dépendance directe de l'État, à savoir : les associations, les appareils d'assistance, de recherche et

d'édition et, enfin, l'appareil AR.L. On pourra vérifier, en se reportant aux tableaux 11 et 14 à 17 ci-dessus ¹, en quels cas certains de ces AI sont en même temps des AE. On constatera, par la même occasion, que c'est là une situation assez exceptionnelle, dans l'histoire des sociétés, même si elle est relativement fréquente dans les sociétés contemporaines. Alors que les appareils judiciaires, scolaires, ecclésiastiques et de contrôle étatique ont une affinité étatique très marquée, qui justifiait leur analyse selon le principe de leur rapport au pouvoir d'État, les cinq autres appareils qui viennent d'être évoqués auraient souffert d'un traitement identique. Leur appartenance étatique éventuelle est rare (édition), partielle et souvent tardive (AR.L, recherche, assistance) ou spécifiquement liée à certaines formes de régime politique (associations). Autrement dit, ces appareils sont, à titre principal, des AI et leur caractère étatique est subsidiaire ou adventice : il ne définit pas leur nature essentielle. Mais, le fait que ces cinq dernières séries aient été définies selon les normes appliquées aux AI n'empêchera pas de les inclure, le cas échéant, dans le corps des appareils d'État : il suffira de veiller à ce que leur rattachement aux combinaisons dont ils relèvent soit étudié, cas par cas, afin d'éviter toute perturbation qui pourrait résulter de leur définition hétérogène.

Second test : si le pouvoir d'État projette un certain ordre qui aide à l'intelligibilité des AE, qu'en est-il des AI ? Le repérage de leurs formes fondamentales est-il subordonné aux particularités de chacun d'eux ? Ou y a-t-il quelque principe qui ait guidé le dessin de leurs typologies ?

Non, aucun principe ne vient unifier secrètement le repérage des AI : comme ils sont *réellement* divers, foisonnants et divergents, ce serait, nécessairement, un artifice de représentation que de poser un tel principe. Mais cela ne signifie pas, pour autant, que le dessin des types d'AI ait été totalement soumis à leurs particularités respectives. En fait, trois repères ont servi à encadrer l'analyse de chaque AI : ils correspondent aux trois grandes lignes d'évolution qui traversent *contrairement* tout le domaine des AI : la ramification, l'étatisation et la mercantilisation. Ramification ? On peut concevoir le développement des AI comme une spécialisation qui, très souvent, s'amorce dans un appareil déjà existant et finit par le scinder. Ainsi les appareils scolaires, AR.L et d'assistance, apparaissent comme des rameaux souvent détachés des appareils ecclésiastiques ; l'appareil éditorial prend un nouvel élan, dans l'espace ouvert par la scission Églises-Écoles, aux XVI^e-XVIII^e siècles ; l'appareil de la recherche est, à son tour, porté par les développements distincts des appareils scolaires et d'assistance. On aboutirait à un schématisme ridicule, si l'on voulait, à toute force, bâtir une genèse des AI qui présenterait chacun d'eux comme le rejeton d'une souche unique, mais, à l'inverse, on ne comprendrait rien à certaines formes des principaux AI, si l'on ne voyait clairement leur filiation. L'étatisation est un second repère dont il faut saisir le jeu positif et négatif. On a vu, plus haut, comment elle aide à définir,

¹ [Édition électronique, voir le fichier des chapitres 1 à 11, tome 3 (MB)].

positivement, les formes des appareils ecclésiastiques, juridiques, scolaires et de contrôle idéologique. On peut également observer ses effets positifs (donner forme, donner force) et négatifs (entraver, asservir) dans le développement des formes finales, sinon initiales, des appareils A.R.L., Associations, Assistance et Recherche et parfois même dans l'Édition. Mais, il est à peine besoin de le souligner, l'ouverture sur le marché est, historiquement, la principale contretendance à cette étatisation et elle affecte maintes formes, dans la plupart des AI. Ainsi, les divers types d'AI ont pu être conçus, selon les particularités propres à chacun d'eux, comme un jeu de tendances : contraintes héritées de la scission, simple ou complexe, qui, souvent, a accompagné leur spécialisation ; éventuelles invasions étatiques ; éventuelles expansions marchandes.

Les remarques précédentes s'appliquent aux divers types qui ont été distingués *au sein* de chaque AE ou de chaque AI. Mais que penser du découpage qui a défini chacun de ces appareils élémentaires ? Ne tranche-t-il pas dans le vif, ne rompt-il pas l'unité de certaines fonctions sociales, en les éclatant entre plusieurs appareils ?

C'est à l'usage, c'est-à-dire au vu des applications que l'on peut tirer de la classification proposée, que ses aspects pertinents et ses défauts intimes se révéleront. Toutefois, il me semble, d'ores et déjà, que cinq thèmes, au moins, pourraient faire problème :

1. *La fonction administrative* des États, qui envahit la vie quotidienne de leurs citoyens ou de leurs sujets, est-elle intelligible ? Les activités administratives sont analysées comme un élément de l'appareil juridico-judiciaire, qui est greffé sur tous les AE spécialisés (n° 13). Mais n'est-il pas évident que les appareils d'assistance, sous leur forme la plus moderne, sont également de lourdes machineries administratives ? Et que, d'autre part, les éléments technico-domaniaux, inscrits dans l'appareil des affaires économiques, sont, eux aussi, grands producteurs de circulaires et de paperasserie ? Sans parler de l'appareil financier, au moins en son aspect fiscal... Dès lors, la fonction administrative n'est-elle pas sous-estimée et occultée ? Les réflexions de ce type me semblent reposer sur un double malentendu. D'une part, elles impliquent que les divers appareils seraient comme juxtaposés, sur un même plan, alors que l'espace social ne se laisse jamais aplanir de la sorte. L'appareil juridico-judiciaire n'est pas placé *à côté* des autres AE, son domaine surplombe partiellement celui de divers autres AE : les éléments réglementaires, c'est-à-dire les services juridiques des diverses administrations, lui appartiennent de plein droit. D'autre part et surtout, il faut se garder de concevoir la fonction administrative — ou la dimension bureaucratique — comme un phénomène réductible, en tous ses aspects, à tel appareil particulier. Au-delà de l'énorme profusion juridique qui est l'un de ses aspects, il en comporte bien d'autres, dont il ne pourra être rendu compte qu'en examinant, dans sa totalité, le système complet des appareils étatiques (n° 49).

2. *La distinction des affaires financières et des affaires économiques* est-elle pertinente ? D'un côté, l'impôt et sa dépense ; d'un autre côté, les éléments, d'ampleur variable, qui assurent la maintenance des moyens techniques et domaniaux, nécessaires à l'État, et qui, parfois, s'étendent à la gestion du secteur économique immense dont l'État est propriétaire. N'est-ce pas, au fond, un seul et même AE ? Pour soutenir cette cause, on pourrait tirer argument de l'unification qui s'opère, de fait, dans l'appareil tributaire (n° 38) ; on pourrait aussi souligner que les éléments technico-domaniaux sont des sources particulières de recettes fiscales et, plus encore, des occasions de dépense publique, puisque les « ministères techniques dépensiers » y figurent toujours ; on pourrait, enfin, montrer que l'appareil d'intervention économique et, plus encore, l'appareil de gestion et de planification (n° 38), sont nécessairement coordonnés à l'appareil financier qu'ils enveloppent. Tout cela me paraît vrai. J'ai cependant maintenu la distinction pour trois raisons, d'inégale valeur. La première est que nous sommes accoutumés, en France, à une compénétration des Finances et des Affaires économiques, sous la houlette des premières, ce qui peut nous brouiller les idées ; à cet égard, la distinction vaut mise en garde, elle relativise nos usages locaux. La seconde est que l'appareil financier et l'appareil des affaires économiques, même s'ils sont pratiquement liés, ne se conçoivent pas, théoriquement, de la même façon : l'AE financier a un statut précis en tant qu'articulation économique, l'AE des affaires économiques est, lui, un complexe d'institutions et de fonctions économiques extrêmement variables, dont chaque forme est à étudier en soi ; la clarté de l'analyse justifie, à tout le moins, qu'on les aborde séparément. En troisième lieu, le rapport entre ces deux appareils, dans la pratique économique des États (ou, le moment venu, dans leur politique économique), est sujet à des renversements qu'il importe de bien apprécier : savoir lequel des deux se subordonne l'autre aide à qualifier, pour une société donnée, son stade de développement économique, sa forme de régime politique et sa capacité de politique économique.

3. À l'inverse, on peut se demander si *l'appareil d'assistance* peut légitimement être traité comme une unité ? L'axe de cet appareil est, comme son nom l'indique, l'assistance (séculière) apportée à cette part de la population qui, à un stade historique donné, est jugée victime de risques ou de handicaps à compenser. L'inclusion des activités médicales et sanitaires, dans ce secteur, ne me paraît pas problématique. Empiriquement, elle revient à constater que la maladie a été et demeure le premier des risques individuels à retentissement social, le premier qui ait motivé une réponse sociale : contenir les épidémies, puis entretenir la force de travail, ont été et demeurent les motifs premiers de cette réponse. En revanche, ce qui peut faire problème, c'est l'inclusion, dans ce même appareil, des éléments protecteurs du droit du travail (assurance-chômage, inspection du travail, etc.). L'assistance aux malades, aux handicapés, etc., est une chose, une conquête *refroidie* et intégrée à un certain état de la civilisation. La protection du droit du travail peut sembler, à l'inverse, une conquête sociale toujours *en acte*, une lutte *chaude*, aux fronts et aux effets mouvants, et, si l'on suit cette analyse, l'appareil

étatique qui gère le droit du travail (par exemple, notre ministère du Travail) devrait être considéré à part, dans toute sa spécificité. Une telle analyse ne me paraît pas convaincante. Il n'y a pas, dans ce que j'ai rassemblé au sein de l'appareil d'assistance, une zone chaude où les classes s'affrontent et une zone pacifiée où les luttes de classes se sont tues et où règne la civilisation. Tout cet appareil (comme tous les autres appareils) est, sans cesse, traversé par des luttes de classes inextinguibles (t. 1, n° 117). Qui en douterait s'interrogera, pour la France contemporaine, sur l'équilibre financier de la Sécurité sociale ou sur l'avenir promis à l'exercice libéral de la médecine. Si bien que, de ce point de vue, l'unité de l'appareil d'assistance, dans sa forme dite des affaires sociales (n° 35), me paraît être celle des « conquêtes sociales » à défendre : transferts sociaux, droit de grève, représentation des salariés, droit à l'emploi, autres législations du travail, sont autant de terrains de lutte.

4. *L'unité de l'appareil A.R.L* (« des arts aux loisirs ») paraît plus problématique encore. J'accorderai volontiers que la décomposition de ce secteur en branches distinctes serait tout à fait légitime, pourvu qu'elle soit opérée selon des principes clairs et cohérents avec le découpage général des appareils (n° 2). Mais je maintiens, néanmoins, que le rassemblement, en ce secteur, d'institutions apparemment hétérogènes, est plus qu'une commodité simplificatrice. Ce secteur a une unité réelle, dont j'établirai le fondement, lorsque, les discours idéologiques devenant intelligibles, il sera possible d'observer le jeu dialectique des AI qui s'affrontent en une même société (t. 1, n° 79). Au demeurant, on observera que le doute qui peut subsister sur l'unité du secteur A.R.L ne prive pas de signification la typologie qui en est proposée. Celle-ci a, au moins, une réelle valeur descriptive, puisqu'elle caractérise les formes successives de cet AI *comme de l'extérieur*, en marquant l'essor que lui donne le marché et les novations qu'y introduisent les techniques modernes de la radio et de la télévision.

5. *Reste le secteur des associations* : que gagne-t-on et que perd-on à considérer, d'un même mouvement, leur ensemble, plutôt qu'à y différencier un AI politique et un AI syndical, comme le suggère Althusser (n° 4), quitte à leur adjoindre un troisième élément où prendrait place la poussière des autres associations ? À mon sens, on y gagne une vue d'ensemble tout à fait décisive et on n'y perd rien. Le gain apparaît clairement si l'on réfléchit à la signification des formes 2 et 3 de cet appareil (n° 24) : le développement tous azimuts, autorisé par la maturation des partis et des syndicats, et, à l'inverse, le reflux et l'asservissement, associés à la formule du parti unique et à ses divers équivalents, spécifient deux formes essentielles et bien distinctes du système général des associations et, donc, des rapports entre l'État et la société civile. L'étude séparée des partis, des syndicats et des autres associations ne mettrait pas en lumière, de la même façon, leur intime interdépendance. Au reste, ce regroupement ne fait rien perdre, non seulement parce qu'il n'interdit pas de pousser plus loin l'analyse de certaines parties du secteur, ainsi que je l'ai fait pour les partis, mais, surtout, parce que les particularités que pourrait mettre en relief une étude centrée sur l'AI

politique ou sur l'AI syndical apparaîtront plus clairement encore, sous d'autres angles, lorsqu'on en viendra à l'étude des États en fonctionnement, des formes de régime et de la *scène politique* (t. 1, n° 48).

Autre test : le découpage, qui a défini les appareils élémentaires, ne conduit-il pas à omettre certaines activités ou à mal évaluer l'importance de certaines autres ? J'aperçois au moins quatre domaines pour lesquels ces questions peuvent, en effet, se poser.

1. *L'information*. Tant qu'elle a pour centre de gravité la presse écrite, elle ressortit, dans l'analyse que je propose, à l'appareil éditorial. Puis, tandis que la presse demeure incluse en cet appareil, l'information voit son centre de gravité se déplacer vers l'appareil A.R.L., à mesure que la radio et surtout la télévision suppléent le journal imprimé. Dès lors, on peut craindre qu'un tel découpage rende insaisissables les problèmes propres à l'information prise dans son ensemble, alors que cette fonction sociale, de maturation relativement récente, joue aujourd'hui un rôle majeur, dans presque toutes les sociétés. Cela n'est pas douteux. Mais que désigne-t-on sous le nom d'information ? Est-ce une activité sociale unifiée et cohérente ? Est-ce le fait de structures sociales bien précises et qui tireraient de cette activité leurs caractéristiques essentielles ? J'en doute. Je tiens plutôt que l'information est un champ idéologique récent, formé depuis le XIX^e siècle ; que ce champ est caractérisé par la nature particulière des discours idéologiques qui y circulent, discours dont l'actualité forme la substance. Si bien qu'à tout prendre, l'information et l'actualité n'expliquent rien par elles-mêmes. Comme tous les autres discours sociaux, comme tous les autres champs idéologiques, elles appellent, au contraire, une analyse explicative : qui parle ? de quelles stratégies d'appareils idéologiques ces discours dépendent-ils ? et, de proche en proche, quels rapports entretiennent-ils avec le mouvement profond des structures sociales, y compris, en dernière analyse, avec la structure des classes sociales ? Toutes questions que l'on retrouvera ultérieurement (t. 1, n° 79) et qui, me semble-t-il, interdisent de prendre l'information pour une donnée première, pour une fonction sociale par quoi un appareil se définirait nécessairement. L'information naît comme écrit offert à la réflexion, elle devient image ou parole porteuse d'émotions, elle est l'enjeu de stratégies contradictoires, elle relève d'appareils distincts. À tout le moins, le découpage que j'ai adopté et qui a, par ailleurs, maints autres avantages, ne semble pas avoir pour défaut de rendre l'information inintelligible, bien au contraire.

2. *L'enfermement*. Les travaux de Foucault (173) ont souligné la convergence profonde des diverses pratiques d'enfermement, par lesquelles les sociétés modernes exemplifient la normalité, en écartant les « anormaux ». Dès lors, ne faudrait-il pas considérer que les prisons, les hospices, les asiles psychiatriques, les dépôts de mendicité et autres refouloirs constituent, tous ensemble, les éléments d'un appareil d'enfermement, plutôt que de laisser ces institutions se répartir entre les appareils juridico-judiciaire et d'assistance ? Je ne le pense pas. Autant il paraît

fécond de déceler les blocages secrets et les convergences subtiles dont le discours social est le siège, et que Foucault excelle à dépister (172), autant il faut se garder de transposer systématiquement, au niveau des appareils idéologiques, ce qui vaut pour les discours idéologiques (t. 1, n° 77). Les appareils sont là, empiriquement donnés, il faut les observer comme tels et, de ce point de vue, la séparation que j'ai tracée entre l'assistance et le judiciaire est bien, en tous pays, une donnée immédiate du réel social. Il me semble que l'on comprendra d'autant mieux les affinités sournoises qui relient les pratiques et les discours des divers appareils, que l'on aura mieux respecté, au départ, leur apparente spécialisation. Quand les Soviétiques usent d'asiles psychiatriques comme de prisons pour dissidents, ils vont jusqu'au bout de la logique de l'enfermement, mais ils annulent, du même coup, son mystère. Préparons-nous, au contraire, à l'observation des torsions multiples que les AI épars font subir au discours social et ne prêtons pas à l'infrastructure des appareils, des propriétés qui appartiennent en propre aux structures de l'idéologie.

3. *La police.* Voir en elle une branche spécialisée de l'armée est sans doute légitime, mais faut-il s'en tenir là ? Cet appareil (ou ce sous-appareil) ne mériterait-il pas une étude plus attentive ? Oui et non. Oui, bien sûr, cette branche de l'AE militaire, devenue autonome, peut faire l'objet d'études spécialisées qui seraient fort utiles. Il faudra y revenir dans la présente recherche, ne serait-ce que pour traiter concrètement de l'appareil d'État dans la France actuelle (n° 68) ou pour caractériser, le moment venu, certaines formes de régime politique (t. 1, n° 48). Mais, en ne m'appesantissant pas davantage sur la police, j'avais, je l'avoue, une intention bien précise. Il existe une conception un peu policière de l'histoire, où les coulisses, les manœuvres, les chantages et les coups fourrés jouent un rôle immense et largement imaginaire. *Ce n'est pas la police qui fait l'histoire.* La police n'est pas un facteur autonome ou extraordinaire, dans la lutte des classes. La police n'est pas un rouage exceptionnellement important, dans l'appareil d'État, sauf en certaines formes de régime bien précises. Nous vivons dans une société où le discours social commun est truffé de films et de romans policiers et où l'impuissance, historiquement déterminée, des mouvements révolutionnaires, déchaîne des fantasmagories substitutives, riches de machinations policières. J'entends bien que ce sont là des affirmations qui restent à démontrer. Elles le seront. Elles ont inspiré les choix que j'ai faits, à l'échelle de représentation en vigueur ici.

4. *Les administrations privées.* On pourrait ranger sous ce vocable deux critiques dont l'une au moins est pertinente. La première serait de dire que l'appareillage de l'État a fait l'objet de recherches qui auraient pu être prolongées par une étude, également attentive, de l'appareillage *interne* des AI. En effet, si l'on considère à tout le moins les très grands appareils idéologiques, on ne peut manquer d'observer que leur agencement interne est lui-même fort complexe et qu'il y a, *au sein même* de ces AI, des sortes de sous-appareils administratifs spécialisés qui mériteraient examen. Les administrations privées, internes aux

grandes églises, aux grands partis, aux centrales syndicales, aux institutions de radio-télévision, etc., sont parfois d'une grande complexité. La remarque est fondée — et, d'ailleurs, j'y ai quelque peu fait droit, en marquant la place particulière de l'appareil *interne* aux partis III, c'est-à-dire aux grands partis communistes (n° 23). Mais, il ne m'apparaît pas qu'une recherche systématique en ce sens, qui serait indispensable à toute étude spécialisée, eût enrichi le présent travail, ni fait découvrir de nouvelles caractéristiques fondamentales des AI que j'ai étudiés. Je l'ai délaissée, par simplification délibérée. Une seconde critique, en apparence cousine de la précédente, serait d'observer que les entreprises et les groupes économiques sont, eux aussi, le siège d'un appareillage interne qui alourdit leurs administrations privées, si bien qu'une analyse générale des phénomènes bureaucratiques, décelables à tous les niveaux de la structure sociale, serait désormais indispensable (167). Je ne ferai pas droit à une telle critique pour plusieurs raisons. L'appareillage interne des organisations économiques mérite évidemment d'attentives études spécialisées. Mais il est étranger à la recherche en cours dans le présent volume, car il n'intéresse pas des appareils à vocation politique ou idéologique, si ce n'est par ricochet (l'AI « entreprises ») ou par l'effet de certains chevauchements (les AI qui sont aussi des entreprises). Mieux, il serait extrêmement dangereux de mettre sur le même plan, et d'analyser dans les mêmes termes, l'éventuelle bureaucratisation des firmes et l'éventuelle bureaucratisation des appareils étatiques ou idéologiques. Je dis « éventuelle » car la bureaucratisation reste à définir (n° 50). Quant au danger, ce serait de privilégier une éventuelle caractéristique, commune mais secondaire, au détriment de ce qui fait la spécificité des diverses structures sociales : l'entreprise produit, l'AE gère et organise, l'AI discourt et influence, et aucune sociologie des organisations ne peut les embrasser d'un même regard, sans les réduire à un très petit commun dénominateur. Pour être féconde, une sociologie des organisations doit, comme toute autre science sociale spécialisée, raccorder explicitement sa démarche à une théorie générale de la société, faute de quoi elle s'expose à prendre pour théorie générale les généralisations hasardeuses qu'autorise son objet fragmentaire : on la vit ainsi découvrir une « société bloquée » (168), là où il n'y avait qu'une sociologie bloquée.

[Retour à la table des matières](#)

44. On aurait tort de voir, dans les remarques précédentes, une tentative pour neutraliser les critiques qu'appelle mon inventaire des appareils. En fait, je suis tout à fait persuadé que les découpages et les typologies qu'il propose ne constituent qu'un état très provisoire de la question. Mais, à vrai dire, ce qui m'importe essentiellement, c'est que la question soit posée et bien posée. Pour une part importante, la stérilité de maints travaux d'inspiration marxiste provient d'un éternel ressassement des analyses consacrées par Marx à la structure et au

fonctionnement de l'économie ou de trop rapides divagations inspirées par la philosophie de Marx. On ne sortira de l'ornière philosophique, comme de l'ornière économiste, qu'en traçant des voies nouvelles. Ou, pour le dire de façon plus claire, qu'en s'attaquant à cette part immense du réel social dont Marx n'a pas élaboré la représentation théorique, même si sa méthode et ses indications peuvent nous aider beaucoup dans cette tâche. De ce point de vue, la question qui est ici posée, après Althusser, est celle des structures sociales qui servent d'infrastructure matérielle au pouvoir et à l'idéologie. Toute critique qui permettra d'enrichir, d'affiner ou de préciser la représentation de ces appareils, esquissée dans les chapitres précédents, sera bienvenue. L'esquisse en discussion me paraît autoriser de nouveaux développements. Comme elle a été décomposée en segments bien distincts, il est probable que beaucoup de critiques pertinentes, sinon toutes, pourront se traduire par une caractérisation différente des types d'appareils au sein de chaque série, par la subdivision ou le redécoupage de certaines séries, c'est-à-dire par des échanges standards. Quoi qu'il en soit, les résultats acquis peuvent maintenant être considérés comme des matériaux disponibles pour une construction plus ambitieuse, celle des corps d'appareils.

Deux domaines ont déjà été distingués : celui des appareils étatiques, que le pouvoir d'État contrôle et anime, et celui des appareils idéologiques qui, pour leur part, n'ont généralement aucun centre coordinateur (n° 43). En outre, certains appareils ont été reconnus justiciables de ces deux domaines : ils sont à la fois AI et AE, et s'inscriront, donc, dans chacun des deux *corps*. À ce propos, il faut souligner une simplification qui a été opérée. Bien qu'en fait, tous les AE exercent toujours une certaine action idéologique, il a été considéré que, pour six d'entre eux, on pouvait faire abstraction de leur rôle idéologique. Ainsi, le « noyau », l'armée, l'appareil financier et les appareils des affaires locales, étrangères et économiques ne joueront aucun rôle dans la composition des corps des appareils idéologiques. Comme, à de rares exceptions près, leur action idéologique est généralement subsidiaire et indirecte, cette simplification n'entraînera pas un appauvrissement sensible de la représentation. Mais il va de soi qu'en certaines études plus spécialisées, le maintien de cette convention serait à proscrire. Ainsi, par exemple, une recherche portant sur les structures *idéologiques* des sociétés étatiques-socialistes devrait être attentive au rôle idéologique, souvent important, des armées, comme *éducatrices du peuple*. De même, une étude portant sur certaines sociétés capitalistes, telle l'Amérique du *New Deal*, devrait prendre garde à l'action idéologique exercée par l'appareil des affaires économiques. Et, lorsqu'on étudiera les systèmes mondiaux, on observera que les appareils des affaires étrangères des puissances prédominantes ne manquent pas d'agir, aussi, comme de puissants propagandistes.

Dans les deux domaines, étatique et idéologique, la recherche sur le corps des appareils fera grand usage des indications données, dans les chapitres précédents, sur les relations qui peuvent unir *les logiques de la production* aux divers types d'appareils élémentaires. Malgré les précisions qui ont été données, cas par cas, ces

relations peuvent encore soulever diverses objections. En certains cas, on peut les juger artificielles et leur répétition peut faire soupçonner un esprit de système : ne voit-on pas, une fois de plus, un marxiste sombrer dans le déterminisme économique, quoiqu'il s'en défende ? Je crois ces objections infondées. Pour en juger, il faut d'abord se représenter clairement ce que désigne chacune des logiques de la production (t. 2, n° 68). Essentiellement, chacune d'elles définit non pas un état de la société, mais bien un âge économique de la société, une période au cours de laquelle une société peut être dotée de structures économiques relativement variables : on sait, en effet, que plusieurs FE sont compatibles avec chacune de ces logiques. En outre, l'histoire d'une société singulière ne doit pas être comprise comme un parcours où les âges économiques se succèdent en un ordre immuable. La logique de la valeur d'usage et la logique de la transition vers la valeur d'échange (dite VU-VE) se succèdent, dans un parfait désordre, en maintes périodes et en maintes régions : par exemple, en Europe occidentale, l'extension de l'Empire romain permet souvent la substitution de FE soumises à la logique VU-VE aux FE antérieures, qui relevaient de la logique de VU, mais cette dernière reprend vigueur, du fait des « invasions » barbares, jusqu'à ce que l'essor ultérieur d'un commerce bien enraciné ouvre derechef la transition VU-VE. C'est seulement *dans les zones* où le règne capitaliste de VE s'instaure pleinement, qu'une continuité s'établit dans la succession des âges économiques. Donc, lorsqu'on fait référence à l'une des logiques de la production, on ne renvoie pas à une société étroitement définie par une certaine structure économique et par une certaine phase d'un développement historique prétendument nécessaire. On renvoie, simplement, à un très vaste ensemble de sociétés, caractérisables par diverses formations économiques et vivant un certain âge économique, d'où elles pourront progresser ou régresser. Mais on désigne, en même temps, une propriété bien définie de cet ensemble de sociétés et de cet âge économique : une capacité de production qui est inscrite dans des limites données et qui, selon les cas, est contrainte à une quasi-stagnation ou présente certaines possibilités d'expansion, elles-mêmes déterminées.

Ceci posé, les relations établies entre les logiques de la production et les divers types d'appareils perdent tout mystère : *elles énoncent des évidences historiques et logiques*. Elles disent, par exemple, que le capitalisme appelle une scolarisation généralisée et qu'il est apte à produire les ressources, humaines et financières, requises à cette fin ; ou que l'essor du livre imprimé suppose l'imprimerie et un suffisant appel marchand ; ou que la Sécurité sociale ne se généralise que dans les sociétés les plus développées, etc. Souvent aussi, ces relations sont extrêmement peu sélectives : on en jugera, par exemple, en examinant derechef le cas des églises, décrit au tableau 12. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de reprendre, point par point, les précisions qui ont été fournies pour chacun des appareils. Certes, je n'exclus nullement que certaines des connexions ainsi établies soient réfutables : des liens qui m'ont semblé logiques, des liaisons historiques que je croyais bien établies peuvent se révéler controuvés. Mais je doute que les critiques de cet ordre puissent, au-delà des rectifications qu'elles entraîneraient légitimement, ruiner l'ensemble ou la majeure partie des relations que j'ai établies. Car, au-delà des

applications particulières à chaque cas, il y a effectivement un lien très général et très puissant entre les capacités de l'économie et le champ offert au déploiement et à la transformation des appareils. L'appareillage social suppose que des produits et des hommes soient distraits de l'économie, dont la capacité contributive est définie par la logique de la production. Cet appareillage suppose, également, que la société ait à résoudre de nouveaux problèmes et l'économie contribue, pour sa part, à l'émergence de ceux-ci. Cet appareillage suppose, enfin, une adaptation aux contraintes émanées d'une société qui se transforme et rend désuètes ou nocives certaines formes antérieures d'appareillage, et l'économie contribue, pour sa part, à la détermination de ces contraintes. Les logiques de la production synthétisent ces diverses influences qui ne peuvent pas ne pas affecter le système des appareils étatiques et idéologiques.

Cette analyse prête-t-elle aux déterminations économiques une importance excessive ? Se réduit-elle à un déterminisme économique ? Nullement. D'abord, elle ne dit pas que telle base économique commande tel appareil : elle se contente de repérer la vaste gamme des possibilités qui sont ouvertes sur telle base économique et, du même coup, elle repère aussi la vaste gamme des impossibilités. Donc, elle laisse place à maintes autres déterminations, de nature politique ou idéologique, qui resserrent, plus encore, le champ des possibilités ouvertes à chaque société, quant à son appareillage. L'étude détaillée des divers corps d'appareils montrera quelles sont ces déterminations, par lesquelles se manifeste l'autonomie relative du politique ou de l'idéologique (n° 49). Les « projections » évoquées dans les tableaux récapitulatifs des chapitres précédents sont un autre exemple de déterminations, étrangères à la base économique d'une société donnée, et qui, néanmoins, conditionnent son appareillage étatique ou idéologique. Il est vrai que ces projections demeureront un peu mystérieuses, tant que l'étude des systèmes mondiaux n'aura pas été menée à bien, mais il est néanmoins évident que toutes les sociétés soumises soit à d'autres sociétés déjà très marchandes, soit à la domination colonialiste ou impérialiste, soit à la tutelle d'une grande puissance étatique-socialiste, voient leurs AE et leurs AI modifiés de ce fait. Ainsi, le système des déterminations, dont résulte l'appareillage d'une société donnée, est loin de se réduire aux seuls effets, permissifs ou prohibitifs, qu'exprime la logique de la production à laquelle se livre cette société.

Mais, alors, pourquoi faire systématiquement référence aux relations qui peuvent s'établir, pour chaque appareil, avec lesdites logiques ? Pourquoi privilégier cette détermination partielle ? Simplement parce qu'il nous faut progresser à partir de ce qui est déjà connu. L'opacité de l'énorme objet social recule peu à peu à mesure que certains de ses aspects se laissent représenter clairement. L'étude des structures économiques nous donne désormais des repères bien connus. L'exploration des appareils a commencé de nous procurer d'autres lumières, mais qui demeurent encore diffuses et clignotantes. La liaison entre ce que l'on sait des appareils et ce que l'on sait des FE, par le biais des logiques de la production, va nous permettre d'unifier les deux représentations partielles de l'objet

social que l'on possède déjà, c'est-à-dire de concevoir, sinon la société dans son ensemble, du moins les ensembles FE + appareil(s) aptes à coexister en société.

Pour en arriver là, il nous faudra, tout d'abord, enrichir les connaissances acquises sur les appareils élémentaires. Ce sera l'objet du chapitre 13 où les ressources qui alimentent les divers appareils et les vecteurs qui sous-tendent leur activité seront étudiés. Nous disposerons, dès lors, de la plupart des données requises pour définir les divers *corps* d'appareils, étatiques ou idéologiques, comme autant de combinaisons d'appareils élémentaires, aptes à coexister. Le chapitre 14 établira ces combinaisons et le chapitre 15 en étudiera la portée et la signification historique. La France contemporaine, dont les appareils étatiques et idéologiques seront examinés au chapitre 16, nous offrira, enfin, l'occasion d'illustrer ces analyses par un exemple précis, et de réfléchir à certains aspects de la dynamique selon laquelle la transformation des appareils se poursuit.

Chapitre 13

Ressources et vecteurs

« *Donc pour continuer mon propos, y a-t-il roy ni seigneur sur terre, qui ait pouvoir, outre son domaine, de mettre un denier sur ses sujets, sans octroy et consentement de ceux qui le doivent payer, sinon par tyrannie ou violence ?* »

COMMYNES.

[Retour à la table des matières](#)

45. En chaque société, le *corps* des AE est formé par certains des appareils élémentaires, dont l'inventaire a été dressé, et il en va de même pour le *corps* des AI. Certains appareils, mais lesquels ? Pour en juger, le prochain chapitre fera appel à deux sortes de critères. D'abord, les liaisons *internes*, entre les appareils eux-mêmes. Il apparaîtra, ainsi, qu'il est impossible d'entretenir une armée permanente sans un appareil fiscal adéquat, ou impossible de scolariser toute la population juvénile, si l'appareil d'édition ne dispose pas encore de l'imprimerie, etc. Ces liaisons sont dites *internes*, parce qu'elles expriment l'interdépendance des éléments inclus dans un même corps d'appareils. La logique de cette interdépendance est d'ailleurs assez courte, car nombreux sont les appareils élémentaires entre lesquels aucun lien nécessaire, d'attraction ou d'exclusion, ne peut être établi. Toutes les formes de l'appareil financier sont *a priori* compatibles avec toutes les formes de l'appareil ecclésial, ou peu s'en faut, et tous les types d'appareil juridico-judiciaire peuvent, en principe, se combiner avec tous les types d'appareil des affaires étrangères, etc. Même si l'on enchaîne, de proche en proche, les règles d'exclusion ou d'attraction qui sont logiquement fondées, on demeure loin de compte, *car les corps d'appareils ne trouvent pas en eux-mêmes leurs principales raisons d'être* : ils donnent réponse à des besoins déterminés ailleurs, hors leur logique interne. D'où la seconde sorte de critères : *les contraintes*

externes. L'exercice du pouvoir requiert tels appareils étatiques et en exclut d'autres, devenus désuets ou inadéquats. Le fonctionnement de l'idéologie — et de l'hégémonie qui l'ordonne — valorise tels appareils idéologiques et en déprécie d'autres. Les appareils répondent à des commandes sociales définissables, mais que nous ne pouvons pas encore définir, faute de savoir exactement ce que sont le pouvoir et l'idéologie, et comment ils fonctionnent. Il nous faut, donc, faire un détour par d'autres contraintes externes, plus permissives qu'impératives, mais qui ont du moins l'avantage d'être inscrites en un domaine déjà reconnu, celui de l'économie. Dire qu'un régime fasciste asservit les associations (forme 3 — voir n° 24), c'est marquer une contrainte impérative et il n'est pas besoin de disposer, déjà, d'une théorie expresse des États et des formes de régime, pour admettre l'existence de cette liaison que l'histoire contemporaine a rendue évidente. En revanche, dire qu'un État militaire-nationalitaire ne peut se passer d'un appareil A.R.L. de forme 3 ou 4 (n° 33) ou que l'hégémonie juridique suppose un appareil des associations de forme 2 (n° 23), c'est faire état de contraintes dont le caractère impératif sera ultérieurement établi, mais qui sont pour l'instant indémonstrables et, donc, inutilisables. Les seules contraintes externes immédiatement repérables sont celles qui émanent de l'économie. Elles sont parfois impératives : ainsi, il est évident que tout État propriétaire d'importants moyens de production devra aménager son appareil des affaires économiques, de façon à remplir sa fonction de propriétaire. Mais surtout, les contraintes économiques que l'on peut définir sont permissives : elles indiquent que tel groupe d'appareils élémentaires peut être associé à tel état de la structure économique ou, en d'autres termes, que tel état de l'économie *permet* l'existence de tels appareils et d'eux seuls. *La référence aux logiques de la production a très exactement cette valeur*. Elle décompose l'ensemble des appareils élémentaires en sous-ensembles plus limités et réduit considérablement la gamme des combinaisons possibles. D'autres contraintes externes, de nature technico-économique, vont être définies par le présent chapitre, afin de resserrer plus encore cette gamme.

Tout appareil étatique ou idéologique a nécessairement une dimension économique : il lui faut des ressources et des outils. Il peut produire les ressources qui assurent son existence, sinon il doit recevoir, par quelque circuit économique, une part des ressources produites ailleurs. L'inventaire précédent a déjà permis d'apercevoir l'extrême diversité des situations où se trouvent les appareils, à cet égard. Il s'agit maintenant d'effectuer un examen plus systématique de ce dont ils vivent et des contraintes qui en résultent pour chacun d'eux et pour leur assemblage en *corps* cohérents. De même, l'étude des *outils*, indispensables aux divers types d'appareils, nous permettra d'envisager, sous un nouvel angle, leur dépendance à l'égard des forces productives développées par l'économie, et fera apparaître certaines contraintes supplémentaires, auxquelles plusieurs AI sont soumis de ce fait.

[Retour à la table des matières](#)

46. Dire, d'un appareil, qu'il produit lui-même ses ressources est une tournure équivoque. Les ressources dont il a besoin sont soit les produits nécessaires à son fonctionnement et à la subsistance des hommes qu'il emploie, soit les recettes financières qui permettent d'acquérir ces produits. Tout appareil qui tire de telles ressources de son activité ou de ses propriétés peut être dit « producteur » de ses propres ressources. Cette « production » lui assure une certaine indépendance ; en tout cas, il y trouve le moyen d'échapper aux pressions économiques émanées d'autres pouvoirs, sinon à leurs pressions et à leurs influences politiques et idéologiques. Mais cette « production » autonome de ressources peut avoir des significations économiques très variables. La quête d'aumônes, la collecte de cotisations, la perception de dîmes, l'encaissement de rentes ou de coupons, ne peuvent être assimilés à la récolte de produits et à la vente de marchandises, bien que toutes ces formules puissent concourir à la formation des ressources de divers appareils. Si l'on veut définir, en termes clairs, la position économique de chaque type d'appareil, il faut en revenir aux catégories dégagées par l'instance économique.

Il faut aussi apprécier exactement ce que peut signifier l'expression : « ressources *d'un* appareil », qu'il soit ou non « producteur » de celles-ci. Par définition, les appareils élémentaires sont des ensembles découpés dans l'immense domaine des institutions étatiques et idéologiques (n° 2). Il est possible et même fréquent que les diverses institutions, rassemblées en un même type d'appareil, aient des ressources différentes. Parfois même, certaines institutions jouissent de revenus fort variés : on sait, par exemple, combien les recettes des partis contemporains sont hétéroclites. Dès lors, de nombreux appareils élémentaires se caractériseront par des ressources composites. La connaissance de ces ressources peut, en outre, être recherchée à plusieurs niveaux. Une chose est de savoir de quels moyens tel appareil, *pris dans sa totalité*, a la disposition. Autre chose est de savoir comment ces ressources sont employées par l'appareil et, notamment, comment elles se convertissent en revenus, pour les agents qu'emploie cet appareil. Dans la recherche qui va suivre, ces deux aspects se confondent parfois : il est bien évident que les prestations marchandes de services, des médecins, avocats ou artistes, engendrent des recettes qui sont, à la fois, ressources de l'appareil intéressé et ressources directes des agents de cet appareil, c'est-à-dire des prestataires de services. Mais on réduira ce cas-limite à la loi commune : ce qui nous intéresse, ici, ce sont les ressources des appareils et non leur répartition. Autrement dit, nous allons considérer chaque appareil comme un système, et nous verrons si ce système engendre, par lui-même, tout ou partie de ses ressources, ou s'il les reçoit de l'extérieur et par quel circuit ? Mais nous négligerons, pour le moment, l'utilisation qui est faite de ces ressources dans le système, notamment pour former les revenus de ses agents. En raisonnant de la sorte, au niveau de chaque appareil

élémentaire pris dans sa totalité, on pourra recourir à des expressions simplifiées. On pourra, par exemple, dire d'un appareil ecclésial tel que l'Église médiévale : « cet appareil ecclésial est un propriétaire foncier, exploitant et surtout rentier », plutôt que d'avoir à détailler : « la plupart des institutions distinctes (évêchés, chapitres, monastères, etc.), dont se compose cet appareil ecclésial, sont collectivement propriétaires de terres que des moines exploitent parfois, mais qui, souvent, sont exploitées par des paysans, serfs ou libres, cependant que bon nombre des hommes qui dirigent ces institutions (évêques, abbés, etc.) peuvent également être propriétaires, à titre personnel, de terres exploitées de même manière ».

Dans leur détail concret, les ressources des appareils sont d'une infinie diversité, mais, quitte à négliger certains aspects mineurs, il semble que l'on puisse réduire cette diversité à sept grandes catégories. La réduction pourrait être plus énergique encore, si l'on s'en tenait aux seuls concepts utiles à l'analyse économique mais, comme on le montrera, il est opportun de faire apparaître des nuances un peu plus fines. Sept catégories, donc, à savoir :

1. Propriété exploitante	propriété de moyens de production directement exploités <i>dans</i> l'appareil
2. Propriété rentière	propriété de moyens de production <i>non</i> exploités <i>dans</i> l'appareil
3. Vente de services marchands	contagion des formes marchandes, développées dans l'économie, à des prestations de services idéologiques
4. Dépense publique	participation aux distributions opérées par le circuit I/D
5. Subventions publiques	variante du cas précédent, dont la distinction est à justifier ci-après
6. Cotisations et dons	collecte de dons, aumônes, cotisations, etc., hors le circuit I/D, c'est-à-dire auprès des particuliers, des entreprises, etc.
7. Dons occultes	variante du cas précédent, dont la distinction est à justifier ci-après

Les appareils que l'on peut dire propriétaires exploitants sont rares, tant que règne la logique de VU. Tout au plus, peut-on citer les armées mercenaires que les empires chinois, romain ou byzantin installent en diverses régions et auxquelles des terres exploitables sont allouées pour leur subsistance. Ou, encore, les monastères qui vivent de l'exploitation directe des terres qui leur ont été données ou qu'ils ont défrichées. De tels propriétaires deviennent plus nombreux sous le

règne de VE. Tous les appareils, producteurs et vendeurs de marchandises idéologiques (n° 37), entrent, en effet, dans cette catégorie où les divers appareils éditoriaux figurent aux côtés de certains appareils A.R.L ou de recherche.

Seule une analyse détaillée, dont la portée variera selon la logique de la production, permet de distinguer, du cas précédent, les appareils *vendeurs de services marchands*. Je me dispenserai néanmoins de reprendre ici cette discussion sur la productivité des services (t. 2, n° 63). Dans les professions idéologiques, la vente de services sur le marché s'habille de terminologies variées et pittoresques, mais n'en caractérise pas moins l'activité des notaires, des avocats et de maints autres juristes ; celle, aussi, des précepteurs et des exploitants d'écoles et de pensions ; celle, également, des artistes, des entrepreneurs de concerts ou de théâtre, des marchands d'œuvres d'art ; celle, enfin, des médecins et des établissements hospitaliers. On en trouve trace, également, dans l'activité de divers appareils de recherche et même, à la limite, dans celle des églises, vendeuses de messes, d'indulgences et d'autres biens de salut (**163**), ou dans celle des partis, organisateurs de fêtes et de rencontres artistico-marchandes, etc. Les appareils étatiques connaissent eux aussi de telles formules. Les chefs de bandes mercenaires et les entrepreneurs d'artillerie (n° 8) sont des prestataires de services marchands, tout comme les fermiers de l'impôt (n° 12) : que l'on songe, par exemple, à cette armée hollandaise des guerres d'indépendance, souvent citée par les prédicateurs anglais, pour illustrer la confusion des langues à Babylone, tant étaient variés les contingents mercenaires qu'elle assemblait... (**199**, 230). Plus généralement encore, la vénalité des offices fiscaux, judiciaires et administratifs et, parfois aussi, la vénalité des charges militaires risquent toujours d'introduire une dimension mercantile dans le fonctionnement de l'État : il faut acheter et amortir l'office ou la charge ; parfois même, il faut les racheter sans cesse, si une taxe périodique est levée sur leurs titulaires (**57-II**, 71), donc les amortir derechef ; bref, il faut s'enrichir d'épices, de libéralités, de pots-de-vin, et de bien d'autres manières, pour rentabiliser un investissement que l'anoblissement vient parfois gratifier de façon symbolique (et d'ailleurs onéreuse : il faut tenir son rang). Finalement, la vénalité des offices, en se généralisant, fait système : elle mercantilise l'administration, mais soude le capital marchand à la propriété foncière (**193**, 35).

On pourrait objecter à cette analyse qu'elle durcit le trait. Il est vrai, en effet, que les diverses ventes de services qui viennent d'être évoquées sont complexes et tardent souvent à s'épurer. Parfois, elles gardent trace des formes domestiques qui ont précédé leur extension marchande (précepteurs, médecins, aumôniers, etc.). D'autres fois, elles se mêlent de mécénat et d'autres formes de subventions, sur lesquelles on reviendra (artistes, théâtres, etc.). Souvent aussi, leur réalité est complexe — le *condottiere* vise-t-il plutôt la solde ou le butin ? l'acquéreur d'une charge convoite-t-il ses profits ou les lettres de noblesse qui finissent par l'accompagner ? Plus généralement, enfin, il est rare que ces prestataires de services, idéologiques ou étatiques, en viennent à tarifier leurs prix selon les usages

courants du marché, tant que l'on n'est pas en présence d'une production, réglable et développable, qu'une valeur d'échange peut régir, mais en présence de services *de forme* marchande. Néanmoins, le résultat n'est pas douteux : les appareils, que j'ai dits prestataires de services, tirent leurs ressources *du public* qu'ils desservent, par des procédures *qui tendent* à s'aligner sur des prix marchands.

La *propriété rentière* caractérise de nombreux appareils ecclésiastiques. Souvent, en effet, les églises constituent en mainmorte les terres dont elles sont dotées par les États et par leurs fidèles. Au fil des siècles, leurs patrimoines prennent parfois des proportions considérables, encore que les princes, les révolutions et les dilapidations écornent souvent leur propriété. L'exploitation de ces terres, par des paysans dont le statut varie selon l'état général des structures économiques, leur procure des rentes auxquelles on peut assimiler d'autres ressources quasi fiscales, telle la dîme ecclésiastique prélevée sur les récoltes de tous les paysans d'Ancien Régime. Cependant, les églises n'ont pas le monopole de la propriété rentière. En diverses sociétés, on trouve, en effet, des fondations, généralement foncières, constituées par des princes et des puissants ou par l'accumulation de dons plus modestes, et qui sont destinées à soutenir l'activité d'écoles, d'universités, d'hôpitaux, de maisons de retraite, de sociétés savantes, etc. Les agents des appareils tributaires ou les « gouverneurs », placés à la tête des affaires locales (n° 17) et qui voient leurs services rémunérés par l'octroi de terres, se convertissent, eux aussi, en propriétaires rentiers *ex officio*. Revenons aux églises : il ne suffit pas d'observer qu'elles sont propriétaires rentières, il faut encore se demander qui bénéficie de ces rentes. En effet, dans les royaumes qui se renforcent en Europe, à partir des XIII^e-XIV^e siècles, il n'est pas rare que l'État donne, à des agents étrangers à l'église, le bénéfice d'abbayes ou d'évêchés, c'est-à-dire une fraction substantielle des rentes ecclésiastiques. Dieu a pourvu, de la sorte, aux gages de bien des serviteurs royaux (61, 279). Un autre détournement de ressources, beaucoup plus subtil, est celui qui résulte de la multiplication des tâches confiées au clergé, par des États qui se dispensent de créer ou de renforcer d'autres AE : on verra, ainsi, le curé fonctionner comme « une sorte de fonctionnaire involontaire et impayé » (57-II, 10), qui tient l'état civil et diffuse les « monitoires » étatiques, c'est-à-dire les informations que le pouvoir, royal ou local, juge opportun de faire proclamer.

La propriété dûment exploitée, la propriété rentière et la vente de services marchands procurent trois types de ressources qui ont un trait commun : les appareils qui en bénéficient sont *en prise directe* sur ces ressources, qu'elles captent au sortir de la production ou sur le marché. La situation est tout à fait différente lorsque l'État apparaît comme le distributeur de ressources, qu'il répartit après les avoir prélevées sous forme fiscale.

La *dépense publique* est la plus importante de ces redistributions. Dans les États où l'appareil fiscal a atteint le stade du budget, cette dépense se manifeste par l'ouverture et l'utilisation, suivant des procédures bien définies, de dotations

inscrites au budget. Tous les AE « purs » (n° 44) et bon nombre d'AI en bénéficient. Les modalités de fixation et d'emploi des ressources publiques sont moins claires, lorsque l'appareil fiscal n'est encore qu'un ramassis de caisses (n° 12) ou, *a fortiori*, lorsque la ressource, princière ou publique, est collectée en nature ; mais la situation est, en principe, la même : la dépense publique fait vivre de nombreux appareils.

Les *subventions publiques* ne sont, à vrai dire, que l'une des formes de la dépense publique. Elles transitent, elles aussi, par le budget, si budget il y a. Il est pourtant utile de les distinguer, parce qu'elles peuvent, *parfois*, respecter l'autonomie des appareils qui les reçoivent, alors que les pures dépenses publiques impliquent, toujours, une étroite dépendance des appareils à l'égard de l'État qui les finance. Quand, par exemple, l'État subventionne ouvertement les partis politiques, les syndicats et d'autres associations, selon des règles objectives, soumises au contrôle d'un véritable Parlement, ces associations demeurent indépendantes du pouvoir étatique. En revanche, il est d'innombrables subventions qui, tout en portant ce nom et en s'appliquant à des institutions juridiquement indépendantes de l'État, n'en constituent pas moins l'équivalent de dépenses budgétaires. Seule l'analyse concrète permet de faire le tri. On observera, également, que des subventions — véritables ou apparentes selon les cas — peuvent prendre des formes indirectes, notamment lorsque l'État prête son concours, pour collecter, au bénéfice de divers appareils, des ressources volontaires ou obligatoires. Volontaires, comme le denier du culte, perçu par le fisc allemand au bénéfice de l'église désignée par le contribuable. Obligatoires, comme les redevances françaises pour la radio et la télévision, prélevées sous une forme quasi fiscale, ou comme les cotisations syndicales retenues sur la paye des salariés soviétiques. Subventions indirectes, également, lorsque l'État exempte d'impôt les dons faits à diverses associations et institutions, ou lorsqu'il dispense les propriétés ecclésiastiques de la taille.

On le voit, dépenses et subventions publiques, nées de l'action ou de l'abstention du réseau I/D, font de l'État le père nourricier des appareils. C'est par son canal qu'une part importante du surplus transite vers leurs activités. Cependant, la prise directe sur l'économie et la redistribution étatique n'épuisent pas tout à fait le catalogue des ressources.

Les cotisations et les dons, collectés par les appareils sous des noms et sous des formes divers, ont, en effet, le caractère d'une dépense de revenu sans contrepartie marchande. Les particuliers et les entreprises qui financent, de la sorte, des églises et des associations, peuvent avoir des motivations très variables, mais en toute hypothèse, ils aident ces appareils à fonctionner *sans dépendre du marché ni de l'État*. Les exemples du même type sont plus rares dans les autres appareils, encore que le mécénat individuel ou collectif se manifeste aussi dans certains appareils A.R.L., d'assistance ou de recherche. L'Institut Pasteur ou le *Metropolitan Opera* de New York ont longtemps vécu, pour l'essentiel, de tels subsides.

Un sort particulier doit être réservé à des subventions un peu particulières que rien ne distingue, économiquement, des précédentes, mais qui sont chargées d'une tout autre signification politique. Il s'agit des *dons occultes* que des États, des entreprises ou des associations font tenir, par des voies indirectes et souvent clandestines, à divers appareils : partis, syndicats, organes de presse, etc. La nature, le volume et la provenance, étatique ou privée, nationale ou étrangère, de ces subventions, ne sont certes pas faciles à déterminer, mais leur connaissance est néanmoins indispensable à la bonne intelligence des activités des appareils bénéficiaires. Non qu'il faille tomber dans une conception romanesque de l'histoire, dont l'argent clandestin fournirait la clé, mais bien parce qu'en certaines occurrences, le fonctionnement local de divers appareils est directement affecté par cette manne discrète.

Les sept types de ressources, qui viennent d'être passés en revue, ne constituent pas un inventaire exhaustif. Ainsi, ils ne rendent pas compte du fonctionnement d'appareils primitifs comme l'armée citoyenne (n° 8), dont les membres doivent s'équiper et s'entretenir par eux-mêmes, et ils n'entrent pas non plus dans le détail des *sous-traitances de ressources* qui peuvent établir, entre des institutions distinctes, des liens parfois très complexes, dont voici un exemple entre mille : certains trade-unions britanniques subventionnent ouvertement les campagnes électorales de candidats travaillistes et s'attachent ainsi leur fidélité, mais ce lien s'établit dans un système où la centrale syndicale (le *TUC* est elle-même liée par une adhésion formelle, quoique souple, au *Labour Party*, si bien que la question de savoir qui influence qui et comment ? ne livre pas sa réponse au premier regard... Néanmoins, on peut considérer que les sept types de ressources suffisent à caractériser la position économique des appareils, à l'échelle où on les a inventoriés. Pour ne point charger le présent chapitre d'un très long tableau, on a présenté en tête de l'annexe 1 une liste complète des types d'appareils élémentaires, *en précisant pour chacun d'eux la nature des ressources dont il peut bénéficier*. Ces « précisions » doivent être interprétées avec prudence. Elles regroupent l'ensemble des indications données ci-dessus ou durant la présentation des divers appareils et, plus généralement, elles *tentent* de caractériser la situation de chaque appareil. Mais il est évident que les lacunes de mon information, jointes aux ambiguïtés réelles qui entourent maints appareils, interdisent d'attacher à ces « précisions » une valeur excessive : elles sont à critiquer attentivement. Qui plus est, ces « précisions » peuvent sembler souvent imprécises, tant certains appareils semblent cumuler des ressources extraordinairement variées. Aussi dois-je souligner que ce cumul indique une possibilité théoriquement ouverte et non une situation effectivement réalisée en chacune des sociétés où peut exister un appareil d'un type donné : d'une société à l'autre, le cocktail effectif des ressources sera de composition variable, à l'intérieur des possibilités qui sont théoriquement ouvertes (si, du moins, ces possibilités théoriques ont, elles-mêmes, été correctement repérées). En outre, il va de soi que chacune des institutions rangées dans un type donné d'appareil ne bénéficie pas nécessairement de toutes les ressources

affectables à ce type d'appareil : dire, par exemple, que les associations de forme 2 (n° 25) peuvent recevoir des dons occultes, n'implique pas que tous les partis, tous les syndicats et toutes les autres associations inscrites dans cet ensemble bénéficient de telles ressources.

[Retour à la table des matières](#)

47. Les outils que les appareils mettent en œuvre pourraient faire — et font déjà — l'objet d'études passionnantes, car il est bien évident que le pouvoir et l'idéologie ne se réduisent pas au verbe de qui commande ou de qui raconte. Les appareils font usage de techniques aussi complexes que celles des entreprises. Mais, comme pour les entreprises, on ne s'aventurera pas dans le dédale des technologies : quelques MT, définis à très grands traits (t. 2, n° 24), ont suffi pour repérer les grandes mutations de l'outillage productif, quelques vecteurs, définis à même échelle, suffiront à caractériser, sous l'angle technique, l'infrastructure du pouvoir et de l'idéologie.

Vecteur est pris, ici, au sens nouveau que la balistique lui a donné. Il y a des supports matériels qui *portent au loin* le pouvoir et l'idéologie. On en a déjà rencontré maints exemples, en explorant l'appareil éditorial — qui a précisément pour fonction de produire de l'idéologie en conserve, c'est-à-dire transportable — mais il faut généraliser ces observations fragmentaires. Le pouvoir doit se faire sentir à distance. Il dispose, à cette fin, de relais dont les appareils des affaires locales et extérieures dessinent le schéma. Il dispose également de leviers matériels divers, les gros bras de son armée, les fines balances de sa justice, etc. Leviers d'autant plus matériels qu'ils prennent appui sur des moyens militaires et sur des moyens d'administration analogues aux moyens de travail dont la production se sert et qui, parfois, anticipent sur leur évolution (t. 2, n° 23). Encore faut-il mettre ces appareils en mouvement, leur donner des ordres, en recevoir des informations, et c'est là que se situe la matière la plus subtile du pouvoir en exercice, l'influx nerveux dont il anime le corps de ses appareils. Or, le problème se pose dans les mêmes termes pour l'activité idéologique, même si elle est loin d'être toujours animée, depuis un centre unique. *En effet, la circulation de l'idéologie est matériellement identique à la circulation des ordres et des informations qu'exprime le pouvoir* : toujours, il s'agit de communiquer. Les vecteurs sont des moyens de communication. Selon l'état des forces productives, dans la société, ces moyens sont essentiellement différents. *Le repérage des vecteurs étalonne les forces productives dont le pouvoir et l'idéologie peuvent faire usage en société*. Il dit les limites à l'intérieur desquelles les techniques militaires, administratives et idéologiques peuvent se déployer.

Pendant des millions d'années, l'aventure sociale des hommes n'a produit qu'un seul vecteur, la *tradition orale*. La parole et toutes les autres formes d'expression corporelle ont été les seuls moyens de communication entre les hommes, ou presque : en effet, quelques objets matériels, quelques images, inscrites ou gravées

dans la pierre, ont pu établir une fragile passerelle entre les générations et ajouter leurs messages ambigus, aux effets actuels des paroles, des gestes, des comportements, des chants, des danses, des récits rythmés et mémorisés. En rangeant ces moyens sous la rubrique « tradition orale », je fais évidemment choix du principal d'entre eux et je joue sur le double sens de tradition qui dénote, à la fois, la transmission d'individu à individu et l'effet de cette transmission, au fil des générations, puis des siècles. La tradition orale a été le propre d'innombrables communautés pré-étatiques, mais elle a également dû satisfaire aux besoins des premières sociétés en voie d'étatisation (n° 6), car *l'État a commencé de naître avant l'écriture*.

L'invention de l'écriture ressemble, à bien des égards, à celle du feu. Il a sans doute fallu quelques siècles pour que l'une et l'autre mûrissent, pour que soit acquis l'art d'allumer, d'entretenir et d'utiliser le feu, comme l'art d'imiter, de décrire et d'écrire les paroles, les actes et les choses. Comme la maîtrise du feu, celle de l'écriture a fait accéder les sociétés humaines à de nouvelles capacités, auparavant insoupçonnables. L'écriture, en tout cas, a fait novation, elle a infiniment démultiplié les puissances de la tradition orale, sans que rien de celle-ci se perde — car tous les vecteurs sont d'effet cumulatif. Peu nous importe, ici, le détail des outils et des supports nécessaires à l'écriture et à son éventuelle conservation. Peu importe, également, que plusieurs modes d'écriture, tout à fait différents, aient vu le jour, il faudra prêter attention aux formes idéographiques, phonétiques, etc., pour bien entendre les discours idéologiques (t. 1, n° 77), mais, présentement, on peut négliger leurs différences. L'important, en effet, est de bien voir ce que *la tradition écrite* a fait gagner. Elle a permis de transmettre à *distance* un reflet authentique (authentifiable) de la parole d'un individu donné : par exemple, des ordres d'un prince, destinés à ses représentants lointains ; et, de ce fait, elle a distendu l'aire du pouvoir, comme celle de l'idéologie. Transposé dans le temps, ce même effet à distance a fait, de l'écrit, le support matériel d'une mémoire collective. Alors que, dans les communautés sans écriture, le souvenir des événements se perdait nécessairement, en quelques générations, sauf à enrichir le trésor mythique, l'écrit, si du moins il était conservable et conservé, a nourri ce souvenir de traces directes, relativement précises et durablement accessibles. De plus, l'écrit a donné à la communication de nouvelles dimensions, hors l'espace et le temps naturels. Il a fondé (ou, en tout cas, il a rénové et infiniment élargi) l'espace-temps de la pensée. La chose écrite n'est jamais la parole ou l'acte qu'elle rapporte, elle en est le transposé abstrait et sa production ouvre ou élargit la voie de l'abstraction, elle est, par nature, la chose tirée des choses. De la sorte, elle s'offre, mieux que toute autre réalité, à la réflexion, à la répétition inlassable du regard porté sur les choses pour en tirer raison. D'autre manière encore, on peut dire de l'écrit qu'il a ouvert la voie à la dépersonnalisation de la communication ; il a rompu le lien interpersonnel qui, fût-il médiatisé par des messagers, n'en était pas moins au principe de toute tradition orale. La communication vivante, désormais distendue, a vu naître sa sœur froide, l'information, la chose écrite à la cantonade. L'information, c'est-à-dire la nourriture quotidienne du pouvoir étatique, monstre

froid qui doit savoir pour faire, mais qui ne digère vraiment bien que les savoirs dépersonnalisés. L'écriture abstraite a donné à l'État le moyen de s'abstraire et de s'épanouir. L'écriture abstraite, durable et réflexive, a donné à l'idéologie le moyen de se diversifier et de s'épanouir. Plus prosaïquement, elle a clivé les sociétés, où elle s'est lentement répandue, en strates nouvelles dont la sédimentation est évidemment liée à la structure des classes sociales, mais sans leur correspondre mécaniquement : strates des lisant-écrivain, des lisant-non-écrivain, des analphabètes. Toutes distinctions sur lesquelles on reviendra en étudiant les réseaux idéologiques (t. 1, n° 73), sauf à noter, aussitôt, que la surprenante catégorie des lisant-non-écrivain n'est une surprise que dans notre société scolarisée de longue date : Wolff note, par exemple, que, dans les monastères carolingiens un certain nombre d'hommes, tous les clercs en principe, devaient savoir lire « tandis que l'écriture restait une tâche spécialisée, réservée à une infime minorité » (202, 43). Si j'ai désigné le second vecteur comme *tradition écrite*, c'est pour marquer le caractère encore très élitique de ce moyen de communication. Dans leur majorité, les agents (non militaires) des divers appareils se rangent dans cette élite, tandis qu'à l'inverse, la masse de la population en demeure longtemps exclue.

Il n'en ira bientôt plus de même, avec le troisième vecteur qui est *la transmission imprimée*. L'examen des appareils de l'édition nous a déjà permis de voir sous quelles conditions, et avec quels effets, l'imprimerie s'est développée (n° 32), mais il faut y revenir, parce que la mise en conserve de l'information et de l'idéologie, sous forme d'imprimés aisément reproductibles et largement diffusables, a, peu à peu, transformé l'activité de tous les appareils ainsi que leurs rapports avec les publics qu'ils desservent. Ainsi, par exemple, l'appareil juridico-judiciaire a pu s'appuyer plus que jamais sur des textes juridiques (coutumiers, recueils d'édits, compilations de précédents, commentaires, etc.) qui ont aidé à régulariser son activité et qui, de ce fait, ont favorisé la maturation d'un droit plus uniforme, plus impersonnel, donc, plus abstrait. L'imprimerie ne constitue pas un simple prolongement du travail antérieurement réalisé par les copistes et les scribes, elle provoque, peu à peu, une mutation qualitative de l'activité des appareils. Quand ce vecteur devient d'usage courant, la diffusion qu'il autorise rompt les *traditions* anciennes. La parole et la personne, agents immédiats de la tradition orale, sont surclassées par ce vecteur impersonnel. Les limites étroites, où la tradition écrite demeurait enfermée, sont rompues. L'imprimé prolifère et se diffuse aisément et de tous côtés. Avec ce vecteur, c'est, désormais, de *transmission* qu'il faut parler. Dès que la presse aura doublé le livre, on verra poindre un effet nouveau de la transmission imprimée d'informations : il se formera une *actualité*, c'est-à-dire un récit, largement diffusé, d'événements quasi contemporains survenus hors l'expérience directe de ceux à qui ce récit est conté. La société devient, à elle-même, son propre spectacle, du moins pour ce que la presse en raconte. À quoi s'ajoute, évidemment, l'immense extension des possibilités de *réflexion*, ouvertes par l'écrit devenu imprimé, réflexion qui s'applique, désormais, à une matière livresque abondante, diverse et aisément

conservable. Car, répétons-le, chaque vecteur a un effet cumulatif, il ne laisse rien perdre des possibilités ouvertes par les vecteurs précédents, tout en créant de nouvelles possibilités.

La révolution industrielle donne un élan accru à la transition imprimée, notamment en miniaturisant les machines à imprimer, à écrire et à reproduire les documents, tous matériels dont les appareils font bientôt un très large usage. Mais elle fournit, également, toute une série de nouveaux supports matériels et de nouvelles techniques de communication, si bien que la transmission imprimée finit par apparaître comme un moyen parmi d'autres. Le télégraphe et le téléphone servent et stimulent la presse d'actualité, mais rendent aussi maints services. La radiodiffusion ébranle le privilège de l'écrit et donne à la parole un prestige nouveau. L'image, elle aussi, se met à circuler sous forme photographique, avant de s'animer au cinéma où bientôt la parole et la musique l'enrichiront. Ce foisonnement ne peut être réduit, sans artifice, à une caractéristique unique. L'ensemble des vecteurs, qui opèrent simultanément et qui se soutiennent et se concurrencent réciproquement, me paraît constituer un stade nouveau, celui de *la transmission par médias spécialisés*. S'il est inutile de souligner les capacités de diffusion ainsi acquises, il faut noter, en revanche, la novation qui s'opère : une nouvelle forme de communication s'établit. J'entends, ici, par communication, non pas la transmission matérielle d'informations de toute nature que l'on a généralement en vue, lorsqu'on évoque les moyens de communication ou de télécommunication, mais bien le contact d'individu à individu qui, à l'époque de la tradition orale, était la seule liaison établie entre les hommes-en-société. Ceux des médias spécialisés, où la parole est directement reproduite, rétablissent quelque chose de cette communication primitive, tout en lui donnant une portée immense : tel est le rôle du disque et surtout de la radio ; et le rétablissement semble plus complet encore, lorsque, par le cinéma, la présence évidente et la parole jaillissante se conjoignent en une image parlante. Néanmoins, ce retour en force a d'étranges caractères : *il offre seulement une communication spectaculaire et unilatérale*. L'un se montre, parle et agit ; les autres regardent et écoutent, passivement. C'est dire la puissance nouvelle que prennent ceux qui ont accès aux moyens qui rendent publiques leur image et leur parole, et la dépendance nouvelle où sont tenus ceux qui sont convertis, du même coup, en auditeurs et en spectateurs. C'est dire aussi la puissance qu'exercent, dans ces conditions, les appareils qui contrôlent la diffusion de la communication spectaculaire.

À cet égard, une étape nouvelle est franchie, lorsque la télévision devient d'usage courant. En effet, *la transmission télévisuelle* se subordonne la plupart des autres vecteurs. Elle porte le cinéma à domicile, elle surclasse la radio en plusieurs de ses emplois, elle concurrence durement la presse et le livre. Tout ce qui est retransmis, par son canal, prend la forme d'une communication spectaculaire. Qu'elle médiatise l'information sur l'actualité, le débat politique ou les activités littéraires et scientifiques — dans tous les cas, un élément de spectacle se glisse, subrepticement, dans le message diffusé.

Les cinq modes de tradition ou de transmission qui viennent d'être passés en revue se sont succédé dans l'histoire. Mais leur ordre de succession a été bousculé dans les pays soumis à l'impérialisme ou aux révolutions étatiques-socialistes. La transmission imprimée, la radio, le cinéma et même la transmission télévisuelle ont ainsi été greffés sur des pays dont le développement propre n'avait pas encore produit de tels vecteurs. Les « projections » notées aux tableaux 14 et 15 permettent de repérer ces effets. De telles greffes ne doivent pas surprendre, car l'infrastructure technique, requise pour l'utilisation des vecteurs les plus modernes, s'importe aisément. Les sociétés où la radio, le cinéma et la télévision ont été inventés et expérimentés devaient, assurément, disposer d'une industrie évoluée, d'un marché actif et d'une structure idéologique complexe. La production des émetteurs de radio et de télévision et l'entretien permanent de studios cinématographiques s'accompagnent de contraintes presque analogues. Mais, à l'inverse, l'exploitation courante de telles installations est beaucoup plus facile, surtout depuis que la transistorisation des récepteurs permet leur alimentation par piles. Les médias spécialisés, et même la télévision, se diffusent à peu de frais dans les sociétés dépendantes et viennent court-circuiter le développement idéologique de celles-ci.

Soit dit par parenthèse, il faut faire un sort spécial à l'un des outils — autre que les vecteurs — dont les appareils étatiques et idéologiques commencent à disposer : l'ordinateur. En effet, cette machine ouvre une ère nouvelle dont tout le travail administratif et toute l'activité idéologique vont porter la marque : l'ère des faits sociaux. À mesure que ses techniques de programmation et d'exploitation se perfectionnent et se diffusent, l'ordinateur permet de maîtriser des masses immenses d'informations élémentaires éparses. Donc, dans la mesure où la collecte primaire des données est correctement agencée, *il rend possible la construction de représentations du réel social qui étaient, auparavant, hors d'atteinte*. La démographie, la comptabilité nationale, la sociologie électorale, l'histoire sérielle, les études de marché et les sondages d'opinion sont, aujourd'hui, les premiers bénéficiaires de cet énorme enrichissement de la capacité qu'ont les sociétés de se représenter elles-mêmes. L'ordinateur produit des faits sociaux, c'est-à-dire des représentations du réel qui peuvent être computées à l'échelle sociale. Pour toutes les sciences de la société, mais, aussi, pour toutes les autres branches de l'idéologie y compris les *Kameralwissenschaften* dont se nourrissent les AE, il ouvre la voie au remplacement des faits anecdotiques, qui ont été jusqu'ici leur principale pâture, par des faits mesurés et raisonnés à l'échelle de la société. Les faits anecdotiques sont ceux qui, même correctement établis et vérifiés, concernent un aspect fragmentaire du réel social : les actes d'un homme, les circonstances où est placé tel groupe dont rien ne permet d'apprécier s'il constitue un échantillon représentatif d'un ensemble social donné. Les faits sociaux sont ceux dont l'élaboration permet d'apprécier la représentativité, avec une précision convenable. Naturellement, il ne faut pas durcir la distinction jusqu'à la rendre ridicule. Ainsi, par exemple, les

historiens qui sont à l'affût de séries significatives savent d'expérience qu'ils peuvent en constituer, par un patient relevé des données éparses dans leurs sources documentaires. L'ordinateur les y aide, c'est-à-dire qu'il aide à révéler des faits sociaux, souvent insoupçonnés de ceux qui les vécurent. Mais l'ordinateur n'est pas, principalement, un outil pour historien. Il entre dans l'arsenal d'appareils, étatiques ou idéologiques, de plus en plus nombreux. Il remplace, peu à peu, leurs supputations traditionnelles par des computations savantes. Et il renforce d'autant leur pouvoir, on aura maintes occasions d'en juger.

[Retour à la table des matières](#)

48. Revenons aux vecteurs. De toute évidence, leur développement conditionne la multiplication et la maturation des appareils. En examinant, de façon détaillée, ce conditionnement général, on va repérer diverses contraintes qui nous aideront à définir les corps d'appareils. Encore faut-il que ces nouveaux repères puissent être combinés avec ceux que nous offrent, déjà, les logiques de la production. En fait, le rapprochement se fera aisément, car les vecteurs sont, eux-mêmes, étroitement liés aux logiques de la production. La tradition orale est aussi vieille que les hommes et durera autant qu'eux : elle naît en même temps que la logique de VU et demeure vivante, sous chacune des logiques ultérieures. L'écriture s'invente et s'emploie dans des sociétés qui ne sont pas encore sorties du règne de VU, même si l'extension ultérieure des échanges marchands concourt à sa diffusion. La mise au point et *l'utilisation effective* de l'imprimerie, comme vecteur, s'opèrent, on le sait, au cours de la transition VU-VE (n° 32). La prolifération des médias spécialisés et, plus récemment, la transmission télévisuelle sont des conséquences de l'industrialisation : c'est dire qu'elles interviennent sous le règne de VE et s'épanouissent au cours de la transition VE-VD si, du moins, l'on excepte les « projections » internationales qui doivent faire l'objet d'une analyse particulière. En renversant les termes de cette analyse, on peut associer, à chaque logique de la production, les vecteurs les plus évolués qui deviennent disponibles sous son règne :

1. Logique de VU	Tradition orale <i>ou</i> tradition écrite
2. Logique VU-VE	Tradition écrite <i>ou</i> transmission imprimée
3. Logique de VE	Transmission imprimée <i>ou</i> transmission par médias spécialisés, puis par télévision
4. Logique VE-VD	Transmission par médias spécialisés, puis par télévision

Naturellement, la tradition orale, par exemple, continue de jouer un certain rôle dans les sociétés qui sont sorties de la logique de VU, mais il est inutile de le noter,

puisque, par définition, tous les vecteurs ont une valeur cumulative : ils conservent toutes les possibilités associées aux vecteurs précédents.

On voit, ainsi, ce que la référence aux vecteurs va nous apporter. L'exploration antérieure des types d'appareils nous permet d'associer, à chaque logique de la production, un certain groupe d'appareils. La prise en considération des vecteurs va nous permettre de *scinder la plupart de ces groupes en deux sous-ensembles plus limités*, ce qui simplifiera d'autant la recherche sur les corps d'appareils (n° 49).

Avant l'écriture, quand la parole règne seule et quand la mémoire des hommes est la seule archive disponible, la gamme des AE et des AI est évidemment très courte. On peut certainement étendre à de nombreuses sociétés la remarque de Vernant : « la sacralisation de *Mnémosuné* marque le prix qui lui est accordé, dans une civilisation de tradition purement orale, comme le fut, entre le XII^e et le VIII^e siècle, avant la diffusion de l'écriture, celle de la Grèce » (143, 52) — quitte à reconnaître les autres valorisations de la mémoire : respect des anciens, des sages, des conteurs, etc. Plusieurs des appareils aptes à exister sous le règne de VU ne peuvent prendre forme, tant que la tradition orale est seule en vigueur. Pour alléger l'exposé, au lieu d'évoquer « l'appareil éditorial, dans sa première forme, dite stade des copistes », je noterai simplement : « Édition 1 (copistes) ». Donc, la tradition orale exclut, évidemment, l'Édition 1 (copistes) et l'École 1 aussi embryonnaire et étatique soit-elle. De même, il est fort improbable qu'en l'absence de toute tradition écrite, des juristes et des médecins puissent commencer à se spécialiser hors les communautés primitives, ce qui exclut également Justice 1 et Assistance 1. On sait, d'autre part, que l'Église 4 (universelle) n'existe, sous le règne de VU, que dans les sociétés qui ont régressé à ce stade, après avoir connu un développement plus brillant (n° 28) : il est donc très douteux que ce type d'appareil puisse exister dans une société encore ignorante de l'écriture. L'exclusion du « noyau » 2A (chancellerie) est non moins évidente et elle a, probablement, pour corollaire, l'élimination de l'appareil des affaires locales 1 b (intendants), car on voit mal comment celui-ci pourrait fonctionner régulièrement, sans une communication suivie avec un prince lointain, communication que l'usage exclusif de messagers, transmetteurs d'informations et d'instructions verbales rendrait fort aléatoire. Enfin, on pourrait être tenté de considérer que les appareils Finances I (greniers du prince) et Affaires économiques 1 (tributaires) requièrent également l'intervention de scribes, mais il semble bien que de premières formations tributaires aient pu s'établir et disposer de tels appareils (d'ailleurs confondus), en Assyrie, en Égypte ou dans l'Empire inca, avant que l'écriture ait été inventée.

L'écriture apparaît, ainsi, comme *un puissant instrument* de pouvoir, puisque sa diffusion rend possible la formation, dès le règne de VU, des divers appareils qui viennent d'être discutés. On se ralliera donc, pleinement, au jugement de Lévi-Strauss : « Les premiers usages de l'écriture ont été, d'abord, ceux du pouvoir : inventaires, catalogues, recensements, lois et mandements, dans tous les cas, qu'il

s'agisse du contrôle des biens matériels ou de celui des êtres humains... l'écriture ne nous paraît associée de façon permanente, dans ses origines, qu'à des sociétés qui sont fondées sur l'exploitation de l'homme par l'homme » (165, 33). L'écriture sert l'État, fût-ce par des voies divines. D'abord réservée aux initiés, elle leur prête le mystérieux pouvoir de capter les paroles, de fixer la mémoire des êtres et des choses, de dire le devoir que le pouvoir sanctionne, de garder les savoirs. Puis sa diffusion devient, en elle-même, un moyen d'étendre le pouvoir d'un État ou le rayonnement d'une idéologie. Elle permet d'enraciner de nouvelles religions, à l'instar des moines byzantins, Cyrille et Méthode qui, au IX^e siècle, créèrent l'alphabet slave, dans les régions qu'ils évangélisaient (202, 69) ; et d'enraciner, tout aussi bien, les idéologies de la révolution et de la nation, comme le firent naguère les Soviétiques et les Chinois, en dotant d'alphabets les nationalités marginales de leurs États respectifs.

Dans les sociétés où s'opère la transition VU-VE, l'écriture favorise le développement de nombreux appareils. Cependant, il faut attendre que la transmission imprimée vienne renforcer la logique VU-VE, pour que certaines maturations soient possibles. Tel est le cas, par définition, pour l'appareil Édition 2 (librairie) et pour son éventuel corollaire, l'appareil de contrôle idéologique 1 (censure). Tel est sans doute aussi le cas pour l'appareil École 2, car il est vraisemblable que la scolarisation ne s'étend, au-delà des élites, qu'à partir du moment où le livre devient disponible ; mais certaines cités italiennes firent peut-être exception à cet égard.

Le livre soutient les entreprises de domination ou de conquête des âmes, mais il n'en pose pas moins de redoutables problèmes aux pouvoirs établis, car il véhicule indifféremment les bonnes et les mauvaises idées. Les mauvaises idées, c'est-à-dire celles qui dérangent l'ordre existant et qui corrodent les idéologies en vigueur. La censure exercée par une église ou par un appareil spécialisé à cette fin est, souvent, le fruit de cette situation nouvelle. Dès lors, l'évolution de tout le système des appareils idéologiques sera marquée par un choix politique, aux effets contrastés : contrôler ou « laisser-dire » ?

[Retour à la table des figures et tableaux](#)

TABLEAU 22 APPAREILS ET VECTEURS		
Logique de la production	Appareils élémentaires intéressés ^a	Effets des vecteurs sur leur disponibilité ^b
1 Logique de VU	Noyau 2 A Affaires locales 1 b Églises 4 Juridico-judiciaire 1 Écoles 1 Assistance 1 Édition 1	Ces appareils ne peuvent se spécialiser tant que la <i>tradition orale</i> est de règle. La <i>tradition écrite</i> permet leur maturation
2 Logique VU-VE	Affaires idéologiques 1 Écoles 2 Édition 2	La <i>tradition écrite</i> ne suffit pas à la spécialisation de ces appareils, il faut que la <i>transmission imprimée</i> s'établisse pour qu'ils puissent se spécialiser
3 Logique de VE	Affaires idéologiques 3 A.R.L 3 A.R.L 4 Associations 3	Aucun de ces appareils ne prend forme tant que la <i>transmission imprimée</i> est seule disponible. La <i>transmission par médias spécialisés</i> ou par télévision permet leur formation. Toutefois la forme A.R.L 4 suppose, par définition, que la <i>transmission télévisuelle</i> soit acquise. En outre, la maturation de A.R.L 4 s'accomplit souvent alors que s'amorce la transition VE-VD
<p>a. On ne reprend ici qu'une partie des appareils spécialisables sous chacune des logiques de la production : la partie dont la maturation est affectée par l'état des vecteurs disponibles.</p> <p>b. Ces effets ne tiennent pas compte des « projections » internationales.</p>		

Les réponses, extrêmes ou moyennes, que les divers États donnent à cette question, s'esquissent à peine, à la fin de la transition VU-VE, mais se différencient nettement, sous le règne de VE, lequel désigne, on le sait, l'industrialisation capitaliste et son cortège d'effets induits. L'une des solutions extrêmes est la formation d'un appareil idéologique 3 (contrôle général), associée à la forme

Associations 3 (parti unique), solution dont il n'est aucun exemple historique, avant qu'ait mûri la transmission par médias spécialisés et, spécialement, la radio et le cinéma ; je précise : aucun exemple, hormis les « projections » que l'étude du système mondial pourra, seule, rendre intelligibles (t. 1, n° 99). À l'opposé, l'autre solution extrême est la pleine maturation de la forme Associations 2 (libre foisonnement) et l'absence de tout appareil de contrôle idéologique. Les solutions moyennes sont celles dans lesquelles l'appareil de contrôle idéologique est limité à ses formes 1 (censure) ou 2 (propagande) et où les associations demeurent proches de la forme 2 (libre développement). Enfin, il faut se souvenir que, par définition, l'appareil A.R.L 3 (radio-ciné) correspond au stade de la transmission par médias spécialisés, tout comme l'appareil A.R.L 4 (télévision) correspond au stade de la transmission télévisuelle.

Ce qui vient d'être établi est résumé par le tableau 22, dont le prochain chapitre tirera parti.

Chapitre 14

L'appareillage des sociétés

« Elles sont toutes fausses, délicieusement fausses, ces constellations ! Elles unissent, dans une même figure, des astres totalement étrangers. »

BACHELARD.

[Retour à la table des matières](#)

49. Les appareils élémentaires n'existent jamais isolément. En chaque société, ils constituent un vaste système, au sein duquel les analyses du chapitre 1 nous autorisent à repérer deux grands corps distincts, bien que ces deux corps soient, en fait, plus ou moins entremêlés (n° 2). Le premier corps, celui des appareils étatiques, a une évidente unité, que lui donne le pouvoir d'État, placé en son centre. Par contre, le second corps, qui est celui des appareils idéologiques, semble souvent décentré ou, même, dépourvu de tout centre. Dans les États anciens, qui font corps avec une église ou qui la contrôlent étroitement et qui, de ce fait, contrôlent, plus ou moins directement, la vie idéologique ou, en tout cas, ses aspects principaux, le corps des appareils idéologiques semble encore tirer de cet État ou de son église une suffisante unité. Sous d'autres formes, il en va de même, dans les États modernes où un étroit contrôle idéologique, dûment appareillé (n° 41) et souvent soutenu par un parti, un syndicat, une corporation, une police ou une armée, s'étend sur l'ensemble des AI : ils font corps, dans ce corset. Mais, entre ces deux limites extrêmes, le corps des AI perd toute unité apparente, sauf à prêter à l'idéologie dominante d'improbables vertus unificatrices (n° 2). Sans doute, la débandade n'est-elle jamais complète : l'État garde la haute main sur de multiples appareils idéologiques qui sont, en même temps, des AE ; il contribue souvent, de façon ouverte ou clandestine, aux ressources de ceux qui échappent formellement à son emprise ; et les lois, les usages et les mœurs, dont il est le gardien toujours musclé et souvent vigilant, donnent une certaine vigueur matérielle aux vertus supposées de l'idéologie dominante.

Néanmoins, les AI élémentaires tirent à hue et à dia : armés du sabre de Joseph Prudhomme, ils obéissent à l'État et ils propagent l'idéologie dominante, quand ils ne la combattent point. Ils sont sensibles au jeu des intérêts sociaux, divergents et contradictoires, dont la société est tramée (n° 35) et ils trouvent, dans l'autonomie fréquente de leurs ressources et dans l'adhésion de leurs publics, une capacité d'indépendance, que leur activité spécifique renforce d'autant plus qu'elle est plus nettement spécialisée : le prêtre et le juriste, l'artiste et le scientifique, le pédagogue et le journaliste, le publicitaire et le médecin peuvent vivre *dans le même monde*, mais ils n'en peuvent donner ni la même représentation, ni des représentations aisément convergentes. Même dans les cas-limites où l'emprise étatique est à son maximum, il subsiste toujours quelque chose de cette hétérogénéité, consubstantielle aux activités des AI. *Le pouvoir unifie, l'idéologie disperse*. Le pouvoir gomme le plus possible des contradictions sociales, pour intégrer la population qu'il régit, en un ensemble suffisamment cohérent. L'idéologie véhicule, ouvertement ou sournoisement, une certaine idée des contradictions sociales réelles.

Pourtant, le repérage du corps des AI n'est pas une vaine entreprise. Dans sa diversité même, ce corps constitue l'infrastructure matérielle de la formation idéologique, laquelle formation idéologique est, on le montrera, un aspect de la structure sociale tout aussi essentiel que la FE, qui nous est déjà familière (t. 1, n° 86). Mieux, la formation idéologique et la formation économique sont, sous un certain angle, des structures analogues : en règle générale, aucun centre ne les unifie. Ceci n'empêche pas la FE d'avoir une signification tout à fait claire : c'est l'image même de la structure économique d'une société. La formation idéologique aura une signification non moins claire et le corps des AI, qui en est un aspect décisif, contribuera à cette signification. Chacun des corps d'AI, c'est-à-dire chacun des types que l'on pourra distinguer à cet égard, définira, en effet, non pas une collection d'appareils élémentaires, passivement et mécaniquement juxtaposés en une même société, mais bien un ensemble d'éléments qui, par-delà la spécialisation qui les particularise, n'en mènent pas moins *une permanente compétition idéologique pour dire la vérité du monde* : les stratégies contradictoires des AI, distincts et spécialisés, modèlent et modulent le discours social (t. 1, n° 81). Le jeu stratégique ouvert à chacun des AI élémentaires ne dépendra pas seulement de son objet et de sa forme spécifiques, mais aussi de la gamme des compétiteurs avec lesquels son action devra compter.

Au reste, c'est l'unité formelle du corps des AE qui pourrait être trompeuse. D'abord, parce qu'elle fait exception : l'appareil d'État, en tant que réseau ramifié d'appareils étatiques élémentaires, qu'un même pouvoir rassemble en un système unifié, hiérarchisé et commandé, est une structure sociale originale. Aucun autre grand système de relations sociales n'est jamais doté d'une semblable structure, *organisée de main d'homme à des fins de pouvoir*. Ni le capital, ni l'impérialisme, ni le colonialisme, ni la ville, ni la famille, ni, je le répète, la formation

économique et la formation idéologique — qui sont autant d'exemples de structures sociales majeures — ne ressortissent au même modèle, à moins que l'État ne s'en mêle pleinement et directement, auquel cas certaines, au moins, des structures précitées se voient imposer un ordre étatique. Encore faudrait-il ne point surestimer cet ordre, même lorsqu'il demeure cantonné dans son domaine d'élection, c'est-à-dire dans le corps des AE : les discordances, les désordres, les dysfonctions et bien d'autres contradictions mûrissent, dans ce corps, à mesure qu'il s'étend et se diversifie ; on en verra maintes preuves ci-après.

Donc, l'étude du corps des AI doit être entreprise sans craindre leur apparente dispersion et celle du corps des AE doit l'être sans surestimer leur apparente cohérence.

[Retour à la table des matières](#)

50. À partir d'ici, les symboles AE et AI vont prendre une signification nouvelle. Ils désignaient, jusqu'à présent, un appareil élémentaire, d'ordre étatique ou idéologique. *Ils correspondront désormais, respectivement, à un corps d'appareils étatiques ou à un corps d'appareils idéologiques*, corps dont la définition va être prochainement précisée

Passant ainsi du particulier au général, les symboles AE et AI subissent un sort semblable à celui du symbole MP (t. 2, n° 39). L'inventaire des formes prises par les appareils élémentaires a permis de ranger celles-ci, selon les logiques de production qui autorisent leur existence. Autrement dit, chaque logique de la production dessine une zone où *certain*s appareils peuvent se développer, mais seulement sous *certain*es formes. L'annexe 1 — où sont rassemblées et traitées toutes les données tirées de l'inventaire précédent — matérialise ces zones de possibilités ouvertes, *ces plages de variation*. Si la recherche sur les AE et sur les AI s'en tenait là, on distinguerait donc quatre types d'AE et, de même, quatre types d'AI. Chaque type se définirait non comme un être singulier, rassemblant des appareils limitativement énumérés et de forme bien définie, mais comme une catégorie plus vaste, comme une gamme de possibilités : celles, précisément, qui peuvent s'inscrire dans chaque plage de variation. Bien que la recherche doive être poussée plus avant, ses résultats n'en garderont pas moins un tel caractère *catégoriel*. En effet, une étude qui tendrait à individualiser chaque corps d'appareils se diluerait rapidement dans l'inessentiel. La trajectoire historique propre à chaque société, les traditions et les survivances locales qui en résultent, les imitations, formelles ou réelles, d'expériences étrangères, les contagions et les déformations que les divers systèmes mondiaux favorisent ou imposent, sont, parmi bien d'autres, des facteurs qui tendent toujours à particulariser l'AE ou l'AI d'une société donnée. Toute recherche consacrée à une société singulière doit prêter une grande attention à ces particularités, mais, à l'inverse, toute recherche

théorique — et, donc, comparative — doit trouver son bon niveau de généralité. Définir chaque type d'AE ou chaque type d'AI comme *l'ensemble des variantes possibles, dans une certaine plage de variation*, satisfait cette condition, si les plages sont suffisamment réduites et n'autorisent que des variations homogènes ; ou, en d'autres termes, si l'ensemble des variations possibles, dans une plage donnée, se différencie communément et nettement des ensembles voisins.

De toute évidence, les vastes zones correspondant à chacune des quatre logiques de la production satisfont très mal à cette condition. Ainsi, par exemple, la zone où règne VU peut comprendre des AE pourvus d'une armée permanente et d'autres qui en sont démunis, tandis que la zone où règne VE peut être caractérisée soit par une large diffusion des associations, soit par leur asservissement au contrôle étatique. Il faut donc scinder ces plages de variation qui demeurent par trop hétérogènes. La prise en considération des *vecteurs* disponibles (n° 47) permet de découper plus finement plusieurs zones ; mais, sauf pour certains AI, ce nouveau critère n'apporte pas toutes les lumières désirables. Dès lors, deux méthodes peuvent être envisagées, pour aboutir au découpage de sous-ensembles plus homogènes. La première serait d'étudier, *terme à terme*, les correspondances, nécessaires ou possibles, entre les appareils élémentaires ; d'observer, par exemple, quels types d'armées peuvent ou doivent être associés à tel type de « noyau », puis de déterminer quel type d'appareil, financier ou judiciaire, peut ou doit s'adjoindre aux groupements ainsi distingués, et de poursuivre sur cette lancée, jusqu'à épuisement des combinaisons envisageables. Une telle méthode — dont j'ai pratiquement exploré les effets, dans plusieurs esquisses qui ne méritent pas d'être publiées — se heurte finalement à un obstacle insurmontable : à moins d'accepter le foisonnement aléatoire des catégories auxquelles elle conduit, elle impose, en effet, de hiérarchiser les appareils élémentaires, pour ordonner les combinaisons qu'ils forment ; or, une telle hiérarchie n'a jamais beaucoup de signification du côté de l'AI et, même du côté de l'AE, elle ne peut avoir une portée générale. Ainsi, l'on admettrait bien volontiers que le « noyau », l'armée et l'appareil financier forment le cœur de l'AE, mais il se trouvera toujours une Union sud-africaine où le ministère de la Police, de la Justice et des Prisons s'inscrit dans ce cœur, une URSS où le parti et le plan y pénètrent en force, une Europe médiévale où l'Église surclasse la plupart des rares autres appareils étatiques, etc. D'où le recours à une seconde méthode qui dispense de toute hiérarchisation arbitraire des appareils élémentaires, qui respecte les combinaisons, hasardeuses ou aberrantes, par lesquelles peuvent s'exprimer les particularités historiques de certaines sociétés et qui prête *une attention exclusive à certaines apparitions ou à certaines conjonctions jugées discriminantes*.

Dans son principe, la méthode est simple. Elle considère l'ensemble des formes élémentaires, disponibles dans une zone et pour un vecteur donné, en vue de composer soit l'AE, soit l'AI, et elle s'efforce de repérer celles de ces formes élémentaires qui, isolément ou conjointement à d'autres, peuvent être considérées comme marquant une frontière. Ainsi, par exemple, il est bien évident que, dans la

zone VU, les AE sont d'une qualité tout à fait différente, selon qu'ils incluent ou non une armée permanente. L'armée permanente, c'est-à-dire en l'occurrence les formes d'armées 1 b et 2 b, joueront, en ce cas, le rôle de discriminant : leur absence désignera un AE encore embryonnaire, leur présence signalera un AE déjà militaire. Le repérage d'un tel discriminant ne s'accompagne pas d'un partage systématique de tous les éléments disponibles dans la zone considérée, car un tel partage n'aurait souvent pas grand sens. Ainsi, pour suivre le même exemple, il est évident que l'existence d'une armée permanente implique généralement celle d'un appareil financier apte à l'entretenir ; mais il peut y avoir des exceptions : il est possible que les toutes premières armées tributaires réglées (1 b), ou surtout les toutes premières armées citoyennes professionnalisées (2 b), aient pu se dispenser d'un tel appareil ; et, réciproquement, il peut avoir existé des sociétés où l'appareil financier a pris forme, avant que l'armée devienne permanente. Un discriminant marque une frontière qualitative, il ne découpe pas mécaniquement la zone où il s'applique, en sous-ensembles absolument tranchés. Au demeurant, il est vraisemblable que des recherches plus poussées que celle-ci permettraient de répartir, à bon droit, une partie des éléments disponibles en chaque zone, sinon leur totalité, de part et d'autre de chacun des discriminants retenus ; vraisemblable, également, que de nouveaux discriminants, plus fins que ceux qui sont définis par l'annexe 1, pourraient être utilement fixés. Encore faut-il observer, à cet égard, que le rapprochement des AE ou des AI avec d'autres structures sociales, définies par ailleurs, aura souvent un évident effet discriminatoire. Soit, par exemple, l'ensemble des AE embryonnaires : si on rapproche cette *catégorie* d'appareils d'État des diverses FE avec lesquelles ils peuvent coexister, certaines précisions en résulteront *ipso facto*. Avec une FE servagiste ou servagiste-marchande, l'armée non permanente, incluse dans cet AE, sera évidemment de type vassalique (3 a), alors qu'avec une FE antique, ce sera une armée citoyenne (2 a).

Le plus souvent, les discriminants naissent de la conjonction de plusieurs éléments, *parce que la transformation générale du caractère de l'AE ou de l'AI*, qui semblait encore douteuse, lorsque tel élément isolé prenait telle forme nouvelle, apparaît bien établie, lorsque plusieurs transformations convergentes sont acquises. Soit, par exemple, le discriminant que l'on a retenu, en zone 3, c'est-à-dire sous le règne de VE, pour distinguer les AI religieux des AI scolaires (on reviendra plus loin sur ces dénominations). Ce discriminant est défini par la conjonction des éléments : appareil scolaire au moins de type 2 *plus* associations de forme 2 *plus* appareil éditorial de forme 3. C'est-à-dire : scolarisation étendue *au moins* à quelques dixièmes de la population juvénile, *plus* libre développement des associations les plus variées, y compris les syndicats et les partis, *plus* large diffusion du livre et de la presse. Ce sont là des mouvements par lesquels se caractérise, dans les sociétés capitalistes, le progrès effectif de la révolution démocratique bourgeoise et il paraît donc licite d'en faire les repères d'une transformation qualitative de l'AI.

Aux deux exemples qui viennent d'être examinés, l'annexe 1 adjoint divers autres discriminants, lesquels se combinent avec les quatre zones, résultant des logiques de la production, pour définir 13 catégories d'AE et 10 catégories d'AI. À ces dernières, la prise en considération des vecteurs disponibles adjoint, en outre, trois variantes. Le tout est détaillé par l'annexe 1 dont le tableau 23 (ci-dessous résume les résultats, en négligeant les variantes des AI.

Les discriminants, repérés dans une zone donnée, gardent leur effet dans la zone suivante, tant que la conjonction d'éléments qui les définit demeure possible. Ils dessinent de la sorte des classes d'appareils, aux propriétés communes, qui peuvent chevaucher deux zones ; mais cela ne signifie pas que, d'une zone à l'autre, les appareils d'une même classe aient exactement les mêmes propriétés : en effet, dans la zone supérieure (telle la zone 3, par rapport à la zone 2, pour ce qui est des AE bureaucratiques), de nouveaux éléments ou de nouvelles formes d'appareils élémentaires deviennent disponibles pour enrichir les appareils d'une classe donnée. L'apparition d'un nouveau discriminant caractérise précisément l'effet cumulatif de tels enrichissements : il vient un moment où l'adjonction d'éléments nouveaux ou de formes nouvelles fait basculer l'ensemble vers une catégorie nouvelle.

La dénomination des diverses classes d'AE ou d'AI fait problème. À vrai dire, la seule désignation qui ne prête à aucune équivoque est celle que donne le numéro affecté à chaque catégorie. L'AI 9, par exemple, identifie la catégorie des AI qui peuvent se former à l'aide des éléments disponibles en zone 4, en deçà du discriminant qui fait entrer dans une nouvelle classe (voir annexe 1, n° 15 et 16). Mais la physique sociale n'a pas encore perdu ses traditions littéraires et il faut bien baptiser les objets qu'elle découvre... Pour les MP et les FE, il existait une tradition, que l'on ne s'est pas privé de critiquer, mais qui offrait du moins quelques points d'appui solides (t. 2, n^{os} 39 et 86). Rien de semblable pour les appareils. Marx et Lénine usent abondamment de la « machine bureaucratique et militaire » ou d'expressions analogues, mais n'ont pas fixé un vocabulaire plus précis. Gramsci est plus riche de nuances, mais toujours appliquées aux situations particulières qu'il analyse. Il faut donc se résoudre à distribuer des qualificatifs, dont certains pourront sembler saugrenus, tant que l'usage ne les aura pas rendus coutumiers.

[Retour à la table des figures et tableaux](#)

TABLEAU 23		
APPAREILS D'ÉTAT ET APPAREILS IDEOLOGIQUES		
Zones	Appareils d'État	Appareils idéologiques
1. Logique de VU	AE 1 embryonnaire AE 2 militaire	AI 1 embryonnaire (avec Église 1 ou Église-État) AI 2 embryonnaire (sans Église 1)
2. Logique de la transition VU-VE	AE 3 embryonnaire AE 4 militaire AE 5 bureaucratique	AI 3 embryonnaire (avec Église 1) AI 4 embryonnaire (sans Église 1) AI 5 religieux
3. Logique de VE	AE 6 bureaucratique centralisé AE 7 bureaucratique, avec autonomie locale AE 8 financier centralisé AE 9 financier, avec autonomie locale	AI 6 religieux AI 7 scolaire AI 8 gouverné
4. Logique de la transition VE-VD	AE 10 financier centralisé AE 11 financier, avec autonomie locale AE 12 planificateur centralisé AE 13 planificateur, avec autonomie locale	AI 9 scolaire AI 10 gouverné

À vrai dire, les dénominations retenues pour les AE ne font guère problème, si l'on veut bien observer que, d'une classe à l'autre, ces AE ont *des propriétés cumulatives*. Un appareil bureaucratique est, en réalité, doté de toutes les capacités d'un AE militaire auxquelles il adjoint de nouvelles propriétés, par quoi il devient bureaucratique. Et ainsi de suite. Chaque classe d'AE est donc désignée, non point par l'énumération de toutes les capacités qui pourraient la définir, mais simplement par *la capacité nouvelle et supérieure qui lui est propre*. On s'épargne, de la sorte, d'avoir à parler des AE militaires, bureaucratiques, financiers et planificateurs, en

les nommant tout simplement AE planificateurs. Quant au choix des termes utilisés, il vise à exprimer, d'un mot, l'effet principal du discriminant, fondateur de chaque classe. Que les tout premiers AE soient dits *embryonnaires* n'est pas surprenant. La classe suivante est celle des AE *militaires*, parce que ce qui la distingue, c'est précisément la pérennité désormais acquise par l'armée. Viennent, ensuite, les AE *bureaucratiques*, où, à côté d'une armée permanente, l'État est apte à entretenir des services, centraux et locaux, de plus en plus diversifiés : l'ère des bureaux administratifs commence, fût-ce à modeste échelle. Avec le règne de VE, les AE bureaucratiques s'enflent considérablement et, pour des raisons que l'étude des États rendra mieux intelligibles, il a semblé opportun de marquer l'opposition entre les AE centralisés et les AE qui doivent se plier au système du *self-government*, c'est-à-dire de l'autonomie locale (n° 18) ; mais cette distinction ne définit pas une nouvelle classe d'AE, elle s'applique aux appareils bureaucratiques, comme d'ailleurs à ceux des classes suivantes. La première de celles-ci, qui apparaît avant que s'achève le règne de VE, est celle des AE *financiers* : elle caractérise les appareils des États contraints de s'investir massivement dans l'économie et qui se dotent, à cette fin, de moyens principalement financiers. La dernière classe, enfin, est propre aux sociétés assises sur une FE étatique-socialiste (t. 2, n° 108), sociétés où l'État est, de loin, le principal propriétaire : la planification économique a semblé être le trait le plus original des missions nouvelles, dévolues, de ce fait, à l'appareil d'État. On appréciera mieux la signification des AE *planificateurs*, si, d'une part, on se souvient que l'appareil élémentaire propre à ce type d'AE est, en fait, un appareil économique de *gestion et de planification* (n° 38) et si, d'autre part, on prête attention au fait que ce type d'AE est nécessairement associé à un certain type d'AI, gouverné par l'État, dont les caractéristiques révèlent d'autres traits de cet État et, donc, de son appareil d'État. Si bien qu'en mettant l'accent sur les aspects qui touchent au pouvoir plus qu'à l'idéologie, on peut, à bon droit, résumer les caractéristiques de cette catégorie d'AE, par l'adjectif planificateur.

Les dénominations retenues pour les AI sont plus surprenantes et, peut-être, moins satisfaisantes. Les AI *embryonnaires*, de la première classe, méritent ce qualificatif plus encore que les AE et la distinction opérée, selon que l'État se confond, ou non, avec une Église, permet de repérer une variante originale et riche d'exemples. Les AI de la classe suivante ne sont certes plus embryonnaires, la gamme des appareils élémentaires qui peuvent s'y combiner a déjà pris de la substance. Mais, de ces éléments divers, la seule caractéristique qui se détache, de façon tout à fait prédominante, est le rôle de l'église ou, parfois, du système ecclésial ; c'est pourquoi ces AI sont dits *religieux*. Plus critiquable est assurément l'appellation donnée à la classe suivante, celle des AI *scolaires*. Ceux-ci apparaissent sous le règne de VE et se caractérisent par un foisonnement multiforme des appareils idéologiques élémentaires et, plus précisément, par le discriminant déjà discuté plus haut (scolarisation étendue, associations libres, diffusion de la presse). On aurait pu être tenté d'appliquer à cet AI l'adjectif *libéral*, mais les connotations diverses de ce terme et le contraste excessif que l'on eût

suggéré, de la sorte, entre les AI libéraux et les AI gouvernés, auraient procuré plus d'équivoques que de clartés. La principale équivoque serait née du fait que les degrés de liberté que cet AI autorise ne proviennent pas de ses vertus institutionnelles propres, mais expriment des rapports de classes qui restent à analyser. En définitive, il a semblé que l'école pouvait légitimement être considérée comme l'indice (et non comme la cause) des capacités nouvelles, propres à cette catégorie d'AI — l'école qui occupe une place de plus en plus centrale dans la reproduction idéologique, l'école, indispensable pourvoyeuse de main-d'œuvre qualifiée, pour les appareils comme pour l'économie, l'école qui prépare, plus ou moins, les lecteurs de la presse, les adhérents des associations, etc. *Il reste que la scolarisation ne suffit jamais à définir les AI scolaires* : c'est l'ensemble du discriminant déjà dit qui joue ce rôle. Aussi bien, la scolarisation se poursuit-elle, de plus belle, dans les sociétés où l'AI accède à la dernière classe, celle des AI *gouvernés*. Pourquoi « gouvernés » ? Pour deux raisons. L'une est que ce qui caractérise ces AI, c'est l'omniprésence de l'appareil de contrôle idéologique, qui prend sa forme 3 (n° 41) et l'asservissement des associations. L'État se met aux commandes de l'idéologie, il gouverne l'AI. L'autre raison est que le mot « gouvernés » est d'une utile polyvalence : il ne qualifie pas le type d'État, ni sa forme de régime (t. 1, n° 48) et l'on verra qu'effectivement, la *catégorie générale* des AI gouvernés peut adapter *ses diverses variantes*, à des situations fort diversifiées : fascismes, stalinismes, populismes, dictatures militaires, etc. Ainsi, au prix de quelques précautions, que l'on rappellera autant que de besoin, la terminologie proposée peut être utilisée — en attendant que de meilleures propositions viennent l'améliorer.

[Retour à la table des matières](#)

51. L'étude des AE et des AI, que présente l'annexe 1, aurait pu être prolongée dans diverses directions, notamment d'un point de vue *topologique*. En effet, cette annexe pourrait donner à penser que les appareils élémentaires *s'alignent*, les uns à côté des autres, au sein d'un AE ou d'un AI, avec la sage raideur qui sied aux organigrammes administratifs. Rien ne serait pourtant plus faux. Si l'on voulait rendre manifeste leur développement historique, dans une société donnée, c'est à l'image d'une cristallisation progressive autour du « noyau », puis du groupe armée « noyau »-finances, qu'il faudrait recourir pour les AE ; et, pour les AI, c'est à partir du groupe ecclésial-judiciaire qu'une semblable cristallisation serait à dessiner ; dans les deux cas, elle aboutirait d'ailleurs, très vite, à un système épouvantablement complexe, image du mouvement millénaire dont les AE et les AI contemporains sont les fruits. Si l'on voulait, d'autre part, caractériser les degrés de liberté dont chaque type d'AI peut jouir, vis-à-vis de l'État, il conviendrait de faire apparaître, cas par cas, le poids relatif des ressources indépendantes de l'État et les marges d'autonomie que procurent, à maints appareils, la clientèle ou l'adhésion de leurs publics, ce qui reviendrait à examiner, sous l'angle des appareils, un problème que l'on rencontrera ultérieurement, dans toute sa

plénitude : celui des rapports entre l'État et la société civile (t. 1, n° 51). Si l'on voulait, enfin, caractériser les torsions et contorsions dont l'AE fait l'objet, par suite de son insertion dans une société de plus en plus complexe, il faudrait rendre manifestes non seulement les phénomènes *d'État dans l'État* qu'y dessinent, éventuellement, la prépondérance ou l'autonomie relative d'une église, d'une armée, d'une police, d'un parti ou d'un appareil d'intervention ou de gestion économique, mais aussi les phénomènes par lesquels *les contradictions intra-étatiques* tendent à s'institutionnaliser, autour de conflits tels que ceux des légistes et des prêtres, ceux des instituteurs et des curés, ceux des services techniques dépensiers et des services financiers de contrôle, ceux des services locaux, plus ou moins autonomes, et des agents locaux d'un pouvoir central, plus ou moins centralisateur, etc. Tout AE et tout AI apparaîtraient de la sorte comme l'effet d'une lente et longue sédimentation historique. Tout AI apparaîtrait comme l'un des lieux privilégiés du délicat rapport entre l'État et la société civile. Tout AE révélerait, par ses cicatrices ou ses blessures institutionnelles, les traces de contradictions internes, plus ou moins dépassées. Néanmoins, on n'entreprendra pas de développer, dès à présent, ces divers thèmes, dont plusieurs trouveront place, plus utilement, dans les volumes à venir, tandis que d'autres, de nature proprement topologique, prendraient une allure par trop abstraite et formaliste et doivent, de ce fait, demeurer confinés dans des publications plus spécialisées que le livre banal.

En revanche, on trouvera, en annexe, d'autres développements qui prolongent l'étude des AE et des AI, dans des voies qu'il est utile ou nécessaire d'emprunter dès à présent. En anticipant sur l'examen des systèmes mondiaux (t. 1, n° 105), il est utile d'étudier les formes particulières que prennent les AE et les AI, par l'effet des « projections », notées au cours de l'inventaire, c'est-à-dire dans les sociétés placées, à divers titres, en situation de dépendance internationale : l'annexe 2 présente cette recherche qui trouvera ultérieurement sa pleine justification, mais qu'il était bon de produire dès à présent, ne serait-ce que pour donner une vue d'ensemble de tous les types d'appareils. Une telle vue était d'ailleurs nécessaire, pour mener à bien l'étude *des systèmes AE + AI*, c'est-à-dire des ensembles formés, en chaque société, par la coexistence ou, mieux, par la compénétration de l'AE et de l'AI. En effet, autant il était nécessaire de représenter, distinctivement, les AE et les AI, afin de satisfaire aux besoins respectifs de l'instance politique et de l'instance idéologique (n° 2), autant il importe, également, de ne pas perdre de vue les liens réels, très intimes, qui unissent ces deux structures sociales. Unité dont la double appartenance de maints appareils élémentaires est un signe éclatant, et dont la signification essentielle est à souligner : AE et AI forment, ensemble, l'infrastructure matérielle du pouvoir et de l'idéologie, d'un pouvoir et d'une idéologie que l'analyse peut distinguer, pour en présenter plus clairement les assises et les manifestations, mais qui n'en sont pas moins indissociablement mêlés dans la vie réelle de toute société. L'étude ultérieure des dominations et des hégémonies ne laissera subsister aucun doute à cet égard (t. 1, n°s 46 et 84).

Les derniers §§ des annexes 1 et 2 et l'ensemble de l'annexe 3 sont consacrés à l'identification des systèmes AE + AI, c'est-à-dire à la détermination des types d'AE et d'AI, effectivement aptes à coexister, et, donc, à s'entremêler, dans une même société. Cette aptitude se reconnaît aisément : pour être compatibles, un AE et un AI doivent pouvoir se former dans la même zone (c'est-à-dire sous la même logique de production) et, le cas échéant, doivent requérir la disponibilité des mêmes vecteurs (n° 47) ; ces conditions dûment remplies, leurs structures respectives doivent, en outre, ne présenter aucune incompatibilité dirimante. Le tableau 6 de l'annexe 1 et le tableau 5 de l'annexe 2 repèrent et analysent les divers cas d'incompatibilité. Au terme de ce rapprochement, il ne reste à résoudre qu'une difficulté pratique : la typologie détaillée des systèmes AE + AI est relativement longue et serait d'un emploi mal commode pour la suite de la recherche, même si son détail peut être utile aux études spécialisées (lesquelles pourront, d'ailleurs, justifier la définition de combinaisons plus fines encore et, donc, plus détaillées, ne serait-ce que par l'effet de discriminants plus nombreux que ceux qui ont finalement été retenus par l'annexe 1). Pour resserrer cette typologie, la méthode ressemble à celle qui nous a déjà servi à raccourcir la série des MP, sans perdre aucune information essentielle (t. 2, n° 39). Parmi les critères qui servent à la définition des AE comme des AI — zones, vecteurs et classes (celles-ci étant déterminées par les discriminants) — elle privilégie ce dernier, en rangeant les systèmes AE + AI selon la classe à laquelle appartient, respectivement, chacune de leurs deux composantes. Par ce moyen, la série des systèmes AE + AI est réduite à onze termes, désignés par une lettre de A à K. Leur examen détaillé, au prochain chapitre, montrera ce que signifie chacun de ces termes.

La définition, sous une forme aisément maniable, d'une typologie des systèmes AE + AI présente un énorme intérêt. Elle permet, en effet, d'associer à chaque FE les divers systèmes d'appareils compatibles avec elle et, donc, de dessiner *une liste complète des ensembles FE + Appareil(s)*. Ce travail qui est effectué par l'annexe 4 repose, en premier lieu, sur le rapprochement, zone par zone, des FE, d'une part et, d'autre part, des systèmes AE + AI qui peuvent se former, sous la logique de production considérée, il rapproche donc les résultats établis ci-dessus de ceux que le tome 2 avait déjà produits (t. 2, n° 112). En second lieu, un rapprochement semblable est opéré, « projection par projection », ce qui oblige à anticiper derechef sur des résultats que l'investigation internationale viendra justifier. Enfin, un examen détaillé des combinaisons ainsi construites permet d'éliminer toutes celles d'entre elles qui révèlent une incompatibilité manifeste entre un type de FE d'une part et, d'autre part, un système d'appareils : l'annexe 4 explicite, cas par cas, les raisons de telles incompatibilités. L'intérêt des ensembles FE + Appareil(s), repérés de la sorte, tient à ceci : *chacun de ces ensembles définit l'infrastructure complète d'une société singulière, c'est-à-dire son infrastructure économique, politique et idéologique ; de ce fait, chacun de ces ensembles situe la totalité de la population sociale qui concourt à l'activité économique, politique ou idéologique, à la seule exception, donc, de cette partie « passive » de la population qui forme l'élément domestique (n° 2). Dès lors, chaque ensemble FE + Appareil(s) permet*

d'embrasser, d'un même regard, l'ensemble des classes sociales dont une société se compose, que ces classes soient enracinées dans l'infrastructure économique ou qu'elles se forment dans l'infrastructure politique ou idéologique. Bref, le résultat acquis ouvre la voie à une étude générale des classes sociales et, par là même, à une détermination complète des rapports de domination et d'hégémonie dont toute société est le siège ; les prochains volumes exploiteront ces possibilités.

Chapitre 15

Les appareils

« Avec mes préfets, mes gendarmes et mes curés, je puis faire, de la France, ce que je veux. »

NAPOLEON.

[Retour à la table des matières](#)

52. La présentation des *systèmes AE+AI*, qui va suivre, explicitera la signification de chacun d'eux et l'illustrera d'exemples. Faisant usage de toutes les données de l'annexe 3, elle indiquera, également, à quelle logique de production sont soumises les sociétés où un système donné peut se former et, le cas échéant, à quelles « projections » cette formation est due. À ce dernier titre, il sera donc fait référence à des résultats que l'investigation internationale devra justifier ultérieurement. Enfin, pour alléger l'exposé, on désignera, indifféremment, un système AE+AI sous le nom de *système* ou d'*Appareil*, en indiquant, à chaque fois, la lettre capitale qui identifie ledit système.

Systeme A

AE embryonnaires (1 et 3)	Sociétés soumises aux logiques VU ou VU-VE
AI embryonnaires (1 à 4)	Aucune projection n'est à considérer

L'Appareil A se reconnaît, avant tout, à l'absence d'armée permanente. Ceci n'exclut pas que certaines sociétés dotées d'un tel Appareil soient en mesure de lever, *temporairement*, des armées déjà substantielles, mais exclut l'entretien permanent, en paix comme en guerre, d'un corps d'hommes spécialisés dans le seul travail militaire.

Au sein du système A, deux grandes variantes sont à noter. Dans l'une (AI 1 ou 3), l'État est indissociable de l'Église, car l'un et l'autre se confondent à tous égards. Les Temples-États de Sumer et d'autres régions assyriennes ou égyptiennes, ou, encore, l'Empire inca, ressortissent à ce système, tant que leur armée n'acquiert pas une suffisante pérennité. La seconde variante (AI 2 ou 4) implique parfois — comme en Chine — l'absence d'Église étatique, plus souvent, elle signifie que l'Église est un AE, déjà spécialisé et subordonné à un noyau étatique qui se distingue d'elle. Les cités antiques et maintes sociétés médiévales relèvent de cette variante. Le fait que la distinction des magistratures et des prêtrises demeure assez floue, en maintes cités, ne doit pas faire illusion : c'est que l'Église comme l'État sont encore peu structurés ; plus ils le deviennent, mieux ils se spécialisent.

Dans tout système A, les AI demeurent d'ampleur modeste et ils se distinguent assez peu des AE, du moins tant que l'essor marchand (logique VU-VE) ne vient pas les y aider ; toutefois, les églises à vocation « universelle » (églises 4 — voir n° 27) aident également à cette disjonction. Lorsque Wolff dénombre quelques centaines de clercs pour tout l'Occident chrétien, à l'époque carolingienne (202, 82), il aide à mesurer la très modeste extension des AI, même si, en d'autres cas, comme dans les cités grecques les plus cultivées, le poids relatif des intellectuels peut être déjà plus considérable.

En toutes sociétés où existe un Appareil A, l'établissement durable d'une armée permanente fait transiter cet Appareil vers la forme B. La puissance étatique et la richesse sociale, requises par cette transition, signifient généralement que la maturation d'un système B s'accompagne d'une modeste extension des éléments non militaires de l'AE, ainsi que de l'AI.

[Retour à la table des matières](#)

53. Système B

AE militaires (2 et 4)	Sociétés soumises aux logiques VU ou VU-VE			
AI embryonnaires (1 à 4)	Projections 2/1	3/1	4/1	3/2

Bâtir et régler l'armée demeure toujours la préoccupation centrale des États dotés d'un Appareil B. La masse imposante des armées mises en mouvement par les grands empires tributaires ou esclavagistes et par quelques autres sociétés peut impressionner leurs ennemis, même si ces armées ne mobilisent qu'une fraction réduite des ressources humaines de ces puissants pays. Ce qui compte, en effet, c'est le rapport des forces sur le champ de bataille et, souvent, la disproportion démographique des pays antagonistes trouve, là, un reflet immédiat. Dès le VIII^e

siècle av. J.-C., la Chine peut déployer plus de 500 000 hommes, levés sur une population qui, déjà, dépasse les 50 ou 60 millions (52, 232). Mais, dans le même temps, l'Empire chinois ne compte pas 10 000 fonctionnaires civils (52, 343) ; même si l'on adjoint à ceux-ci les familiers et les domestiques qui, sans doute, les aident, il reste que les éléments non militaires de l'AE semblent absorber moins d'un millième de la population totale. La Chine est mandarinale bien avant de devenir bureaucratique.

À plus modeste échelle, des observations analogues peuvent être faites pour toutes les sociétés dotées d'un Appareil B. D'où le caractère encore très peu différencié de l'AE. On pourrait appliquer à l'ensemble des pays où s'établit le système B, ce que Homo dit de la Rome républicaine (où les guerres de conquête ont rendu l'armée permanente) : « Les pouvoirs ne sont pas séparés. Il n'y a ni pouvoir militaire, ni pouvoir judiciaire, ni pouvoir religieux autonome, et la notion même de séparation des pouvoirs est aussi étrangère à la Rome républicaine qu'aux autres cités antiques. Les comices sont à la fois des assemblées politiques et judiciaires ; les magistrats cumulent les fonctions civiles, administratives, judiciaires et religieuses et, en vertu même du concept de *l'imperium* intégral, certains d'entre eux, les principaux, dictateurs, consuls, prêtres, y ajoutent les attributions militaires (70, 89). Quinze siècles plus tard, dans les monarchies occidentales où le rétablissement d'armées permanentes est le souci primordial des États, Guénée note, derechef, combien rares sont ceux qui jouent durablement un rôle déterminé, dans les cours et les conseils princiers (61, 190). Même spectacle, également, dans les jeunes sociétés dépendantes où se déverse, à partir du XVI^e siècle, le trop-plein démographique d'une Europe en proie à l'accumulation primitive du capital (t. 2, n° 81) : les pasteurs servent aussi bien de juges que d'instituteurs (63, 195).

On notera que les exemples, évoqués ici ou pour tout autre système, ne sont *nullement limitatifs*. Ainsi, pour s'en tenir à l'Appareil B, on voit celui-ci se former également dans des sociétés déjà citées comme porteuses d'un Appareil A, y compris dans les plus évoluées des sociétés tributaires où l'Église et l'État sont encore confondus (AI 1 ou 3). Avec d'autres AI, certaines des monarchies hellénistiques et certains des califats arabes relèvent également du même modèle.

On sort du système B par deux portes, en principe distinctes : si, l'armée dûment établie, l'AE amorce un certain développement bureaucratique, la société est portée vers un appareil D ; si, en revanche, la prolifération de l'AI précède cette modeste bureaucratisation, la transition s'opère vers un système C ; et, si, enfin, les deux mouvements s'effectuent à peu près de concert, c'est un Appareil E qui prend forme. J'avancerai, à ce propos, une hypothèse qui est à vérifier : dans les sociétés où la transition VU-VE se poursuit avec force, la trajectoire généralement suivie porte de B vers C, alors que dans les sociétés où l'échange marchand demeure fermement contenu, la trajectoire de l'Appareil va généralement de B vers D. Outre les exemples, assez contrastés, de l'Europe et de la Chine qui semblent valider

cette hypothèse, on peut également observer, à son appui, combien un essor marchand soutenu est favorable à la diversification et à l'enrichissement des AI : de Bagdad à Cordoue et de Venise à la Hollande, les exemples abondent, en ce sens.

[Retour à la table des matières](#)

54. Système C

AE militaire (4)	Sociétés soumises à la logique VU-VE
AI religieux (5 et 6)	Projections 3/2 4/2

Sans avoir le monopole de ce type d'Appareil, les sociétés occidentales du XVII^e siècle en offrent, néanmoins, les exemples les plus accomplis, lorsque la diffusion des imprimés vient s'adjoindre à un certain essor marchand des éléments A.R.L (n° 33), aux premiers balbutiements d'une recherche scientifique qui commence à s'organiser comme telle, et aux progrès, assez manifestes, d'une scolarisation que la Réforme et la Contre-Réforme stimulent également.

En effet, le caractère distinctif du système C tient à ce relatif essor de l'AI, lequel a pour corollaire une modification du rôle de l'appareil ecclésial. Le triomphe du principe *cujus regio, ejus religio*, au sortir des guerres de religion et le zèle redoublé dont font preuve aussi bien l'Église catholique post-tridentine que la plupart des Églises réformées pourraient donner à penser que les liens se resserrent entre les États et leurs églises et que, de ce fait, le contrôle ecclésial sur l'activité idéologique redouble de vigueur. En fait, ce à quoi l'on assiste est plus complexe : il y a, *effectivement*, nationalisation des Églises, en ce sens que les États s'assurent plus fermement le contrôle de leur Église, réformée ou non ; il y a, *tendanciellement*, regain d'activité et d'intolérance de la part des Églises ; mais il y a aussi une autre tendance qui contredit celle-ci : échanges, voyages, découvertes, livres, manufactures, interdisent une excessive orthodoxie que seule une brutale Inquisition peut imposer, temporairement et localement. Ainsi s'établit un espace idéologique un peu plus ouvert que dans bon nombre de sociétés *antérieures*.

Mais le même espace, également ouvert, apparaîtra étonnamment étriqué à ceux qui en observent la survivance dans les sociétés pré-capitalistes des Amériques ou dans les émirats arabes, fixés à ce stade, pour des siècles.

[Retour à la table des matières](#)

55. Système D

AE bureaucratique (5)	Sociétés soumises à la logique VU-VE
AI embryonnaire (4)	Projections 3/2

Hormis ses éventuelles résurgences dans certaines sociétés dépendantes, l'Appareil D est une forme assez rare, réservée aux empires, généralement tributaires, où s'opère, précocement, une modeste extension bureaucratique de l'AE. Certains des empires assyriens ou pharaoniques ont peut-être atteint ce stade, que la Rome des II^e-IV^e siècles ap. J.-C. et Byzance ont assurément connu et que la Chine a traversé, avant d'atteindre, vers le XII^e-XIII^e siècle, à un système du type E. Il est possible, également, que la Russie, cravachée par Pierre le Grand, soit à caractériser par ce même système (151,24).

Sous la plume de maints historiens, les sociétés, où se manifestent quelques traces d'une activité administrative organisée, sont très vite taxées de bureaucratisme. En vérité, pour que les mots aient un sens, il faut s'interdire de telles notations impressionnistes et fixer des repères précis. Cette élémentaire prudence vaut tout particulièrement pour les AE bureaucratiques, car leur formation atteste *un bouleversement du rôle des États*. Quand une société se dote d'un AE militaire, elle établit un certain rapport avec les autres sociétés du système mondial dont elle fait partie, Quand elle s'équipe d'un AE bureaucratique, *c'est avec elle-même qu'elle établit de tout nouveaux rapports*. La disproportion des États peut faciliter l'affirmation de la puissance militaire des plus peuplés d'entre eux, on l'a déjà noté. Mais, pour tout État, quelles que soient sa dimension et sa population, le bâti d'un AE bureaucratique requiert un même effort relatif, car c'est sa propre population que l'État s'efforce de mieux encadrer — et de mieux intégrer par ce moyen. Si bien qu'un tel AE ne se reconnaît pas à l'existence de quelques scribes auprès du prince : il faut qu'il maille le pays tout entier et qu'un échange continu d'informations et d'instructions s'établisse entre les bureaux du centre et les agents ou bureaux de la périphérie ; il faut qu'un ordre relativement homogène soit produit, de la sorte, et, enfin, il faut qu'un appareil financier convenable vienne régulièrement irriguer toute l'administration qui se met en place, après avoir dûment approvisionné une armée qui demeure le principal soutien et le premier souci de l'État. Le discriminant, grâce auquel l'annexe 1 définit les AE bureaucratiques, satisfait à toutes ces conditions. Sa prise en considération interdit de parler, à tort et à travers, de bureaucratie. Elle interdit également de surestimer le réel développement bureaucratique des États dotés d'un Appareil D : la bureaucratie y vagit à peine, avec les quelques milliers ou dizaines de milliers de fonctionnaires romains, byzantins ou chinois...

Il n'est, enfin, aucune remarque particulière à formuler au sujet de l'AI, puisqu'à cet égard, l'Appareil D demeure semblable au système B.

[Retour à la table des matières](#)

56. Système E

AE bureaucratiques (5 à 7)	Sociétés soumises aux logiques VU-VE ou VE			
AI religieux (5 et 6)	Projections	3/2	4/2	4/3

Cumulant les nouveautés qui sont apparues, respectivement, dans les systèmes C et D, l'Appareil E est la forme la plus développée qui puisse se manifester, avant la révolution industrielle. La Chine en offre, à compter du XIII^e siècle, un exemple, qui n'aura pas de suite directe. L'Angleterre, la France et quelques autres pays européens atteignent ce stade à l'extrême fin du XVII^e siècle, après avoir été, peut-être, devancés par certaines cités italiennes ou hollandaises. Lorsque la révolution industrielle se déploie, le système E finit par être dépassé dans les pays les plus industriels, mais il demeure l'apanage des États où le capitalisme mûrit plus lentement et de certaines sociétés dépendantes.

À vrai dire, la formation d'un Appareil E requiert, en Europe, une longue et rude transition. Le partage de ce petit continent, entre plusieurs États incapables de se surpasser l'un l'autre, impose, à chacun de ceux-ci, l'entretien d'énormes armées. Celle de la France, par exemple, absorbe, à elle seule, plus du tiers des ressources étatiques tout au long du XVII^e et mobilise plus d'hommes que l'armée romaine n'en rassembla jamais, bien que la population française soit, alors, inférieure de moitié à celle de l'Empire romain. *Mutatis mutandis*, les autres États européens font de même, sauf l'Angleterre, qui est moins directement mêlée aux conflits terrestres de l'Europe continentale et qui finit de pacifier la Grande-Bretagne, en soumettant l'Écosse. La vénalité des offices, si fréquente à cette époque, apparaît, dès lors, comme un expédient indispensable : elle permet à l'État d'étoffer son appareil sans bourse délier ; mais, du même coup, elle retarde la maturation d'un AE bureaucratique, car, comme Weber l'a bien vu (200, 226), les charges administratives ou militaires, qui sont des éléments patrimoniaux, *font obstacle à la rationalisation et à l'uniformisation* du travail administratif, à quoi se reconnaissent les véritables appareils bureaucratiques. La résistance des particularismes locaux et des privilèges qui les consacrent (n° 14) joue dans le même sens. Le salariat et la technicité tardent à s'établir dans l'AE et la transition vers le système E tarde d'autant. Marx et Engels ont raison de noter que « la sphère particulière à qui, par suite de la division du travail, fut dévolue l'administration des intérêts publics, acquit (à l'époque de la monarchie absolue) une indépendance anormale que la bureaucratie moderne vint encore accroître » (186, 221), car cette

indépendance — ou ce nouveau repli de la société sur et contre elle-même — date, en effet, de la maturation de l'Appareil E, mais il faut prendre leur référence à la monarchie absolue au pied de la lettre — les *monarques absolus* et les *despotes éclairés* qui asseyent leur pouvoir sur un tel Appareil s'affirment au XVIII^e siècle, plus qu'au XVIII^e.

Dans toutes les sociétés européennes où le capitalisme industriel se diffuse, le système E cède la place à un Appareil F, à mesure que la révolution démocratique bourgeoise fait sentir ses effets. La transition du système E vers un Appareil H s'observe surtout dans les sociétés où le capitalisme mûrit tardivement, en situation de dépendance (voir annexe 4, n° 4).

[Retour à la table des matières](#)

57. Système F

AE bureaucratiques (5 à 7)	Sociétés soumises à la logique VE			
AI scolaires 7 et 9)	Projections	3/2	4/2	4/3

Bien que l'originalité du système F tienne principalement à l'essor de l'AI, il faut s'arrêter, un instant encore, à ce qu'il advient de l'AE bureaucratique, dans ce système. En effet, il faut reconnaître, avec Weber, que « le bureaucrate spécialisé... est sans doute un phénomène fort ancien, dans maintes sociétés, et des plus différentes », mais que c'est dans l'Europe capitaliste qu'on éprouve « combien l'existence sociale tout entière... dépend inévitablement, totalement, d'une *organisation* de bureaucrates spécialisés et compétents » (199, 13-14). Weber associe à l'essor du capitalisme une activité de la *fonction publique* dont il cerne fort bien les traits : continuité, soumission à des règles préfixées, compétences définies, contrôle des agents, organisation hiérarchique, procédure écrite, etc. (200, 226). Son principal défaut est d'idéaliser la machine bureaucratique, au point d'ignorer ses ratés : luttes hiérarchiques, conflits de compétence, jeu politique des fractions internes à l'administration, passages à vide provoqués par les luttes sociales les plus aiguës, etc. Mais il faut lui rendre cette justice que son modèle implicite — l'Allemagne d'avant 1914 — est un chef-d'œuvre de discipline bureaucratique et que, plus généralement, les dysfonctions administratives ne s'épanouissent pas encore pleinement dans l'Appareil F : c'est, alors, *le bel été de la bureaucratie*.

C'est aussi le printemps des AI modernes. En effet, les principaux traits distinctifs du système F viennent de ce côté : l'école commence à se généraliser, les syndicats et les partis s'imposent et imposent, du même coup, la liberté d'association et la liberté de la presse (en fait, sinon en droit). Dès lors, l'activité idéologique se diversifie plus que jamais et s'épanouit en toutes directions. En

d'autres termes, la maturation de l'Appareil F atteste que la révolution démocratique bourgeoise *est entrée dans les faits*, est descendue de la scène politique jusqu'au dernier des villages.

On notera que le système F est riche de variantes majeures. Il peut se matérialiser sous une forme centralisée *à la française* (AE 6) ou se diluer, plus librement encore, grâce à un AE où l'autonomie locale l'emporte, *à l'américaine* (AE 7) — et, marquons-le pour ne plus y revenir, il en ira de même pour les Appareils G à K. D'autres variantes, que les annexes 1 à 3 n'ont pas soulignées, mais que l'investigation internationale mettra en lumière, peuvent également résulter de la position mondiale des divers États.

[Retour à la table des matières](#)

58. Système G

AE bureaucratiques (5 à 7)	Sociétés soumises à la logique VE
AI gouvernés (8 à 10)	Projections 4/2 ou 4/3

L'Appareil G est inintelligible si l'on fait abstraction du système mondial où se trouvent piégées les sociétés qu'il équipe. La Hongrie et la Pologne des années 1920 et 1930, et peut-être aussi l'Italie mussolinienne avant la crise de 1930, en offrent de tout premiers exemples, encore indécis. Le Portugal de Salazar et l'Argentine péroniste des années 1940 en sont des exemples déjà plus nets dont, bientôt, la liste s'allongera dramatiquement, de l'Iran (après Mossadegh) à la Grèce des colonels et au Chili de Pinochet, etc.

À vrai dire, les références aux formes de régime (t. 1, n° 48) que comportent ces exemples ont une valeur purement indicative. Ce qui importe, ici, c'est la mutation dont l'AI est l'objet. L'Appareil G voit le jour lorsqu'un système F est soumis à une réaction et un réagencement institutionnalisés, dont la liberté de la presse et la liberté d'association sont les victimes — *de fait plus encore qu'en droit* — tandis que l'État se dote des moyens de contrôler étroitement la vie idéologique de la société. Parfois, le même résultat est atteint, à partir d'un Appareil E demeuré presque indemne de toute révolution démocratique bourgeoise (Iran, Portugal salazariste, Espagne franquiste, etc.). D'autre part, les sociétés dotées d'un Appareil G peuvent poursuivre leur évolution vers une forme plus développée, sans transformer substantiellement leur AI : ainsi, l'Italie des années 1930, l'Espagne des années 1960 et l'Iran des années 1970, etc., bâtissent peu à peu un AE financier et passent, de ce fait, du système G à l'Appareil J. Enfin, il importe, ici comme en toute occasion, de prêter attention aux situations de fait beaucoup plus qu'aux déclarations politiques et qu'aux proclamations juridiques : pour qui s'en tiendrait à la seule lecture du Journal officiel, la France de Vichy avait, de toute évidence, un

AI gouverné (qui, d'ailleurs, l'aurait placée en position J, et non pas G, compte tenu du stade déjà atteint par l'AE) ; mais, en fait, la brièveté de ce régime politique, jointe aux activités de la Résistance, n'a pas permis que la mutation s'opère pleinement ; le fait a démenti le droit.

[Retour à la table des matières](#)

59. Système H

AE financiers (8 et 9) AI religieux (6)	Sociétés soumises à la logique VE Projections 4/3
--	--

L'Appareil H est une autre forme principalement réservée aux sociétés tard venues au capitalisme et qui l'abordent en position de dépendance internationale. Plusieurs États du Moyen-Orient pétrolier ou d'Amérique latine ont atteint ce stade, de façon souvent récente et encore fragile.

Dans sa structure essentielle, un tel Appareil ressemble assez à ceux dont la France de Louis XV ou l'Angleterre des rois hanovriens étaient dotées, au début du XVIII^e siècle, à ceci près que maintes « projections » modernes l'enjolivent (radio, cinéma, télé, etc.) et, surtout, que l'État est désormais doté d'une réelle capacité d'intervention économique et bancaire dont les pétrodollars sont l'indice le plus éclatant. D'où, parfois, l'ampleur des dysfonctions originales d'un tel Appareil, dans l'ordre économique (*bakchich*, prévarication, etc.). S'agissant de l'activité idéologique, la différence est souvent mince entre ces sociétés et celles qui relèvent du cas précédent. Mais ces résultats, pratiquement identiques, sont le produit de *structures différentes*, dans leur agencement, comme dans leurs potentialités. Là, avec un Appareil G, un dispositif de contrôle idéologique déjà « très moderne » est à l'œuvre. Ici, avec un Appareil H, la répression — et l'hégémonie qui la couvre — demeurent d'ancien style : une église, le plus souvent musulmane ou chrétienne, confortée par un traditionalisme paysan qu'elle entretient, suffit encore à la besogne.

[Retour à la table des matières](#)

60. Système I

AE financiers (8 à 11) AI scolaires (7 et 9)	Sociétés soumises aux logiques VE ou VE-VD Projections 4/3
---	---

Point n'est besoin de présenter longuement les Appareils I : du Japon aux États-Unis et de la Suède à l'Australie, ils caractérisent, aujourd'hui, toutes les sociétés

dites occidentales, c'est-à-dire toutes les sociétés industrielles développées dont la FE est de type capitaliste monopoliste ou étatique-capitaliste (t. 2, n^{os} 102 et 103).

L'AE financier qui les spécifie (annexe 1, n^o 10) s'est parfois formé, dès les années 1930, en réponse à la Grande Dépression et aux menaces politiques dont elle était porteuse. Sinon, il s'est constitué, après la Seconde Guerre mondiale, à mesure que ces sociétés se convertissaient aux politiques économiques actives et que leur FE devenait plus étatique — ou plus monopoliste.

Cette maturation des capacités d'action étatique sur l'économie ne doit pas masquer deux autres traits de l'Appareil I : sa dimension bureaucratique et sa diversification idéologique continuent de s'affirmer. En outre, ces deux traits se conjuguent pour accentuer les dysfonctions de l'AE. La syndicalisation des fonctionnaires, le corporatisme des administrations spécialisées, le retentissement en leur sein des luttes sociales et l'inertie des mécanismes budgétaires se combinent pour donner, à cet AE, une « indépendance anormale » que n'auraient pas soupçonnée Marx et Engels un siècle plus tôt : une relative indépendance à l'égard du pouvoir d'État lui-même... On en verra les conséquences, dans le prochain volume consacré aux classes sociales.

[Retour à la table des matières](#)

61. Système J

AE financiers (8 à 11) AI gouvernés (8 et 10)	Sociétés soumises aux logiques VE et VE-VD Projections 4/3
--	---

Comme on l'a déjà noté, le système J fait suite à l'Appareil G, par l'effet d'une suffisante modernisation de l'AE, qui devient financier. Une autre voie d'accès, dont l'Allemagne des années 1930 a fourni le premier exemple, est la transformation directe d'un Appareil F en système J : l'État nazi se dote simultanément des moyens de contrôler l'activité idéologique et des moyens d'intervenir massivement dans l'économie ; son AE devient financier, tandis que son AI devient gouverné. La maturation de nouvelles formes durables de fascisme, dans certaines des sociétés capitalistes ou étatiques-capitalistes les plus développées, aurait, aujourd'hui, pour effet, la transformation d'un Appareil I en système J.

L'exemple nazi ne doit pas être considéré comme le prototype de tout appareil J. Selon qu'un tel appareil s'installe dans un régime fasciste, populiste, ou de dictature militaire, il présentera de multiples variantes, caractérisées, notamment, par la forme concrète de l'appareil élémentaire Associations 3 (n^o 24). Par ailleurs,

des systèmes J peuvent également se former dans les sociétés où s'effectue la transition vers une FE étatique-socialiste (n° 62).

En principe, les AE 9 et 11 sont relativement rares dans ce système, car l'AI gouverné et les régimes politiques dictatoriaux s'accommodent mal d'une puissante autonomie locale, au sein de l'AE. Néanmoins, l'héritage historique des sociétés où s'instaure un Appareil J impose parfois, du moins au départ, un tel assemblage hétéroclite : mais la tendance à la centralisation de l'AE sera, alors, très vive. L'exemple du III^e Reich est significatif à cet égard.

[Retour à la table des matières](#)

62. Système K

AE planificateurs (12 et 13) AI gouvernés (8 et 10)	Sociétés soumises à la logique VE-VD Projections 4/3
--	---

Rien ne serait plus inexact que de prêter à toute société « communiste » un Appareil de ce type. En fait, les sociétés que l'on dit — et qui se disent — « communistes » ressortissent très souvent à la FE 17 de transition étatique-socialiste (t. 2, n° 107) et, comme telles, elles sont dotées d'un système G ou J, voire, au tout début de leur transition, de systèmes bien moins développés : dire lequel dépend, concrètement, de leur point de départ.

Mais, en règle tout à fait générale, la formation d'un Appareil K a toujours accompagné, jusqu'à présent, l'édification d'une FE 18 étatique-socialiste (t. 2, n° 108). L'Appareil K est donc le fruit d'une évolution qui, même conduite à marche forcée, comme en URSS, n'en a pas moins occupé plus d'une décennie. La maturation de cet Appareil peut être située, en URSS, dans la seconde moitié des années 1930, au moment où les soubresauts de la collectivisation rurale et du premier Plan quinquennal font place à une organisation moins chaotique que, d'ailleurs, la guerre de 1941-1945 viendra dérégler et qu'il faudra rétablir : la transition vers l'Appareil K s'achève, de ce fait, aux débuts des années 1950. Elle est plus rapide dans les pays d'Europe orientale et sans doute beaucoup plus lente en Chine où, il est vrai, le sous-développement, l'immensité du pays et, peut-être aussi les orientations politiques locales, conduisent à s'accommoder d'un système assez décentralisé.

[Retour à la table des matières](#)

63. Les brèves notations consacrées à chacun des systèmes AE + AI auraient été considérablement alourdies, si l'on avait rappelé, en chaque cas, le détail des informations pertinentes, fournies par l'inventaire des appareils élémentaires, par

l'analyse de leurs ressources et de leurs vecteurs et par les annexes où le bâti de ces systèmes est justifié. Mais il a semblé inutile d'allonger ainsi l'exposé, d'autant que le lecteur pourra aisément remonter, d'un système donné, à l'ensemble des indications plus détaillées qui le concernent. Il lui suffira de prendre garde aux effets des *changements d'échelle*, impliqués par la démarche suivie dans le présent volume. Si, par exemple, il est dit d'un pays (comme la France contemporaine, sur laquelle on reviendra au prochain chapitre) qu'il dispose d'un Appareil I, cela signifie que son AE, de type financier, est l'un des AE 8 à 11, et que son AI, de type scolaire, est l'un des AI 7 ou 9. Non pas l'un quelconque de ces AE et AI, mais très précisément l'un d'entre eux. Dire lequel n'est pas une question théorique abstraite, mais une question historique et sociologique tout à fait concrète, que l'observation des appareils élémentaires, effectivement actifs dans le pays considéré, permettra de résoudre à l'aide des annexes qui traduisent l'inventaire des appareils élémentaires en types d'AE et d'AI. Les changements d'échelle, opérés dans le parcours qui va de la situation historique concrète d'une société donnée à la représentation théorique la plus synthétique de l'Appareil dont cette société est dotée, se ramènent finalement à ceci :

— ladite société possède toute *une gamme empirique d'institutions*, spécialisées, à divers titres, comme agences de pouvoir ou d'idéologie (n° 3) ;

— premier changement d'échelle : une grille de lecture (n° 5) et une série d'analyses (chap. 3 à 11) permettent de *réduire* cette image kaléidoscopique à une vue déjà plus ordonnée ; ladite société apparaît dotée d'une gamme donnée *d'appareils élémentaires*, dont on sait reconnaître les formes particulières ; il y a changement d'échelle, parce que les appareils élémentaires réduisent et typifient l'infinie diversité institutionnelle ;

— second changement d'échelle : une étude systématique des combinaisons dans lesquelles les appareils élémentaires peuvent entrer (annexes 1 à 3) permet de voir en quelles *plages de variation* (n° 50) se situent les appareils élémentaires de la société considérée ; donc, de reconnaître le type général de son AE et de son AI, puisque chaque type a précisément été défini, non pas comme une collection limitative d'appareils élémentaires, pris un à un, mais bien comme une telle plage de variation ; il y a, derechef, changement d'échelle, parce que les types d'AE ou d'AI sont des *catégories* aptes à inclure, chacune, plusieurs combinaisons singulières d'appareils élémentaires ;

— troisième changement d'échelle : les systèmes AE + AI déterminés par le tableau 1 de l'annexe 3 sont *du même ordre d'abstraction* que les AE et AI dont ils repèrent la coexistence, mais le resserrement, opéré par le tableau 2 de cette même annexe, modifie une nouvelle fois l'échelle de la représentation ; les systèmes, notés de A à K, sont, en effet, *des catégories de catégories*, des groupements où plusieurs systèmes AE + AI, *aux propriétés suffisamment proches*, sont tenus pour une unité, d'échelle supérieure.

Aux bons esprits qui soupçonneraient la démarche suivie dans le présent volume d'être par trop formaliste et de ne pas faire droit à cette souplesse dialectique sans laquelle la représentation s'écarte irrémédiablement du réel en devenir qu'elle vise à représenter, je crois utile de soumettre quelques réflexions sur la signification théorique des classements proposés.

Car c'est bien de classements qu'il s'agit, tout d'abord. Un domaine a été cerné — celui des activités sociales non ou peu intelligibles en termes de production économique (n° 2) — et l'immense et fluctuante diversité des institutions et des formes d'activité, observables en ce domaine, a été ordonnée en catégories élémentaires, en types d'appareils élémentaires. Cet ordonnancement est le résultat de deux opérations distinctes. D'une part, le domaine des appareils a été découpé en une quinzaine de sous-ensembles, dénommés *appareils élémentaires*. D'autre part, les structures qui se forment et se déforment dans chacun de ces sous-ensembles ont été analysées de façon à repérer leurs principaux *types* successifs. La première opération qui détermine les appareils élémentaires appelle une discussion attentive : le découpage opéré s'applique-t-il bien à l'ensemble du domaine visé ? élimine-t-il les doubles emplois ? est-il justifié par de pertinentes références aux propriétés du pouvoir ou de l'idéologie que les appareils desservent ? La seconde opération qui repère les types propres à chaque appareil élémentaire est à soumettre à une autre discussion, cas par cas : recourt-elle à des critères pertinents pour distinguer les diverses formes ? fait-elle bon usage des résultats établis par les historiens, les sociologues, etc. ? Quoi qu'il en soit, le résultat combiné de ces deux opérations semble s'apparenter formellement aux classifications par lesquelles les naturalistes dressent le tableau des espèces animales ou végétales. Leurs bestiaires ou leurs jardins des plantes ressemblent aux inventaires concrets des institutions politiques ou idéologiques que l'on pourrait dresser empiriquement, mais leurs tableaux des espèces, des genres et des classes de végétaux ou d'animaux désignent des catégories, abstraites du réel, d'allure semblable à celle du tableau récapitulatif des types d'appareils élémentaires qui inaugure l'annexe 1. Mieux, ces naturalistes s'emploient également à analyser de vastes ensembles composites où les espèces, distinguées par ailleurs, entrent en des combinaisons complexes, mais cohérentes, vivantes, évolutives : pour eux la « forêt nordique », la « savane tropicale » ou la « jungle équatoriale » prennent des significations précises. Les forêts d'AE et les savanes ou les jungles d'AI sont, elles aussi, des ensembles composites, d'apparence hétéroclite ou aléatoire, mais dans lesquels l'analyse peut repérer des régularités, des normes, des limites de variation.

N'abusons pas de la métaphore. Les appareils ne s'apparentent pas réellement à la flore ou à la faune ; ils sont étrangers à la nature et participent pleinement de l'ordre social. Mais surtout, on ne peut les assimiler à des êtres vivants, autonomes, auto-reproducteurs. Certes, les institutions religieuses, scolaires, financières ou publicitaires — et, plus généralement, l'ensemble des appareils, de toutes formes et

en toute époque — tendent à persévérer dans leur être, à se maintenir et à s'étendre. Autrement dit, les groupes d'hommes spécialisés, que les divers appareils rassemblent et font agir, s'accrochent énergiquement à l'activité spécialisée qui est leur raison d'être dans la société. À ce titre, ils participent au mouvement incessant des luttes sociales, ils y interviennent non seulement comme agents du pouvoir d'État qu'ils servent ou de l'idéologie spécialisée qu'ils véhiculent, mais aussi comme porteurs d'intérêts sociaux distinctifs, au premier rang desquels figure le maintien ou l'amélioration de leurs conditions d'existence et, donc, de l'appareil dont ils relèvent. Ceci revient à dire que la population des appareils participe, elle aussi, pour son propre compte, aux luttes de classes et que l'analyse des classes sociales — à laquelle sera consacré le prochain volume — se gardera de les omettre. Mais il n'en reste pas moins que les appareils — et les classes qu'ils supportent — *ne peuvent être tenus pour des moteurs premiers* de la dynamique sociale. Les agents de l'impôt et de la dépense publique ne sont pas la raison d'être du circuit I/D. Les enseignants ne sont pas la raison d'être de l'école. L'appareil financier comme l'appareil scolaire et comme tout autre appareil, étatique ou idéologique, naissent, se transforment et, le cas échéant, dépérissent, pour des raisons auxquelles les intérêts sociaux et les luttes sociales qui se développent en leur sein n'apportent qu'une *contribution tardive et secondaire*. À titre principal, *leur raison d'être leur est extérieure, étrangère*. L'évolution des rapports de forces entre les classes sociales, les péripéties des luttes infinies qui opposent ces classes, s'explicitent en rapports de domination (t. 1, n° 40) et en relations d'hégémonie (t. 1, n° 84) où la dynamique sociale se joue tout entière. La formation des AE et des AI et leurs transformations ultérieures trouvent, là, leur raison d'être et leur signification. Les mutations, continues ou discontinues, des divers éléments de l'appareil d'État et du système général qu'est l'AE lui-même font cortège aux évolutions ou aux bouleversements des rapports de domination. Les transformations, continues ou discontinues, des divers AI accompagnent les évolutions ou les bouleversements des relations d'hégémonie. Si bien que le développement des appareils, étatiques ou idéologiques, *n'est pas intelligible à leur niveau propre*. Il faudra en venir à l'étude des États et à l'examen des formations idéologiques, pour le comprendre. D'où le caractère ambigu des résultats produits par le présent volume : en droit, leur validité demeure suspendue à la contre-épreuve théorique que l'analyse des classes, des États et des idéologies mettra en œuvre dans les prochains volumes ; en fait, leur validité demeure sujette à toutes les critiques pertinentes que les spécialistes des diverses sciences sociales pourront formuler, en droit comme en fait, les résultats présents n'ont donc d'autre valeur que celle d'un classement empirique.

Ou du moins, ils n'auraient pas d'autre valeur, s'ils ne présentaient, d'ores et déjà, quelques propriétés, implicites ou apparentes, déjà plus essentielles. Propriétés implicites ? C'est que la cohérence des résultats d'allure empirique, rassemblés ici, et des analyses théoriques qui les valideront par la suite, a déjà été vérifiée. Ainsi, le repérage du domaine général où se déploient les appareils, le découpage de ce domaine en secteurs dits appareils élémentaires et la qualification

de chacun de ces appareils élémentaires, comme AE ou/et comme AI, même s'ils prennent ici un caractère parfois arbitraire, n'en sont pas moins en harmonie avec les résultats à présenter ultérieurement. Ce qui semble arbitraire trouvera en temps utile sa justification. Quant aux propriétés immédiatement apparentes, elles se réduisent à un trait tout à fait essentiel. La référence aux logiques de la production — et, subsidiairement, aux vecteurs matériels du pouvoir et de l'idéologie — comme corrélats des divers types d'appareils élémentaires introduit dans leur classement un principe d'ordre qui n'a rien d'empirique. Les appareils ont à répondre aux besoins des divers types d'État, aux exigences des diverses formations idéologiques et aux demandes ou aux contraintes résultant de l'agencement de la FE. D'ores et déjà, le troisième de ces facteurs a été clairement explicité : les logiques de la production servent de premier ancrage au classement des appareils et l'empêchent de divaguer.

Bref, la typologie des Appareils présentée ci-dessus n'est pas le fruit formalisé d'une recherche purement empirique. Elle ne peut expliquer le mouvement des structures sociales qu'elle décrit, car celles-ci n'ont pas de mouvement propre, mais elle rend lisible, *quant à ses effets*, la dynamique sociale par laquelle les Appareils sont entraînés.

[Retour à la table des matières](#)

64. L'un des aspects principaux du développement social est la transformation, intime et profonde, des rapports établis entre les habitants d'une même société, à mesure que les structures sociales deviennent plus étoffées et plus complexes. Le degré d'intégration d'une société est une variable que l'étude des aires économiques, déterminées par les divers types de FE (t. 2, n° 111), nous a déjà permis d'entrevoir. Il n'est pas douteux que les AE et les AI contribuent, chacun à leur manière, à cette intégration, notamment en permettant la formation *d'aires politiques* et *d'aires idéologiques*, dont la nature et la dimension dépendent des types d'Appareils en vigueur. On se gardera, cependant, d'entreprendre, dès à présent, l'étude de ces aires, car un examen ultérieur montrera qu'elles dépendent, plus encore, du type d'État et du type de formation idéologique, observables en chaque société. C'est là, s'il en était besoin, une preuve supplémentaire du rôle finalement subordonné qui revient aux Appareils.

Une seule précision vaut d'être notée sans délai. On a vu que, dans l'espace occupé par une société, c'est-à-dire dans l'espace régi par un État, il n'était pas rare que plusieurs aires économiques aient à coexister (t. 2, n° 111) parce que la — ou les — FE en vigueur étaient encore incapables d'intégrer l'ensemble de cet espace. On pourrait penser, *a contrario*, que, chaque société se définissant par référence à un État, et chaque État ayant en principe un Appareil d'État et un seul, la théorie des aires politiques — sinon idéologiques — conduira à des résultats plus homogènes. Mais ce serait prêter à l'histoire des sociétés une logique qui n'est pas

la sienne. L'erreur, en effet, serait de charger la relation : un État \leftrightarrow un AE d'une signification trop mécanique ou, si l'on veut, trop moderne. Ce que chaque pouvoir d'État attend de son appareil varie considérablement d'un type d'État à l'autre. La furie uniformisatrice où se complaît l'État français, depuis quelques siècles, n'est pas une norme, mais une singularité. À l'opposé — mais non à l'extrême opposé — on peut observer, avec Gramsci, déjà cité (t. 2, n° 89), que maints États anciens laissent subsister des pans entiers de l'organisation qui était celle des peuples amalgamés, avant leur soumission. Il s'établit, de la sorte, des emboîtements d'AE au sein d'un même État. Par d'autres voies, les AE modernes à forte autonomie locale (n° 18) peuvent produire des effets semblables. La pression intégratrice exercée par les AE centralisés modernes est sans commune mesure avec celle qui résulte des AE décentralisés ou des AE anciens, bâtis de bric et de broc. Ainsi l'équation : un État un \leftrightarrow AE est loin de se résoudre par une solution unique ; mais, pour y voir plus clair, il faudra avoir analysé les rapports de domination et, notamment, les alliances de classes t. 1, n° 43) sur lesquelles ils reposent.

Pour compléter la présentation des Appareils (AE + AI), il serait extrêmement précieux de pouvoir effectuer *une pesée globale* de chacun d'eux. Il est, en effet, évident que, dans l'histoire des sociétés, la formation puis la croissance des Appareils sont *un luxe* ou, si l'on préfère, un indice de l'efficacité sociale. L'entretien d'hommes spécialisés loin de la production et la consommation ou le gaspillage de ressources qui l'accompagnent, attestent que la société, prise globalement, s'arrache de plus en plus à la nécessité de consacrer tous ses efforts à produire pour survivre, même si, avec le temps, certains des appareils qu'elle spécialise ainsi finissent par rendre des dividendes massifs, en aidant la production à accomplir d'immenses progrès (t. 2, n° 67). La pesée globale devrait donc avoir pour objet de mesurer la quantité d'hommes que les Appareils détournent de la production.

Les lacunes et les imprécisions immenses de l'information disponible sur les sociétés anciennes et sur maintes sociétés modernes, jointes aux curiosités encore trop rares des historiens, dans ce domaine, font qu'une telle pesée est un exercice très aventureux. En outre, la principale difficulté est, sans doute, de poser le problème en des termes qui puissent convenir à toutes les sociétés historiques. Si, par exemple, on le formulait en termes modernes, on pourrait se demander quel est le pourcentage de la population active mobilisé par l'ensemble des appareils ? ou, en variante, quel est le pourcentage de la population totale qui tire sa subsistance de revenus tirés des appareils ? Laissons de côté cette variante qui fait intervenir l'élément domestique entretenu par les actifs des appareils, (n° 2) car on ne saura guère évaluer le poids relatif de cet élément inactif, dans les innombrables sociétés, modernes ou anciennes, pour lesquelles aucun fonds statistique n'est disponible, ni constructible. Admettons, en outre, que l'on sache traiter correctement les doubles emplois nés de l'enchevêtrement des AE et des AI et les effets de double appartenance, pour tous les éléments des AI qui sont organisés en

entreprises économiques (n° 2), ce qui peut être réglé par divers traitements statistiques. On pourrait, dès lors, fournir des évaluations significatives du ratio : population active des appareils/population active totale, pour un ensemble de pays disposant de statistiques à peu près interprétables à cette fin.

Mais, même à supposer que des mesures point trop invraisemblables puissent être élaborées ou supputées, pour les sociétés antérieures à la statistique — ou dont les documents à valeur statistique sont perdus — comment pourrait-on appliquer à ces sociétés, exotiques ou/et anciennes, un ratio à peu près homogène avec celui qui vient d'être esquissé ? Il faudrait, pour cela, tailler dans le vif. Par exemple : décider que l'on tiendra pour active toute la population d'une certaine tranche d'âge (et laquelle ?) ; décider que l'on prendra en compte les armées du temps de paix ou des guerres ordinaires et non les levées tout à fait exceptionnelles (?) ; décider que l'on comptera les mercenaires étrangers, au même titre que le recrutement local, puisque l'État qui les emploie doit pourvoir à leur subsistance ; décider de coupures convenables pour ne point trop mêler les données relatives aux métropoles avec celles qui intéressent plutôt les sociétés qui dépendent d'elles ; décider, enfin, de ne point compter le *public* des écoles, des associations et des églises parmi les actifs des appareils. Ces quelques remarques, nullement exhaustives, suffisent à montrer les périls de l'entreprise.

Quels que soient ces périls, il me paraît néanmoins indispensable que de réels efforts soient engagés, partout où la chose n'est pas totalement impossible, pour substituer des évaluations globales, aussi aventureuses soient-elles, aux redoutables imprécisions littéraires qui les remplacent trop souvent. Beaucoup d'historiens ont déjà entrepris ce travail, pour ce qui est de la population totale et, aussi, de l'effectif des armées. Préciser un concept de population active et en risquer une évaluation, évaluer également la population employée par les appareils autres que l'armée, mériteraient des efforts analogues.

[Retour à la table des figures et tableaux](#)

TABLEAU 24

LE POIDS DES APPAREILS

		AI			
		EMBRYON.	RELIGIEUX	SCOLAIRES	GOUVERNES
EMBRYON.	A				
	0 à 0,5 %				
MILITAIRES	B		C		
	0,5 à 1 %		0,5 à 1,5 %		
BUREAUCRAT.	D		E	F	G
	1 à 3 %		1,5 à 4 %	4 à 12 %	4 à 12 %
FINANCIERS			H	I	J
			4 à 10%	10 à 25 %	10 à 25 %
PLANIFIC.					K
					12 à 30 %

AE

LEGENDE

Les % sont censés représenter le poids relatif de la population active des appareils au regard de la population active totale.

Ces % s'appliquent en chaque case, à l'ensemble AE + AI

NOTE

a. Les formations tributaires (FE 2 et 3) les plus développées peuvent vraisemblablement conduire à des évaluations plus élevées, pour les appareils A et B.

En utilisant toutes les données que j'ai pu trouver, en comblant leurs lacunes par des hypothèses qui m'ont semblé logiques et en prenant la précaution d'ouvrir largement la fourchette des évaluations, j'ai, pour ma part, établi les données que présente le tableau 24, ci-avant. Je n'en détaillerai ni les sources, ni les modes de calcul, car ce serait donner une apparence de raison à un exercice qui ne peut y

prétendre. La seule signification qui puisse être attachée à ce tableau tient en deux phrases : voici, dans les limites de mon information présente, *l'idée* que je me fais, aujourd'hui, du poids relatif des Appareils dans la population active totale des sociétés intéressées (c'est-à-dire dans la population qui, dans les conditions historiques du moment, semble pouvoir être dite active) ; voici, en d'autres termes, le grossier brouillon que je livre à la critique d'historiens qui sauront, je l'espère, remplacer mes évaluations très grossières par des mesures moins imprécises.

[Retour à la table des matières](#)

65. Il faut rompre, ici, avec la méthode utilisée lors de la présentation des MP ou des FE : celle-ci avait été prolongée par une discussion des thèmes autour desquels il y aurait probablement débat (t. 2, n^{os} 57 et 110). C'est, qu'en effet, l'étude des structures économiques a déjà fait l'objet de nombreux travaux, d'intérêt inégal, grâce auxquels une problématique, d'un grand intérêt politique, a pris forme. Les infrastructures étatiques et idéologiques — c'est-à-dire les AE et les AI — n'ont pas encore fait l'objet de travaux d'une importance comparable, si bien qu'il serait présomptueux de baliser, *a priori*, le terrain des débats à attendre.

En revanche, il reste à évoquer une question majeure — à laquelle l'étude des appareils, en France, nous permettra de revenir au prochain chapitre — : de quels *nouveaux* appareils, les sociétés contemporaines portent-elles la promesse ?

La question peut s'entendre à divers niveaux : celui des appareils élémentaires, celui des corps d'appareils — AE *ou* AI — et celui, enfin, des systèmes formés par un ensemble AE + AI.

S'agissant des appareils élémentaires, il faut se garder de l'illogisme et du rêve. L'illogisme serait d'oublier que la conception de ces appareils ne repose pas, comme celle des MP, sur une combinatoire d'éléments premiers (t. 2, annexe), mais résulte de l'observation critique de données empiriques. De ce fait, aucune projection, fondée sur la logique des développements historiques connus, ne peut être tentée, ici. La création d'appareils nouveaux et la maturation de formes nouvelles, pour les appareils déjà existants, voire même le dépérissement de certains appareils (comme la publicité, en URSS ou en Chine), sont les effets de causes généralement *extérieures* à ces appareils : innovations techniques, novations politiques, évolutions ou bouleversements économiques, glissements idéologiques, projections internationales ; il suffit de réexaminer les chapitres 3 à 11 ci-dessus pour en trouver maintes preuves. Quant au rêve, ce serait de prêter une validité intrinsèque aux projets, d'apparence utopique, dont les sociétés contemporaines sont porteuses : la constitution d'armées ou de polices populaires ; l'établissement d'une « société sans école » (c'est-à-dire la déspecialisation de l'appareil scolaire et sa dilution en de multiples autres structures sociales) ; l'éclatement de l'appareil A.R.L 4 (n^o 33) par le théâtre dans la rue, la télévision de

quartier, la caméra-stylo, les loisirs populaires autogérés ou la fête permanente ; et même la pleine maturation des possibilités évoquées à propos de l'appareil Édition 4 (n° 32) ; tels sont, parmi bien d'autres, les rêves dont on peut trouver trace dans la France contemporaine, comme en diverses sociétés occidentales. Ailleurs, on caresse sans doute d'autres rêves d'égale portée : ce ne sont pas des fantasmagories insensées, ni non plus des projets sérieux ; ce sont des virtualités fragiles et éphémères, mais qui renaîtront, plus ou moins transfigurées *et dont certaines pourraient finir par s'inscrire effectivement dans la réalité sociale si — et seulement si — une force sociale suffisante s'y emploie*. Quelle force ? Celle du marché (on rêve de marier Tourisme et Travail et on hérite du Club Méditerranée) ; celle d'une coalition politique ou syndicale, celle d'un mouvement d'opinion ; celle d'un État porté à expérimenter quelque contre-feu à des luttes trop pressantes. C'est-à-dire, en dernière instance, la force d'une structure sociale suivant sa propre logique de développement ou la force d'un mouvement social insérant, avec succès, son projet dans le cours des luttes de classes. De ce point de vue, et si l'on excepte les menues réalisations mercantiles qui peuvent convertir certaines aspirations utopiques en nouveaux créneaux de la demande solvable, le thème utopiste le plus apte à se convertir en projet politique, et à marquer finalement plusieurs des appareils élémentaires, est le thème de l'autogestion. En effet, si des modes de gestion un tant soit peu autogestionnaires commençaient à s'établir, ne serait-ce que dans les entreprises des secteurs public et nationalisé (voir t. 2, n^{os} 56 et 112), les formes 3 ou 4 de l'appareil des affaires économiques (n° 38) deviendraient inadéquates et cet appareil devrait nécessairement prendre une nouvelle forme, plus planificatrice que l'actuelle forme 3 et, cependant, moins directive que l'actuelle forme 4. Une telle modification requerrait évidemment un certain délai avant de trouver son équilibre et il est probable qu'elle affecterait, de proche en proche, divers autres appareils élémentaires (Affaires locales, écoles, A.R.L., assistance ?). Mais il serait vain de spéculer sur cet enchaînement hypothétique. L'exemple qui vient d'être pris ne doit pas être tenu pour la seule novation, peut-être escomptable à terme assez rapproché. Il a été choisi, parce que ceci est écrit dans un pays où, depuis près de dix ans, un réel courant autogestionnaire s'est dessiné dans le mouvement ouvrier. Il faudrait avoir une connaissance aussi intime des potentialités qui se profilent en d'autres sociétés contemporaines, très différentes de la France, pour se risquer à produire d'autres exemples.

Faute d'anticiper les modifications futures des appareils élémentaires, l'interrogation relative à de nouveaux AE et à de nouveaux AI revient à se demander si de nouveaux discriminants (n° 50) sont envisageables. Cette question ne doit pas être confondue avec celle d'un éventuel changement d'échelle : il serait licite, en effet, comme l'annexe 1 le suggère à plusieurs reprises, de *décomposer* les AE et les AI en catégories plus nombreuses, par le jeu de discriminants plus fins, une telle démarche ne constituerait pas de nouveaux AE ou AI, mais scinderait ceux que l'on a retenus en catégories plus finement différenciées. Quant à la formation de nouveaux discriminants, de même échelle que ceux de l'annexe

1, elle ressortit soit à la critique des solutions que j'ai retenues, soit à l'attente de nouvelles configurations, selon lesquelles certains AE ou AI pourraient être disposés, à l'avenir. À ce dernier titre — qui est, seul, en discussion ici —, il faut s'interroger sur une possibilité qui n'a pas encore été explorée et qui intéresse les AE. À cette fin, je rappelle la définition de quatre appareils élémentaires :

4. Appareil financier développé (budget + banque centrale étatique + appareil bancaire ramifié) (voir n° 12)	}	F4
5. Appareil financier étatisé (budget + appareil bancaire totalement assujetti à l'État) (voir n° 12)		
3. Appareil d'intervention économique (voir n° 38)		ECO 3
4. Appareil de gestion et de planification (voir n° 38)		ECO 4

La conjonction F4 + ECO 3 sert à repérer les AE financiers, tandis que la conjonction F5 + ECO 4 définit, de son côté, les AE planificateurs. Mais que faut-il penser des combinaisons F4 + ECO 4 et F5 + ECO 3 ? La première de ces deux formules comporte une contradiction apparemment insurmontable : un appareil économique ressemblant à celui de l'URSS et un système financier de type occidental ne pourraient évidemment pas coexister, sans que l'un des deux soit totalement perverti par l'autre. En revanche, la seconde formule est celle-là même que les projets politiques de la gauche française proposent : la nationalisation quasi générale du crédit donnerait naissance à F5, cependant que les rôles dévolus au secteur privé, au marché et à la planification excluraient la formation de ECO 4 et conduiraient, donc, au maintien de ECO 3. Pris dans son ensemble, l'AE garderait ainsi le caractère d'un AE financier, tout en présentant quelques traits d'un AE planificateur (F5 et, inévitablement, accentuation des fonctions planificatrices imparties à ECO 3, qui devrait se modifier, plus ou moins, à cette fin). Ce serait donc un AE de forme mixte, dont l'originalité pourrait être encore accentuée, par l'éventuelle poussée autogestionnaire évoquée plus haut, et par une suffisante réforme du centralisme français traditionnel, toutes modifications qui ne manqueraient pas de retentir sur diverses autres composantes de cet AE. Dans cette voie, et à l'horizon de quelques années, un nouveau type original d'AE pourrait prendre forme et, selon les caractéristiques dominantes qu'il présenterait, la conception même des AE financiers ou des AE planificateurs serait à réviser, à moins qu'il ne soit nécessaire de marquer sa spécificité par le dessin d'une catégorie nouvelle.

La progressive découverte des possibilités nouvelles que l'informatique semble ouvrir au contrôle administratif de la population régie par un État donné, pourrait,

de son côté, conduire éventuellement à un nouveau type d'AE dont le discriminant serait à rechercher dans une conjonction nouvelle de trois ou quatre éléments : la branche policière de l'appareil militaire (n° 10), l'élément administratif et réglementaire inclus dans l'appareil juridico-judiciaire (n° 14), une forme sans doute nouvelle de l'appareil des affaires locales et, peut-être aussi, une forme nouvelle de l'appareil d'assistance. Si une telle conjonction devait s'opérer et trouver, dans l'informatique, un outil adaptable aux besoins d'une répression des luttes sociales, plus subtile que celle mise en œuvre par les fascismes ou les stalinismes, il serait alors probable qu'un nouvel appareil élémentaire doive être conçu pour rendre compte des réorganisations et des redistributions de tâches qui ne manqueraient pas de s'opérer dans l'AE. Enfin, à supposer qu'une telle transformation se dessine, elle aboutirait à déplacer, de l'AI vers l'AE, le centre de gravité du contrôle : le contrôle administratif « omniprésent » pourrait dispenser de toute atteinte expresse à la liberté d'association et de tout déploiement d'un appareil spécial de contrôle idéologique. L'AI ne prendrait donc pas l'allure d'un AI gouverné, parce qu'un AE d'un nouveau type (que l'on serait tenté de dire « gouverné », si tout AE n'était porteur d'une telle qualité) prendrait forme en son lieu et place.

Ces deux hypothèses correspondent finalement à un élargissement du couple démocratie/dictature. L'une esquisse les toutes premières conséquences, pour l'AE, d'une certaine poussée de démocratie économique, l'autre schématise les effets imaginables d'une modernisation radicale du contrôle politique des hommes-en-société. On prendra une vue plus claire de ces deux tendances éventuelles, lorsque ayant défini les divers types d'États, on pourra s'interroger utilement sur leur dynamique ultérieure (t. 1, n° 47). De même, il faudra avoir compris ce que sont les formations idéologiques, pour s'interroger utilement sur les bouleversements dont l'AI pourrait être le siège, dans une société où la pleine exploitation des vecteurs, aujourd'hui disponibles ou anticipables, se combinerait à une plus grande différenciation démocratique des appareils idéologiques élémentaires, c'est-à-dire à une première poussée vers l'autogestion de la culture. En effet, les quelques indications qui viennent d'être données, sans qu'on puisse les référer précisément au jeu des dominations et des hégémonies, c'est-à-dire aux structures de classes, prennent, de ce fait, un tour abstrait et gratuit, qui interdit d'en pousser plus avant l'examen. Sauf à noter, qu'en termes d'AE ou d'AI, la clé du problème démocratie/dictature tient aux degrés et aux formes structurelles de la centralisation qui s'exerce — ou non — au bénéfice du pouvoir d'État.

Les possibilités qui viennent d'être sommairement esquissées intéressent principalement les sociétés occidentales, dotées de FE 12 ou 13 (t. 2, n^{os} 102 et 103). Le bâti d'un AE, mieux armé pour assurer le contrôle administratif de la population, pourrait également advenir dans les plus développées des sociétés étatiques-socialistes, mais il est douteux qu'il puisse avoir pour effet, dans ce contexte, un assouplissement des AI gouvernés : on montrera, en effet, combien le

contrôle idéologique des populations demeurera indispensable, dans ces sociétés, tant que leur type d'État restera inchangé, c'est-à-dire tant que la domination de classe y demeurera ce qu'elle est.

Reste le cas des sociétés, aujourd'hui les plus nombreuses, qui sont dotées d'une FE 16 dite domaniale-étatique-capitaliste (t. 2, n° 106) et qui se débattent dans le système de contradictions propre à ces FE et à leur insertion mondiale ; autrement dit, le cas de la majeure partie des pays sous-développés. Lorsqu'on en vient à considérer les types d'AE et d'AI dont ces sociétés sont porteuses, la grande erreur serait de vouloir les enfermer, à toute force, dans la problématique qui fut celle de l'Europe, du milieu du XVIII^e au milieu du XX^e siècle. Une lecture attentive des annexes 2 et 4 montre que, dès à présent, il a fallu faire usage de catégories nouvelles pour rendre intelligible leur appareillage actuel, riche de déformations diverses, dues à des « projections » internationales. Mais, pour l'essentiel, il s'agit encore, là, *du passé et d'effets subis*. Les réponses que ces sociétés vont donner à leur situation originale commencent pourtant à prendre, de-ci de-là, une tournure plus originale (en Algérie, par exemple) et il n'est pas douteux que cette tendance ira s'accroissant, si les parties d'échecs (à trois ou quatre joueurs ...) que se livrent les puissances mondiales continuent de se résoudre par un pat. Quelles pourront être ces réponses ? On abordera plus aisément cette question, lorsqu'il s'agira de se prononcer sur les alliances de classes, les formes de régime et les types d'État, vers lesquels ces sociétés peuvent être portées, car — encore une fois — la structuration des appareils n'est pas un phénomène premier, dans le développement social, mais un effet (plus ou moins aléatoire, plus ou moins orienté par les traditions historiques locales) de multiples déterminations venues de toute la structure sociale. J'avancerai néanmoins une hypothèse de principe : les formes d'AE et d'AI qui ont accompagné la révolution démocratique bourgeoise, en Europe, et celles qui sont nées des réactions fascistes et des révolutions communistes ne correspondent, ni les unes ni les autres, à un équilibre institutionnel adéquat aux pays nés de la décolonisation, si tel est bien le cas, aucune de ces formes ne pourra accompagner durablement les lentes et longues transformations dont ces pays sont et demeureront le siège ; d'autres équilibres institutionnels, ni démocratiques, ni dictatoriaux — au sens des expériences déjà acquises — sont à attendre. Mais encore ? Je pense qu'il faudra être attentif à ceci : maturation plus rapide des appareils à vocation économique et financière, que des appareils à vocation administrative et juridique (et, généralement, faible juridisme) ; aptitudes syncrétiques des appareils ecclésiastiques, émergence éventuelle d'associations de type nouveau, à dominante rurale, etc.

De ces remarques, schématiques et aventurées, il serait déraisonnable de vouloir tirer des conclusions, quant à l'évolution possible des systèmes AE + AI, même si (par référence au tableau 2 de l'annexe 3) on peut s'attendre à l'apparition de formes nouvelles dérivées des Appareils G, H, I et J. Dire lesquelles et en dessiner *a priori* les contours serait, en effet, jouer aux devinettes. Il est bien évident qu'une réflexion plus systématique, fondée sur une étude détaillée des

tendances qui sont à l'œuvre, localement, dans les divers types de sociétés contemporaines, pourrait produire des résultats nettement plus significatifs que ceux du présent numéro — et il faut souhaiter que de telles études se multiplient et que leur confrontation soit organisée. Mais une limite infranchissable n'en subsistera pas moins : l'appareillage des sociétés est une sédimentation institutionnelle qui ne peut s'expliquer d'elle-même ; les sédiments accumulés s'offrent au regard du géologue politique, mais les sédimentations nouvelles dépendent de marées et d'érosions aux causes lointaines, quand elles ne sont pas le fait de mouvements majeurs de la croûte terrestre. Entendez que le mouvement des classes en lutte, dans chaque pays et dans le système mondial, vient finalement sculpter les appareils.

Chapitre 16

L'appareillage de la France

« France, mère des arts, des armes et des lois. »
DU BELLAY.

[Retour à la table des matières](#)

66. Naguère encore, les pieuses légendes, colportées par l'histoire scolaire, donnaient aux jeunes Français une bien curieuse idée de l'État qui régissait leurs destinées et des *forces spirituelles* qui animaient la société. Naturellement, il n'était pas question d'appareils d'État, ni d'appareils idéologiques. L'État comme les idées se déployaient avec une grâce toute métaphysique et, pour les âmes enfantines, leur physique était réduite à l'anecdote. On parlait de la dîme et de la gabelle comme d'abus honteux et révolus. L'armée livrait de glorieuses batailles pour la patrie et pour la civilisation qu'elle avait exportée dans toute l'Europe et aux colonies. Mais le refus de la conscription était ignoré ; les munitionnaires prouvaient la corruption du Directoire ; les dragonnades attestaient la cruauté de Louis XIV. Des répressions plus récentes, on ne disait mot : la Commune ? connais pas ! Les ratonnades coloniales ? Vous n'y pensez pas... La justice abandonnait ses cruelles ordalies et son chêne de Vincennes pour faire triompher le bon droit, grâce aux Codes dont Napoléon avait gratifié la France et le monde. Les Arts et la Civilisation marquaient une évidente prédilection pour le génie français. L'anecdote faisait place, parfois, à des idées plus générales, mais les enfants, à qui l'on reconnaissait alors une mentalité prélogique, n'avaient pas à se soucier de leur cohérence. D'un côté, l'État apparaissait comme l'ennemi du désordre et des privilèges : de Louis XI à Colbert, de Louis XIV aux Jacobins, de Napoléon à X (X pouvait s'appeler Albert Lebrun, dernier président de la III^e République), l'unité nationale emplissait l'Hexagone où, de toute éternité, la France

s'attendait elle-même (t. 2 n° 117), et elle y dessinait un beau jardin à la française, avec des allées bien régulières où le pouvoir, venu de Paris, pouvait circuler aisément. Bref, l'État était le fabricant de l'unité et de l'égalité ; on vantait sa centralisation, garante de l'une et de l'autre. Mais, d'un autre côté, on minorait les luttes par lesquelles les rois anciens et les monarques absolus avaient assagi leurs féodaux, pour valoriser la grande novation révolutionnaire. Le bon État, l'État bien agencé, recevait ainsi plusieurs certificats de baptême : le vrai, le meilleur, venait de l'Être suprême dont la Raison avait triomphé, dans la nuit du 4 août 1789. Il y avait aussi la France, fille aînée de l'Église, dont l'école laïque ne savait trop que dire. Pour l'Ancien Régime, elle dosait le blâme et l'éloge : l'Inquisition et Vincent de Paul, les jésuites et Port-Royal étaient accouplés à cette fin, Passée la Révolution, le blâme l'emportait discrètement, jusqu'à ce que la Séparation vienne parachever l'œuvre de la Législative. C'était pourtant une victoire suggérée, plus que proclamée : la laïcité jetait un voile pudique sur les conflits encore ouverts dans le monde réel. L'Église, ainsi gommée, n'avait point de relais. L'école vantait, incidemment, la liberté de la presse ou celle des associations, et elle ne manquait pas de faire sa propre publicité, comme propagatrice de l'Instruction qui élève le peuple. Mais, à suivre ses leçons, nul ne pouvait concevoir clairement l'idée que le système Presse-Partis-École (annexe 1, n° 15) pouvait avoir *succédé* à l'Église, comme pivot de *la pensée française*. L'appareil d'État se laissait entrevoir, sous les noms d'Administration et d'Armée ; l'appareil idéologique demeurerait impensable comme tel. Si bien que le monde des idées semblait soumis à d'impondérables *forces spirituelles*, au rang desquelles trouvaient place, dans un joyeux désordre, les religions en vigueur, les lumières de la Raison, de la Science et du Progrès, les écoles de la Littérature, des Arts et de la Philosophie. On faisait aussi allusion à des choses qu'il était malséant de trop nommer en classe, parce que la laïcité était, bien sûr, a-politique : les doctrines sociales, le syndicalisme, le socialisme. Et l'on ne disait mot des puissances occultes qui donnaient parfois du piment aux histoires de la récréation, les juifs, les francs-maçons, les jésuites, les communistes, les anarchistes, que sais-je encore ? Souvenirs datés ? sans doute... Légendes dépassées ? peut-être, mais n'est-il pas vrai que d'autres anecdotes et d'autres généralisations, tout aussi hasardeuses, ont souvent remplacé celles que je viens d'évoquer ?

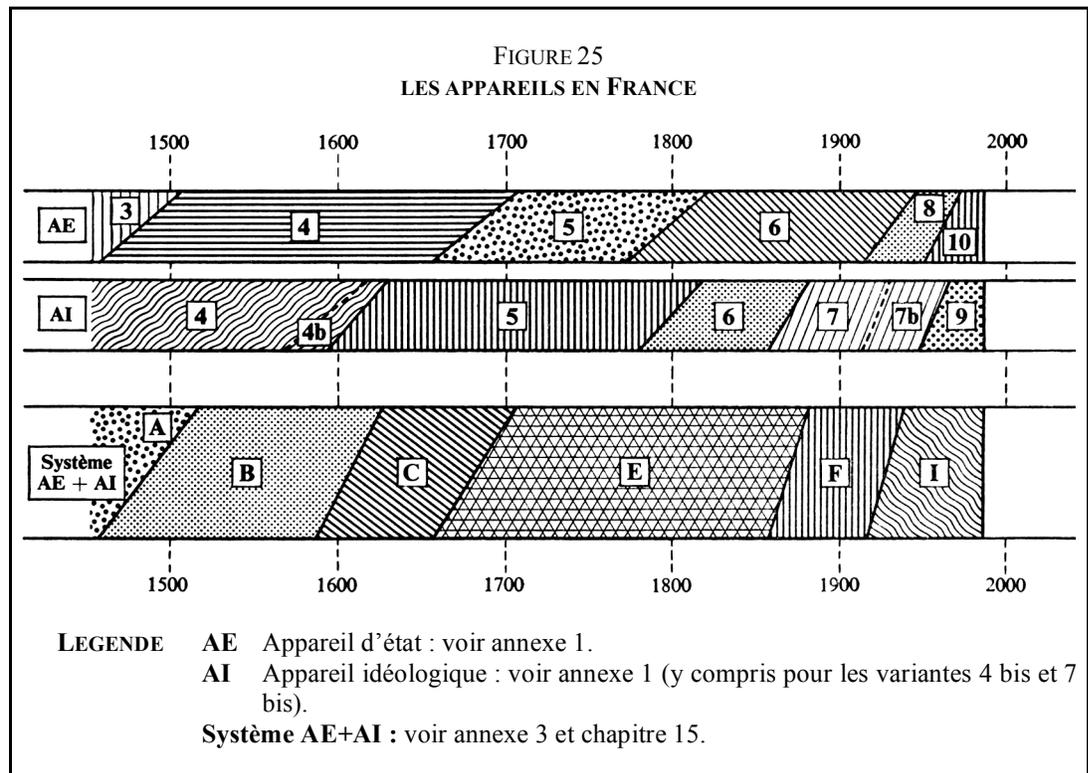
« Dans un pays comme la France,... l'État enserre, contrôle, régleme, surveille et tient en tutelle la société civile, depuis ses manifestations d'existence les plus vastes jusqu'à ses mouvements les plus infimes, de ses modes d'existence les plus généraux jusqu'à la vie privée des individus... » (100, 42). Cette observation de Marx date de 1852 et, depuis lors, maints États ont dépassé le nôtre, dans l'art d'asservir la société civile (t. 1, n° 49), mais « notre » appareil d'État a néanmoins triplé ou quadruplé sa part relative dans la population active et il est présent à tous les détours de notre vie, privée ou collective, infiniment plus qu'il ne l'était au temps de Marx. On peut en dire autant de « notre » appareil idéologique, dont les antennes hérissent chacune de nos demeures. Rien ne serait changé à la vie des Français, sinon pour le pire, si d'éventuelles mutations de la structure

économique (t. 2, n° 120) ne s'accompagnaient pas de transformations, tout aussi radicales, de l'AE et de l'AI. Quelles transformations ? Pour en juger, il faut d'abord analyser, en termes théoriquement clairs, l'origine et l'état actuel de ces appareils, les légendes scolaires dussent-elles en souffrir.

[Retour à la table des matières](#)

67. La figure 25 résume, de façon très schématique, l'histoire des AE et des AI et, donc, celle des systèmes qu'ils composent. La transition d'une forme à l'autre n'est jamais un processus instantané : la transformation des appareils ne s'édicte pas, même si des décisions politiques formelles peuvent en accélérer ou en dévier le cours. Tout changement s'accomplit au cours d'une période de transition, de durée fort inégale, et que, seule, une analyse historique détaillée des luttes et des mutations sociales, de tous ordres, permettrait de justifier. On se contentera d'explicitier, ici, la signification des dates, prises pour repères et que les traits obliques de la figure 25 représentent.

[Retour à la table des figures et tableaux](#)



L'AE 3 embryonnaire dont dispose le royaume médiéval met longtemps à se transformer ; malgré maintes tentatives précédentes, c'est seulement dans la seconde moitié du XV^e siècle que l'établissement d'une armée permanente assez substantielle est enfin acquis (166), ce qui donne forme à un AE 4 militaire.

L'étape suivante, qui est le passage à un AE 5 bureaucratique, est retardée par divers facteurs que l'on a déjà évoqués (n° 56). À bien lire Goubert (57, II), on peut penser qu'il s'accomplit, sous le règne de Louis XIV, dans les dernières décennies du XVII^e siècle. La dimension bureaucratique de cet AE demeure des plus modestes, mais s'affirme peu à peu, au long du XVIII^e siècle. La Révolution et l'Empire accélèrent fortement sa transformation. Les réformes rationalisatrices et unificatrices, qui sont alors entreprises et parfois diligentées, aboutissent à une maturation hâtive de l'AE : il devient du type 6 bureaucratique centralisé, avant qu'ait été pleinement établi le règne de VE (t. 2, n 68) qui, normalement, autorise et suscite cette forme (annexe 1, n° 5) ; mais il n'est pas étonnant de constater que la plus radicale des révolutions démocratiques bourgeoises ait un tel effet. Après s'être considérablement étoffé, tout au long du XIX^e siècle, cet AE finit par passer au type 8 financier centralisé, par un mouvement qui s'esquisse au début des années 1920 et s'achève en 1936 (t. 2, n° 118). Il quitte d'ailleurs très vite cette forme, pour accéder au type 10, qui la prolonge tout naturellement, parce que les institutions économiques, mises en place sous Vichy et, surtout, les nationalisations financières de la Libération, précipitent l'évolution.

Les transformations de l'AI ne sont pas synchronisées avec celles de l'AE, ne serait-ce qu'en raison des divergences croissantes que l'essor des échanges marchands introduit entre ces deux corps d'appareils. L'AI 4 embryonnaire cède la place à un AI 5 religieux, au début du XVII^e siècle, après l'élan donné par la Renaissance, la Réforme et la Contre-Réforme. L'AI 6 religieux, variante du précédent qu'enrichissent les développements nouveaux rendus possibles par l'essor de VE (annexe 1, n^{os} 4 et 15) mûrit, lui aussi, de façon prématurée, dans la tourmente révolutionnaire, même si l'Empire et, plus encore, la Restauration, estompent, pour un temps, certaines de ses promesses. L'AI scolaire naît, en dates rondes, vers 1860-1880, quand la scolarisation tend à se généraliser, tandis que la presse, les syndicats et les partis prennent un essor décisif. L'AI 9, enfin, s'établit, après la Seconde Guerre mondiale, au moment où la télévision se répand, mais aucune discontinuité majeure ne le sépare de l'AI 7, qu'il prolonge et enrichit, après la brève et infructueuse tentative de Vichy et de l'occupant allemand, pour instaurer un AI 8 gouverné.

En embrassant d'un seul regard les systèmes AE et AI (que la figure 25 identifie par des lettres explicitées au chapitre précédent), on peut caractériser plus nettement encore l'histoire des Appareils dont la société française a été équipée jusqu'à ce jour.

L'Appareil A qui occupe le terrain jusqu'au second XV^e siècle, est, à tous égards, un appareil embryonnaire. Par bien des côtés, certaines des puissances avec lesquelles la France rivalise en son jeune âge, du XII^e au XV^e siècle, sont dotées d'agencements étatiques ou idéologiques plus développés que les siens. La Normandie que se disputent Français et Anglais a peut-être le meilleur appareil financier de ce temps. La Bourgogne, bientôt arrondie de la Flandre, de la

Hollande et de moins grasses provinces, l'emporte à tous égards sur la France du Roi. La Provence, la Savoie et même la Bretagne ou la Guyenne, n'ont aucun retard sur elle. La richesse, encore lointaine mais déjà enviée, des États italiens atteste une maturation des appareils idéologiques bien supérieure à celle de leurs homologues français. La Renaissance, fille des guerres d'Italie, sera, à bien des égards, l'éveil d'un royaume encore barbare.

L'Appareil B qui prend forme à la fin du XV^e siècle permet aux rois de France de maîtriser les duchés et les comtés voisins, qui leur étaient liés par de vagues allégeances, mais demeuraient en fait indépendants. Ainsi s'amorce une tradition annexionniste et interventionniste qui, pour des siècles, fera de la France la principale puissance militaire du continent et l'une des plus remuantes.

Avec l'Appareil C, militaire et religieux, qui lui succède à l'orée du XVII^e siècle, le double visage de la France se dessine pleinement. Plus militaire que jamais, elle pèse de tout son poids dans l'équilibre européen, sans réussir à moderniser (c'est-à-dire à bureaucratiser) son administration civile ; mais, en même temps, elle commence à se doter des moyens qui assureront son rayonnement culturel : la Cour, les universités, les arts et les lettres soutenus par un mécénat important. Derrière cette image projetée vers l'extérieur, un puissant travail s'accomplit en profondeur. Les deux coulées culturelles dont Le Roy Ladurie observe le passage, chez les paysans du Languedoc, à savoir, l'alphabétisation et la Réforme (84, 164), se manifestent ailleurs également, même si, le plus souvent, le nouveau zèle religieux de l'Église post-tridentine se substitue, souvent brutalement, à la Réforme, qui est finalement bannie du royaume. Beaucoup de villes avaient pu être touchées dès le XVI^e siècle ; au XVII^e, c'est la masse immense des campagnes qui est peu à peu pénétrée par une théologie plus prégnante et par une alphabétisation moins étroitement élitique. L'Appareil C permet un certain « décrassage culturel » de la société française (84, 364).

L'Appareil E, qui prend lentement tournure au tournant du XVIII^e siècle et survit jusqu'aux débuts de la III^e République, peut surprendre par sa durée, comme par son aptitude à survivre aux bouleversements révolutionnaires. Comment ce système, qui est déjà bureaucratique, quant à l'AE, et encore religieux, quant à l'AI, peut-il définir à la fois l'appareillage du dernier siècle de l'Ancien Régime et celui du premier XIX^e siècle ? Comment se fait-il que la Révolution et l'Empire, dont il a été dit qu'ils avaient provoqué une certaine prématuration des formes de l'AE et de l'AI, perdent, à ce niveau plus agrégé, tout pouvoir discriminant ?

On verra, plus tard, par l'étude des États et, surtout, des discours idéologiques qui emplissent la vie sociale, combien l'époque révolutionnaire a eu valeur novatrice. Ce fut une pépinière de nouveaux types d'État et un véritable volcan idéologique. Mais, ici, le seul objet offert à notre examen est *l'appareillage* de la société. Nous regardons l'armée sans juger des batailles, nous observons l'orchestre sans entendre la musique. Autrement dit, l'exercice du pouvoir et l'écoute de

l'idéologie nous échappent encore, seules, les institutions sociales, qui portent l'un et l'autre, retiennent notre attention.

Si, donc, l'on s'en tient à l'Appareil, la réponse n'est pas douteuse. Au XVIII^e siècle, l'AE est de type 5 bureaucratique et l'AI de type 5 religieux. Au siècle suivant, quand les novations révolutionnaires ont fini d'être décantées par l'Empire, l'AE est d'un type 6 bureaucratique, plus évolué et nettement plus centralisé que son prédécesseur, *mais de même classe* et, de son côté, l'AI est de type 6 religieux, plus évolué, *mais de même classe* que son prédécesseur. Dans les deux cas, on reste dans les limites d'un système E (n° 56), c'est-à-dire d'un Appareil qui correspond au développement suprême des sociétés précapitalistes et aux premières étapes de l'édification du capitalisme industriel. Un Appareil de même type suffit à l'Angleterre pour accompagner un essor, d'ailleurs plus précoce, du capitalisme. La Révolution *précipite* les premières transformations qui, en Angleterre, seront induites par les succès du capitalisme : modernisation du noyau gouvernemental, de l'appareil juridico-judiciaire, de l'appareil financier, de l'administration locale, etc. Elle les précipite, mais elle ne peut cependant provoquer artificiellement *ces autres transformations* que le capitalisme provoquera ou permettra, *quand sa maturité sera suffisante*, et par lesquelles se caractérisent les appareils F : libre essor des associations et de la presse et puissante scolarisation. Au plus vif des années révolutionnaires, ces dernières transformations sont parfois pratiquées et toujours rêvées, mais pour une brève période seulement : de Thermidor à la Restauration, il y est mis bon ordre, sans trop de difficultés, car c'étaient des aspirations *prématurées*, c'est-à-dire anticipant sur les possibilités et les besoins réels d'une société encore très faiblement capitaliste. Tocqueville reconnaît aisément les continuités profondes qui demeurent, entre l'Ancien Régime et l'après-Révolution, d'autant que son regard se porte exclusivement sur le système politico-étatique. Il découvre ainsi *l'énorme inertie des Appareils*, inertie dont Lénine, après une Révolution bien plus radicale que celle de 1789, découvrira, derechef, toute la force (**81-II**, 1000).

Faut-il pousser plus avant la démonstration ? Le noyau est modernisé grâce à un système gouvernemental mieux articulé et à un Parlement, mais l'élection demeure censitaire jusqu'en 1848, à de rares occasions près. L'armée se professionnalise plus qu'elle ne se démocratise et ni la Révolution ni l'Empire n'osent imposer le service militaire national : c'est une loi de 1818 qui le consacre, mais le tirage au sort et les remplacements en diluent l'effet ; il faudra attendre 1905 pour que ce service devienne universel et obligatoire. La liberté des cultes est acquise, mais l'Église est restaurée, pour près d'un siècle, dans son magistère spirituel, y compris, le plus souvent, dans le contrôle de l'enseignement (**162**, 49). Les associations qui débordent de la bonne société sont pourchassées comme coalitions prohibées : la liberté d'en constituer se conquerra tout au long du XIX^e siècle et ne sera finalement acquise qu'après que toute licence eut été accordée, en 1867, à la formation des sociétés commerciales. La liberté de la presse se conquiert de même : elle fournit à la révolution de 1830 son prétexte immédiat, mais les

Trois Glorieuses embourgeoisent la liberté acquise ; il faudra encore quelques décennies pour qu'elle se popularise. L'école, enfin, poursuit son lent cheminement, sans que les taux de scolarisation s'écartent de leur tendance antérieure, entre 1790 et 1800 ou 1815 (**181**).

Bref, on ne comprendrait rien à l'histoire des appareils, en France, si l'on supposait qu'à la fin du XVIII^e siècle, un appareil « féodal » a été détruit, pour être remplacé par un appareil « bourgeois ». Les quelques allusions de Marx, que l'on pourrait solliciter à l'appui d'une telle thèse mécaniste (par exemple : **100**, 97), ne gagnent rien à être détachées de leur contexte : elles ressortissent à la polémique militante, plus qu'à la théorie sociale ; elles visent la forme des régimes politiques (t. 1, n^o 48) plus que la structure des appareils – à laquelle Marx ne consacre finalement aucune réflexion théorique. Au reste, on aura l'occasion de discuter la signification exacte des termes « bourgeois » ou « féodal », accolés à des structures politiques, lorsqu'on en viendra à l'étude des États (t. 1, n^o 47) : ce sera pour reconnaître leur puissance polémique, mais non pour leur découvrir une quelconque portée théorique.

Dans les années 1860-1880, de l'Empire libéral à la stabilisation d'une III^e République bientôt radicale, les transformations, parfois esquissées par la Révolution et qui sont l'enjeu des luttes politiques de tout le XIX^e siècle, arrivent à maturité. Si l'on voulait clore la période de transition en faisant choix d'une date, telle que toutes ces transformations aient reçu une pleine consécration légale, il faudrait même l'étendre jusqu'en 1901, année où les associations reçoivent leur statut libéral. La France apparaît, alors, dotée d'un Appareil F bureaucratique (AE 6) et scolaire (AI 7). Critiquant le programme que les socialistes allemands vont adopter, à Gotha, en 1875, Marx observe qu'une « *éducation du peuple par l'État* est chose absolument condamnable. Déterminer par une loi générale les ressources des écoles primaires, les aptitudes exigées du personnel enseignant, les disciplines enseignées, etc., et, comme cela se passe aux États-Unis, surveiller à l'aide d'inspecteurs d'État l'exécution de ces prescriptions légales, c'est absolument autre chose que de faire de l'État l'éducateur du peuple ! Bien plus, il faut proscrire de l'école, au même titre, toute influence du gouvernement et de l'Église » (**105**, 37).

En fait, la France du dernier XIX^e siècle est loin d'aspirer au dépérissement de l'État éducateur : elle bâtit un AI scolaire où l'école laïque, obligatoire, gratuite et *étatique* occupe une place centrale. La Révolution de 1789 s'achève, au village, par l'arrivée de l'instituteur et, bientôt, du journal. D'autres révolutions se préparent ou se rêvent, dans les organisations syndicales et socialistes. Les associations se multiplient, les administrations continuent de s'étoffer. Elles ne tardent d'ailleurs pas à changer de centre de gravité et à entraîner l'ensemble de l'Appareil vers le système I qui le caractérise aujourd'hui encore. En effet, la montée en puissance des administrations financières, qui se dessine entre les deux guerres mondiales et s'est accentuée depuis lors, transforme l'AE : de bureaucratique, il devient

financier, tandis que se poursuit la prolifération des appareils élémentaires et que s'accuse le déclin relatif d'éléments jadis prépondérants : l'armée, les Affaires étrangères ou l'Intérieur.

[Retour à la table des figures et tableaux](#)

TABLEAU 26								
EFFECTIF DES ADMINISTRATIONS CENTRALES								
Départements ministériels	1880		1900		1920		1940	
	I	II	I	II	I	II	I	II
Affaires étrangères, Justice, Intérieur, Guerre ^a , Marine ^b , Colonies	1 212	156	1 328	167	1 675	129	1 521	163
Finances et administrations financières	1 081	110	966	99	1 108	122	2 180	140
Instruction publique (y compris enseignement technique et beaux-arts)	178	32	266	32	297	32	313	51
Tous autres ministères (PTT, Agriculture, Commerce, Industrie, Travaux publics, Travail, Marine marchande, Santé)	783	118	1 250	77 ^c	1 730	119	1 967	260
Ensemble	3 254	416	3 810	375	4 810	402	5 981	614
<p>I : Effectifs totaux des administrations centrales, à l'exclusion des huissiers, garçons de bureau et personnels de service.</p> <p>II : Effectif des fonctionnaires ayant au moins le grade de chef de bureau.</p> <p>a. Non compris les personnels militaires.</p> <p>b. Marine militaire exclusivement.</p> <p>c. La réduction concerne uniquement les PTT.</p> <p>SOURCE : Projets de budget (voir <i>Sociologie du travail</i>, 1969, p. 405).</p>								

[Retour à la table des matières](#)

68. L'algèbre théorique dit les choses de façon très cursive : la France dispose, aujourd'hui, d'un Appareil I, c'est-à-dire d'un AE 10 et d'un AI 9. Fort bien ! Mais qu'est-ce à dire, concrètement ? L'enveloppement étatique et le vacarme idéologique sont notre lot quotidien, mais si l'on nous en dit la savante formule, qu'en savons-nous *de plus* ? Quelle maîtrise nouvelle cela nous donne-t-il sur notre environnement social ? Quelles prises nouvelles cela nous offre-t-il pour transformer utilement notre société ?

De ces questions, faisons deux parts : mieux comprendre et mieux transformer pour nous consacrer, un moment encore, à la première d'entre elles. Un examen systématique des appareils *élémentaires*, entrelacés dans le système général qui appareille notre société, nous aidera à mieux comprendre *l'objet social, c'est-à-dire le froid réseau de relations sociales figées en structures inertes (sinon immuables), où est prise notre vie d'hommes-en-société*. Car nous pouvons ignorer ou nier l'existence ou l'importance des appareils, mais non point leur échapper : certains d'entre nous – environ 16 % des actifs – leur consacrent un travail permanent, et nous tous, actifs ou inactifs, constituons, volontairement ou non, leurs publics de fidèles, d'adhérents, mais aussi de contribuables, de conscrits, d'élèves et d'étudiants, etc., *ad infinitum*. Avec une force irréfragable, les appareils concourent à la détermination de notre existence sociale. Notre vie est mise en forme sociale par leurs soins. Aussi méritent-ils un examen détaillé. Appliqué aux appareils étatiques et idéologiques qui fonctionnent en France, en 1978, cet examen apparaîtra surtout comme l'analyse de multiples crises dont chacune peut sembler purement sectorielle, mais dont la multiplicité suggère un mal plus profond.

En France, le pouvoir d'État se concrétise par l'activité d'un appareil gouvernemental et parlementaire (noyau 3A), presque sans interruption depuis la Révolution de 1789. Le Premier Empire et l'éphémère gouvernement de Vichy ont été les seules exceptions formelles, mais il va de soi que, d'une forme de régime à l'autre, l'articulation de l'exécutif et du législatif a considérablement varié. Si l'on pense, avec Marx, que « le pouvoir exécutif, contrairement au pouvoir législatif, exprime l'hétéronomie de la nation, en opposition à son autonomie » (100, 83), force est de constater que la Constitution de la V^e République, en vigueur depuis 1959, a sensiblement réduit le rôle du Parlement, comme expression autonome de la nation. Au demeurant, la remarque de Marx doit être relativisée, car il y a loin de la II^e République, à laquelle il se réfère, à la V^e République, en place depuis deux décennies. On en jugera quand le moment sera venu de traiter du pouvoir de l'État, plus que de son appareil (t. 1, n^o 40).

L'armée qui laboura de ses batailles l'Europe entière, avant de bâtir un Empire colonial, a tout perdu de sa superbe ancienne. La saignée de 1914-1918, la défaite de 1940, les défaites militaires et politiques et la décolonisation et la priorité donnée à son équipement nucléaire la font flotter, indécise, dans l'habit mal coupé

que lui taillent un budget vétillaux et un service militaire encore formellement soumis aux normes édictées en 1905 : universel et obligatoire. Mais, notons-le, universel comme l'a longtemps été le suffrage, c'est-à-dire réservé aux hommes. Le dosage, effectif ou projeté, des éléments de métier et des conscrits, donne lieu, aujourd'hui, à des débats dont l'enjeu est ailleurs : l'armée est en crise, car ses missions demeurent indéfinies ou inavouables. Est-elle encore impériale et sinon que fait-elle en Afrique ? Est-elle toujours le garant ultime de l'ordre établi en France et sinon que faisait de Gaulle à Baden-Baden, fin mai 1968 ? Est-elle déjà réinsérée dans l'organisation militaire de l'OTAN et sinon que signifie le débat sur la localisation et l'emploi des fusées Pluton ?

L'appareil financier semble miraculeusement indemne de toute crise grave. L'impôt rentre sans difficultés majeures, le budget s'exécute assez bien, les remontrances annuelles de la Cour des Comptes n'attestent aucune dégradation (ni ne proposent aucun remède autre que de redoubler la centralisation financière), les banques nationalisées se comportent comme d'honnêtes banques privées, le Trésor se mêle de tout, mais avec plus de discrétion que dans les années 1950. Bref, les Finances vont bien et les jeunes énarques continuent de s'y précipiter avec ferveur, indiquant par là, s'il en était besoin, que notre AE est bien de type financier.

L'appareil des affaires locales, formellement centré sur l'Intérieur et ses préfets, est assurément au lieu géométrique de multiples tensions incoercibles. Ultra-centralisé, mais incoordonné, il ne satisfait ni le centre, ni une périphérie où mûrit une haine girondine des bureaux parisiens. En effet, Paris se mêle de tout, mais Paris est grand et compte beaucoup de ministères, dont chacun entend contrôler centralement ses propres services locaux. Les préfets, qui ont le pouvoir théorique de tout coordonner localement, n'y arrivent, parfois, que s'ils sont fins diplomates et si leur rotation n'est pas trop rapide. Les trésoriers payeurs généraux, qui sont plus stables, usent et abusent du pouvoir d'empêcher ou de retarder par quoi se traduit leur contrôle financier *a priori*. Mais, du puissant recteur d'Académie au modeste directeur du génie rural, ce ne sont que barons locaux, attentifs à prêter hommage à leurs ministres passagers et à défendre leur permanente marge d'autonomie. Un bon directeur d'administration centrale, bien en cour, peut espérer *une promotion* dans l'une des baronnies locales, s'il vient de l'Intérieur, de l'Équipement et de quelques autres ministères. Il aura droit à une plus grosse abbaye financière s'il vient des Finances où les mal lotis sont consolés par une Trésorerie générale, tandis que les bienheureux accèdent aux directions et aux présidences du secteur nationalisé. La récente création de régions *pro forma* est venue épaissir l'embrouillamini des affaires locales où, au bas de l'échelle hiérarchique, les maires, seuls décideurs politiques à responsabilité élective, s'épuisent à exercer leurs maigres pouvoirs réels, dont le principal est de savoir suivre les dossiers dans le labyrinthe parisien (190).

On traitera des affaires étrangères, coloniales et de coopération, en étudiant le système mondial, mais qu'on ne s'y trompe pas, elles sont en crise et le resteront,

tant que la France ne saura définir sa place effective dans le monde actuel, autrement que comme une héritière appauvrie, riche de souvenirs qui lui créent d'imaginaires devoirs.

L'appareil des affaires économiques est de type 3, mais les deux grandes missions qui lui reviennent, à ce titre (n° 38), sont éclatées par la compétition de l'appareil financier prééminent et des baronnies techniques locales. En tant qu'il constitue un appareil d'intervention économique, il a pour centre le Trésor et le Budget, services qui surveillent, avec une courtoise ironie, les dires du Plan et les faits et gestes de la Banque de France et du secteur financier nationalisé. Mais, en tant qu'il inclut les multiples services technico-domaniaux (devenus grands dépensiers par suite de l'effort d'équipement qui a accompagné, cahin-caha, l'énorme poussée d'industrialisation et d'urbanisation des années 1955-1974), il est fragmenté entre 6 à 8 ministères, riches de directions régionales et départementales. Si bien que l'usage effectif des dotations publiques – arbitré à grands traits par le budget, et programmé, à traits plus grossiers encore, par les programmes planifiés – donne lieu, très souvent, à d'infinis jeux de *politique intra-administrative* qui enlèvent à l'AE la sereine ordonnance que lui prêtent les manuels de droit public. En tant qu'instrument de politique économique, cet appareil économique, sans être inefficace – quand la conjoncture le permet – est assurément loin de l'optimum. Sa crise n'apparaît pas aussi aiguë que celle d'autres appareils étatiques, parce que ses agents jouissent de crédits abondants et de pouvoirs certains, ce qui les dispense d'avoir des états d'âme ; mais elle est pourtant patente et peut se mesurer aux dysfonctions dont cet appareil fait preuve. Les solutions technocratiques qui visent à imposer une rationalisation des choix budgétaires (194) ne porteront pas remède à une crise qui est politique : comment subordonner, derechef, les cadres techniques de l'État à un pouvoir politique et où loger ce pouvoir : à Paris ou *sur place* ?

Depuis l'élection présidentielle de 1974, l'appareil de contrôle idéologique s'est fait plus discret. La censure cinématographique est quasi supprimée, la tutelle des radios et des chaînes de télévision s'est, *par moments*, allégée, les procès de presse se sont raréfiés. Mais le marché et l'État demeurent les gardiens occultes de l'orthodoxie culturelle et le léger appareillage nécessaire à la censure et à la propagande informative, réactivable du jour au lendemain, l'a été pour chaque élection.

Que l'appareil ecclésial soit, lui aussi, en crise, éclate aux yeux de tous. Les lointains soubresauts de la Séparation de 1902-1905 – qui a donné à cet appareil la forme 6 d'un système disjoint de l'État (n° 27) – sont à peu près apaisés, sauf aux confins de l'appareil scolaire où la loi Debré, réglant l'aide à l'enseignement privé, ranime les passions en période électorale. En revanche, la principale des églises, la catholique romaine, opère dans la douleur *l'aggiornamento* décidé par le Concile Vatican II. La querelle se fixe autour de la liturgie, symptôme superficiel. La chute énorme du recrutement des prêtres et le déclin rapide du rôle longtemps tenu par

l'Église dans les rites de passage (naissance, entrée en adolescence, mariage, décès) sont des symptômes plus graves. Mais il est aussi d'autres symptômes qui peuvent annoncer, à long terme, une réadaptation réelle de l'Église à ce que sera devenue la société : l'Église, à son tour, divorce d'un État qui s'était séparé d'elle, elle rompt les liens qui, de fait, l'avaient mise objectivement – et souvent aussi subjectivement – au service de la bonne bourgeoisie, des bons patrons et de leurs bonnes œuvres. En attendant, c'est l'heure bénite où le déclin d'un appareil idéologique, jadis omnipotent et naguère conservateur, donne de la souplesse à la vie politique et idéologique, en France.

On pourrait aisément surestimer la crise dont l'appareil juridico-judiciaire est le siège. Le syndicat de la magistrature, minoritaire mais actif, énonce de scandaleuses évidences sur le fonctionnement de la machine judiciaire. Les prisons, qui enferment près de 35 000 détenus ou prévenus, se révoltent de temps à autre, ce qui suscite plus d'interrogations que d'inquiétudes dans l'opinion. La crise n'est donc pas douteuse. Mais elle frappe surtout la partie jugeante et punissante d'un appareil qui a bien d'autres ramifications, lesquelles se portent plutôt bien. Le zèle réglementaire des administrations, l'activité de « l'élément contractuel » (n° 14) des entreprises ou des fournisseurs de services juridiques, la production des facultés de droit, ne tarissent pas, et la juridification de la vie sociale se poursuit à bonne allure. La justice bronche, mais le droit règne.

Du côté de l'école, en revanche, rien ne va plus, si ce n'est les Grandes Écoles où s'approvisionnent les grandes affaires. 800 000 étudiants, 5 millions de lycéens, 7 millions et demi d'écoliers (y compris les maternelles et les enseignements spéciaux), soit un *Français sur quatre*, forment le public d'un appareil énorme et ingouvernable en tant que machine unifiée et centralisée. Point n'est besoin de rappeler, en outre, les symptômes innombrables d'une crise récurrente qui a distendu, en trente ans, toutes les structures scolaires et qui a explosé périodiquement, depuis mai 1968, en crises de « ras-le-bol ». Baromètre de la crise hégémonique (t. 1, n° 84) qui déchire la société française, l'école oscille du mauvais temps à la tempête.

Dans l'appareil diffus qui promeut les arts et les loisirs (AR.L 4 ; voir n° 33), il n'est de crise que très localisée : le théâtre n'en finit pas de renaître, ni le cinéma de mourir. Mais les Clubs Méditerranée et le tiercé vont plutôt bien, les plages et les pistes débordent de monde, en saison. Les musées attirent des foules immenses, la stéréo se faufile partout, les gravures, les lithos et les posters chassent des murs les photos de famille et les calendriers des postes. Pris dans leur totalité, actifs et inactifs mêlés, les Français consacrent, chaque année, à la télévision, autant d'heures que les actifs en consacrent, pour leur part, au travail... La France manifeste ainsi un goût fort civilisé pour les loisirs, goût qui est respectable et mériterait d'être — qualitativement — mieux satisfait encore.

Pas de crise, non plus, du côté des associations. Ce tissu démocratique, anémié par la chute de la IV^e République et par les premières années du gaullisme, est de nouveau assez bien irrigué. Les partis et les syndicats que mai 1968 a, finalement, ragaillardis, sont entourés par une nuée d'associations. Les consommateurs et les habitants des zones urbaines, longtemps inaptes à fédérer leurs intérêts communs, commencent à s'organiser, à l'enseigne de l'écologie. Le troisième âge, qui devient une force au moins démographique (13,5 % des Français ont plus de 65 ans, contre 9 % en 1950 et 6 % en 1900...), accède lui aussi à diverses formes associatives. Le seul indice très inquiétant est la déliquescence quasi générale des organisations juvéniles...

Les symptômes de crise se multiplient, derechef, quand on en vient à l'appareil d'assistance. La Sécurité sociale est gravement déséquilibrée et, par-delà les désordres de la médecine libérale, de l'équipement hospitalier anarchique et des rentes pharmaceutiques, la croissance de ses coûts atteste d'un déplacement auquel il ne sera pas facile de porter remède : le traitement des angoisses individuelles, délaissé par les églises en déclin, est désormais dévolu au corps médical... Les caisses de retraites, menacées par l'évolution démographique et par la conjoncture économique, font encore mine d'ignorer la crise qu'elles vont connaître et dont, il est vrai, leur organisation chaotique leur cache peut-être la venue. En l'un et l'autre cas, on aurait tort de réduire ces crises, actuelles ou potentielles, à leurs seules dimensions financières ou techniques. Quelque chose qui touche de fort près à l'idée que les individus se font de leur sécurité, sinon de leur bonheur, s'y joue aveuglément. Quand on pourra explorer les composantes de la formation idéologique française, et pas seulement celles de l'appareil idéologique, on verra que ce mouvement aveugle est à mettre en rapport avec l'occultation de la mort à laquelle notre société s'est livrée, depuis vingt ou trente ans. L'hôpital comme mouvoir, la mort écartée de la vie sociale – le symptôme est grave et il ne faut point trop se hâter d'y voir un nouveau progrès de la civilisation...

Peut-on parler de crise, également, pour l'appareil de la recherche ? En termes de stratégie politique, assurément : l'insuffisant effort consacré à ce domaine et les coups de boutoir ou les priorités cocardières ont affaibli, depuis quelques années, les capacités compétitives de l'économie nationale, comme son aptitude à faire mûrir VD (t. 2, n° 67). Mais, sous l'angle strict de l'appareillage social, il n'y a pas péril : les moyens d'une relance rapide et d'un développement accru sont potentiellement disponibles, y compris chez les jeunes chômeurs, frais émoulus de l'Université...

[Retour à la table des figures et tableaux](#)

TABLEAU 27 L'APPAREIL FRANÇAIS EN 1975					
Appareils élémentaires	Effectifs	Appartenance ^a	Appareils élémentaires	Effectifs	Appartenance ^a
« Noyau »	15 à 20 000	AE	Appareil des affaires économiques	90 à 100 000	AE
Armée (et police)	745 000 ^b	AE	Appareil des affaires idéologiques	5 000 ^c	AE et AI
Appareil Financier	145 000	AE	Appareil ecclésial	110 à 120 000	AI ^d
Appareil des affaires locales	450 à 460 000	AE	Appareil judico-judiciaire	45 à 55 000 ^c	AE et AI
Appareil des affaires étrangères	5 000 ^c	AE	Appareil scolaire	850 à 880 000	AE et AI
TOTAUX : Ensemble AE+AI : 3 225 000 à 3 385 000					
<p>a. Indique si l'appareil élémentaire appartient au corps de l'appareil d'État (AE) ou à celui des appareils idéologiques (AI).</p> <p>b. Non compris le contingent.</p> <p>c. Estimations.</p> <p>d. Une faible fraction de l'appareil ecclésial – le clergé concordataire d'Alsace et Lorraine, notamment – appartient encore à l'AE.</p> <p>e. Il s'agit de la population spécialisée, au sein des entreprises, dans l'activité idéologique que déploient celles-ci (voir n° 37).</p> <p>f. La somme des totaux propres à l'AE ou à l'AI est supérieure au total de l'ensemble AE + AI pour deux raisons : d'une part, les appareils élémentaires qui appartiennent simultanément à l'AE et l'AI sont comptés des deux côtés : d'autre part, les appareils, notés AE ou AI, s'inscrivent <i>pour partie</i> dans le total AE et pour <i>leur totalité</i> dans le total AI. Cette dernière ventilation a fait l'objet d'estimations.</p>					

Suite					
TABLEAU 27					
L'APPAREIL FRANÇAIS EN 1975					
Appareils élémentaires	Effectifs	Appartenance ^a	Appareils élémentaires	Effectifs	Appartenance ^a
Appareil A.R.L. (des arts aux loisirs)	140 à 160 000	AE ou AI	Appareil des éditions	220 000	AE ou AI
Associations	15 à 20 000 ^c	AI	Appareil de la publicité	30 à 40 000	AI
Appareil d'assistance	280 à 290 000	AE ou AI	« Entreprises » ^c	10 à 20 000	AI
Appareil de la recherche	70 à 100 000	AE ou AI			
AE ^f : 2 650 000 à 2 765 000		AI ^f : 1 775 000 à 1 960 000			
SOURCES : Les sources principales utilisées ici, sont : <ul style="list-style-type: none"> – « Les agents de l'État, en 1975 » par G. Badoyau, J. N. Durvy et D. Quarré, <i>Économie et Statistique</i>, n° 86. – « Les catégories sociales en 1975 » par L. Thévenot, <i>Économie et Statistique</i>, n° 91. – « Recensement de la population en 1975 », INSEE, <i>Collection D</i>, n° 52. 					

L'appareil éditorial est dans une situation comparable à celle de l'appareil A.R.L. L'édition du livre, du disque, etc., va bon train, même si sa soumission aux règles du marché l'oblige à des compromis délicats où la rentabilité et la culture se concilient plutôt mal que bien. La presse, en revanche, est en crise structurelle. Comme le cinéma, elle est rongée par la télévision ; plus que le cinéma, elle est ravagée par le marché. Ainsi prise en tenaille, elle se concentre, s'uniformise, se monopolise, pour la plus grande joie des manipulateurs occultes – qui se recrutent plus souvent du côté de l'État que du côté des grandes affaires. La liberté de la presse est à réinventer, elle a désormais un coût budgétaire, comme les Suédois l'ont déjà compris.

Pas de crise, enfin, dans l'appareil publicitaire, ni dans l'activité des entreprises agissant en tant qu'appareil idéologique (n° 37), si ce n'est du fait des restrictions

conjoncturelles auxquelles la crise économique générale soumet les budgets de publicité et de relations publiques.

[Retour à la table des matières](#)

69. On pourra contester la description qui vient d'être esquissée. On dira que les ombres ont été trop systématiquement marquées. On soulignera les mérites de divers appareils et leurs facultés d'adaptation : un système gouvernemental rénové depuis 1958 ; une armée dotée d'une force de frappe que personne ne prend plus à la légère ; une police qui a su faire face à des *événements* comme ceux de mai 1968, sans verser le sang ; un appareil financier honnête, efficace et que bien des pays nous envient ; des corps techniques qui ont su moderniser la France ; de bons maires dont beaucoup sont de véritables chefs d'entreprise municipale et non plus des notables faiblement efficaces ; des diplomates qui se convertissent finalement au commerce ; la plus libérale des censures, des pédagogues dont l'effectif a triplé, en un quart de siècle, sans que leur qualité moyenne se détériore gravement ; de bons juges dont l'esprit, parfois frondeur, atteste l'indépendance ; de braves curés et de vigoureux évêques qui repartent à la conquête des âmes populaires, égarées loin des temples ; un foisonnement d'activités culturelles sans précédent et qui deviennent populaires, ce qui irrite seulement les élites dont ces activités étaient naguère la chasse gardée ; une liberté d'association dont l'usage est limité par le seul individualisme des Français, un système d'assistance et de sécurité sociale, sans cesse perfectionné, et qui est désormais adossé à un corps médical nombreux et à un équipement hospitalier rénové ; une recherche scientifique et technique diversifiée et non dépourvue de succès, une presse digne des meilleurs *standards* internationaux, par l'un de ses organes, au moins ; une production littéraire abondante et riche ; une publicité de plus en plus informative ; des entreprises de plus en plus soucieuses de relations publiques et humaines.

Dans ce tableau plus idyllique, quelques ombres viendront donner du relief aux couleurs les plus fraîches. Oui, l'école et l'université ont des difficultés, mais c'est un malaise international qui les atteint. Malaise international également que celui de l'Église catholique ; ou celui de la diplomatie ; ou, même, celui de l'armée et de nos petits juges (voyez l'Italie !). Oui, les rapports entre l'État et les communes font problème, mais prenez garde aux problèmes, non moins graves, dont souffrent les États *trop* décentralisés : New York au bord de la faillite, voilà qui serait impensable en France.

Il reste qu'aucun discours lénifiant ne peut voiler cette réalité : de véritables crises taraudent l'armée, l'église, l'école, la justice, les affaires locales, les affaires étrangères, la presse, le cinéma et le théâtre, cependant qu'une véritable crise mûrit dans l'appareil d'assistance et peut-être aussi dans celui de la recherche. L'acuité de ces crises est soulignée par les divisions profondes qu'elles ont provoquées, depuis quelques années, parmi les forces politiques de la droite et du centre, sur le thème

de la *réforme*. Deux tendances, aux limites changeantes, s'affrontent sans cesse, mais à fronts souvent renversés, sur ce terrain d'élection : la réforme des appareils. L'une met en veilleuse l'appareil de contrôle idéologique, l'autre crie que l'on attende aux mœurs et regrette, plus discrètement, que l'on ne sache plus orienter sainement l'information. L'une entreprend de dépoussiérer la machine judiciaire, l'autre se hâte de limoger l'Arpaillage réformateur. L'une s'inquiète des prisons et du sort des prisonniers, l'autre part en guerre contre les prisons trois étoiles et les permissions de sortie. L'une entreprend d'alléger l'infortune de la presse, l'autre vole au secours du Hersant qui tend à la monopoliser. L'une et l'autre, on l'aura compris, n'hésitent d'ailleurs pas à intervertir les rôles ou à danser une interminable valse-hésitation autour des « grandes réformes ». Que faire de l'école et de l'université ? On cherche vainement la formule d'une décentralisation libérale qui renforcerait la discipline de ces institutions et leur obéissance au pouvoir central. Que faire du service militaire, légalement universel et obligatoire ? On le rend lacunaire et aléatoire, sinon facultatif, mais on jure de le maintenir et de le réviser. La région, dites-vous ? Mais son institution est chose faite et d'immenses pouvoirs lui sont promis, à condition toutefois de ne rien changer aux attributions de l'État et des départements. L'autonomie des communes ? Elle sera pleine et entière, dès qu'on aura le loisir de réviser la loi de 1884 ; d'ailleurs, la révision devra respecter les excellents principes de cette loi, validés par un siècle de bons et loyaux services.

Toutes ces palinodies sont symptomatiques : derrière les crises d'apparence sectorielle, un même blocage se révèle. Dira-t-on que l'impuissance à réformer les appareils résulte des compétitions tactiques, électorales, individuelles, qui divisent les forces politiques de la droite et du centre ? À s'en tenir là, on inverserait causes et effets. L'agencement institutionnel de la V^e République favorise la transformation d'une majorité hétéroclite et incertaine en un soutien parlementaire efficace, au bénéfice d'un exécutif décidé. Si, donc, la réforme des appareils en crise s'avère impossible, ce n'est point par un défaut du régime politique, mais bien par un défaut que le régime politique rend manifeste. La réforme dont on parle sans cesse et que l'on ne réalise jamais ne résulte pas des divisions politiques du bloc au pouvoir, *elle les révèle*. Il faut quitter la scène politique et s'engager au plus profond de la structure sociale française, pour comprendre qu'en tous ses aspects, la crise des appareils est révélatrice de tensions plus essentielles où se joue, aujourd'hui, l'avenir de notre pays.

Pour en juger, il faut accepter une proposition qui a déjà été présentée (n° 63) et qui sera démontrée quand les États, les formations idéologiques et les systèmes mondiaux nous seront devenus intelligibles : en fonctionnement équilibré ou en crise, les *appareils ne trouvent pas en eux-mêmes leurs raisons d'être, ni les principaux ressorts de leur dynamisme*. Les appareils étatiques participent d'une domination politique par laquelle certaines classes ou fractions de classes – c'est-à-dire un certain bloc au pouvoir – maîtrisent, fermement ou fragilement, le système général des contradictions sociales, le système des classes en lutte ; les appareils

idéologiques participent d'une hégémonie, souveraine ou vulnérable, par laquelle la domination politique est confortée. Il nous faut donc regarder ce qui se passe *derrière* les appareils – et anticiper, à cette fin, sur des résultats que les prochains volumes auront à établir – pour rendre intelligibles les symptômes de crise qui s'accumulent *au niveau* des appareils, et l'impuissance où se débattent, aujourd'hui, les forces politiques inaptes à réformer quoi que ce soit.

La plus évidente des explications vient du système mondial où la France sait de moins en moins définir sa place et ses orientations. Se veut-elle indépendante à la façon gaullienne ou regagne-t-elle le bercail atlantique ? Se veut-elle intégrée à une Europe libre-échangiste ou à une Europe européenne, c'est-à-dire privilégiant sa propre intégration politique et militaire ? Reste-t-elle accrochée aux positions héritées de l'ancien Empire colonial ou recherche-t-elle de nouvelles alliances et de nouveaux débouchés, hors toute stratégie néo-colonialiste ? Faute de savoir donner des réponses novatrices – ou, simplement, cohérentes – à ces alternatives pressantes, la France dirigée par la droite et le centre ne sait que faire de son armée et de sa diplomatie. Elle cumule les priorités militaires et n'en satisfait aucune. Elle entretient et développe une force nucléaire semi-indépendante qui est un héritage de l'indépendance de style gaullien, mais lui retire l'absolue priorité naguère en vigueur. Elle chemine, à petits pas incertains, entre le traité de l'Atlantique Nord auquel elle renouvelle son adhésion et l'organisation militaire qui appuie ce traité et à laquelle elle se rallie plus ou moins, mais sournoisement. Elle prend pour cibles éventuelles l'URSS et ses alliés, mais n'oublie pas l'Allemagne. Elle gendarme « son » Afrique, par foudrises, mais doit parfois y démanteler ses bases ou y ravitailler des « rebelles ». Elle se garde d'oublier la défense en profondeur du territoire national, mais n'ose pas définir clairement l'ennemi qu'une telle défense aurait à combattre et hésite à orienter son armée vers des fins trop policières. Si bien qu'au total, l'armée, tirée à hue et à dia, ne sait finalement pas à quoi elle doit se préparer. Les diplomates ne sont pas mieux lotis. Ils répugnent à se convertir en commis-voyageurs, comme leurs collègues allemands ou japonais. Ils envient les moyens somptueux dont disposent leurs homologues russes ou américains. Ils se résignent, comme leurs collègues britanniques – qu'ils prennent toujours pour des antagonistes – à vivre de souvenirs et à sauver les apparences. La crise de l'armée et des affaires étrangères est une crise des classes dominantes françaises, qui ne savent quel rôle assigner à la France dans *le monde tel qu'il est*.

La « crise des classes dominantes » est, à vrai dire, une expression abrégée. L'étude ultérieure des classes, des États, des idéologies et des systèmes mondiaux montrera peu à peu sa véritable nature. En fait, tout le dispositif des classes sociales est en équilibre instable. Mais comme il est impossible d'établir ce point, dès le stade présent de la recherche, restons-en aux symptômes les plus évidents. La « crise des classes dominantes » est de portée tout à fait générale : les priorités que la France doit respecter, dans son activité nationale propre, sont devenues aussi incertaines que ses orientations internationales. Naguère encore, nos classes dominantes supportaient des valeurs suffisamment mobilisatrices pour entraîner,

volens nolens, la grande masse du peuple dans une direction commune et communément acceptée. Leur domination se doublait d'une hégémonie efficace. L'expansion économique, la consommation affluente et les loisirs motorisés ou télévisés se mariaient aux vertus plus traditionnelles de la famille, de la religion et de l'éducation, pour composer un système dynamique où les prouesses de la technique, les règles du droit et les progrès de la science avaient place également. Un système où ne manquaient ni les ennemis qui donnent du prix à l'unité nationale, ni les différences qui valorisent chaque catégorie particulière. Les ennemis étaient désignés par une xénophobie tranquille, par un racisme latent et par un anticommunisme bien entretenu. Les différences s'organisaient moins en termes de classes qu'en une chaîne infinie de discrets mépris pour des groupes « inférieurs » : les bougnoules, les culs-terreux, les manuels, les bureaucrates, les petits cadres, les boutiquiers, les pédagos, etc. De ce système idéologique – qui est évoqué, ici, de façon impressionniste, mais dont l'analyse révélera ultérieurement la substance –, on ne peut dire, aujourd'hui, qu'il est dépassé ou remplacé ; *mais, de toute évidence, il part en lambeaux*. Il a bien fonctionné pendant deux ou trois décennies, parce qu'il avait un moteur réel : l'expansion capitaliste. Mais, peu à peu, des ratés se sont fait entendre jusqu'à ce que, finalement, le moteur s'enraye. Au cours des années 1960, rares étaient les critiques de la « société de consommation ». Avant 1968, les déviances de la jeune génération demeuraient marginales. Depuis l'explosion de mai 1968 et depuis la crise économique mondiale, ouverte en 1974, c'en est fini du confort moral naguère bien établi. La France ne sait plus bien ce qu'elle veut, ce qu'elle pense, ce qu'elle doit penser, elle ne se sent plus dirigée : elle *subit une crise hégémonique*. Elle est ouverte au doute, riche de refus, traversée de nostalgies. Elle est à demi disponible pour de nouveaux espoirs.

La crise hégémonique est un mal insidieux qui se manifeste précisément dans l'activité des appareils idéologiques. C'est comme une langueur ou une anémie pernicieuse. La société continue de tourner, sur sa lancée, et les appareils continuent d'exercer les activités pour lesquelles ils sont spécialisés, mais leur démarche devient hésitante et parfois titubante : ils sont déboussolés. La désorientation de l'école est particulièrement nette. Que doit-elle enseigner ? à qui ? dans quel but ? De quelles certitudes peut-elle être le véhicule ? Vers quels débouchés ses efforts doivent-ils tendre ? Pour quel avenir doit-elle « galvaniser les jeunes énergies » ? De quelle culture doit-elle se faire le conservatoire ou le laboratoire ? La crise hégémonique, c'est l'incapacité de donner à de telles questions des réponses qui soient pratiquement cohérentes. L'Église n'est pas mieux lotie. Sa mue est internationale, assurément. Cependant, son adaptation au siècle n'aurait jamais à *ce point* rompu les liens entre la bonne parole évangélique et la bonne bourgeoisie dominante, si cette dernière n'avait été à *ce point* désorientée : quel salut prêcher au bon peuple ? le crédit à court terme de la société de consommation ? ou la rente perpétuelle des compensations paradisiaques ? Du côté de la justice, le scandale est plus éclatant encore, lorsque des crimes ou des délits, commis à l'occasion de l'exploitation du travail, finissent par être

sanctionnés : ce qui est écrit dans les codes doit-il vraiment s'appliquer à tous, en toutes circonstances ? La concurrence exercée par la télévision semble être la cause première des crises dont souffrent la presse, le cinéma ou le théâtre, mais il faut se garder de réduire les perturbations des AI à leurs seules causes techniques. L'incertitude du cinéma ou du théâtre est, au fond, celle de l'école : que dire ? à qui ? dans quel but ? Celle de la presse est plus essentielle encore : comment trouver une nouvelle assise, hors la dépendance du marché ou de l'État et hors la mouvance des associations politiques ? et comment, de ce lieu à construire, dire non point les « nouvelles », mais ce qui peut les rendre intelligibles ? le tout, dans une société que la crise hégémonique prive de certitudes traditionnelles... Même la crise qui se dessine dans les appareils d'assistance et de recherche, et qui semble être, avant tout, une affaire financière, doit finalement trouver place ici. La recherche souffre de la place incertaine assignée à la France dans le monde : à quelle division internationale du travail doit-elle s'ajuster ? à quelle polyvalence nationaliste doit-elle s'astreindre ? Questions non résolues et que la crise hégémonique aggrave : doit-elle donner priorité à ce qui est susceptible, par des applications technologiques rapides, de nourrir une forte expansion, comme avant la crise économique mondiale ? ou doit-elle se tourner vers « une nouvelle croissance » en faisant des énergies nouvelles, des concentrations urbaines et de l'art de vivre en société, ses cibles principales ? Nul ne sait le lui dire. Quant à l'assistance, prise dans ses aspects médicaux et hospitaliers, comment ne pas voir qu'elle est constituée en syndic de la faillite ecclésiastique, la course à la santé ayant relayé la quête du salut ? Comme les hommes n'en demeurent pas moins mortels, ce transfert d'angoisses et d'espérances est sans doute le meilleur indicateur de la crise hégémonique en cours.

Insertion incertaine dans le système mondial en vigueur et crise hégémonique : est-ce tout ? Non, car il reste un autre facteur de crise qui est d'essence plus politique : le délicat ajustement de l'État à l'économie s'est enrayé après les profondes réformes de 1958-1962. La forme de régime que la V^e République a instaurée et que l'élection du Président au suffrage universel a couronnée (t. 1, n° 48) convient mieux que le régime précédent à la FE 12 capitaliste-monopoliste qui est, aujourd'hui, celle de notre pays – ou à la FE 13 étatique-monopoliste qui pourrait lui succéder un jour (t. 2, n° 120). Mais l'État et la FE ainsi harmonisés ont produit, de concert, des effets d'autant plus fulgurants que toutes les forces du marché mondial jouaient dans le même sens : une industrialisation et une urbanisation aux rythmes sans précédent. Dès lors, l'impuissance des autorités locales et la centralisation incoordonnée des antennes locales des AE – et notamment de l'appareil économique (n° 68) – sont devenues insupportables : nul n'est apte à contrôler les effets locaux de l'urbanisation, ni ceux de la diaspora industrielle. Or l'État, mieux centré et moins ballotté par le contrôle parlementaire, aurait pu donner vie aux autorités locales, pour ce faire, sans affaiblir, pour autant, ses pouvoirs essentiels. Ses réflexes jacobins, surannés mais tenaces, l'en ont empêché : il a bricolé quelques « missions » et une Délégation à l'aménagement du territoire, pour parer au plus pressé et il a fait mine de créer des autorités

régionales. En fait, il a maintenu le *statu quo*. La crise de l'appareil des affaires locales et les dysfonctions où se complaisent les éléments technico-domaniaux de l'appareil des affaires économiques n'ont pas d'autre raison que ce blocage politique.

[Retour à la table des matières](#)

70. On le voit, les crises d'apparence sectorielle, dont l'AE et l'AI sont le siège, renvoient finalement à un seul et même problème : la crise des classes dominantes. Aucune résultante claire et suffisamment cohérente ne se dégage des actions, des projets et des orientations dont les éléments de ces classes sont les porteurs ou les moteurs. En réservant aux prochains volumes le soin d'explicitier une telle formule, on peut dire, en bref, que les classes dominantes ne savent vers quoi se diriger, ni vers quoi diriger le pays : sa place dans le monde et ses priorités nationales sont devenues nébuleuses. Le tempérament individuel des hommes qui exercent le pouvoir d'État peut masquer cette indécision ou l'accentuer, mais ce n'est là qu'un détail secondaire. L'essentiel est enraciné plus profondément : la France d'après la décolonisation, d'après 1968, d'après la crise de 1974, est toujours dominée par les mêmes classes qu'auparavant, mais elle n'est plus *dirigée*, elle n'est plus portée par un faisceau suffisamment cohérent de réalisations et d'ambitions économiques, d'actions et de projets politiques, de normes et de valeurs idéologiques (t. 1, n° 128). Les appareils, outils quotidiens du pouvoir et de l'idéologie, sont évidemment les premiers à souffrir de cette incertitude fondamentale. Si j'ose dire, *il suffirait* que la France ait, de nouveau, une politique internationale bien définie, qu'elle sache consentir à des objectifs nationaux communs et qu'elle veuille rééquilibrer démocratiquement les provinces et Paris, pour que la réforme des appareils soit facile à définir et à mettre en œuvre, même si l'inertie qui leur est inhérente devait imposer quelques délais, avant que leur crise soit pleinement résorbée. Mais on sent bien tout ce qu'implique cet « *il suffirait* »...

Suffirait-il, par exemple, que la gauche accède au pouvoir, en France ? J'entends : qu'elle y accède dans la période historique en cours, avant que la crise des classes dominantes – et, donc, la crise des appareils – ait trouvé quelque autre issue, bénigne ou dramatique ; et qu'elle y accède dans des conditions politiques telles qu'elle puisse déployer de réelles capacités réformatrices. L'hypothèse vaut d'être examinée, ne serait-ce que pour éclairer sous un nouvel angle la problématique des appareils.

Naturellement, une telle hypothèse ne peut être réduite à l'examen des lois nouvelles que la gauche parlementaire pourrait avoir à voter. On ne le répétera jamais assez : *la transformation des appareils ne se décrète point*. Il y a loin du *Journal officiel* à leur fonctionnement effectif, non seulement parce que les réformes requièrent des délais de réponse, mais surtout parce que la forme réelle des appareils naît d'interactions complexes, dont les volontés exprimées par le

législateur ou par l'exécutif ne sont qu'un élément : les comportements des administrations, les réactions des syndicats et des personnels intéressés, l'attitude des publics desservis par les appareils, l'inertie ou l'action relativement autonome de ceux des appareils qui dépendent plus du marché ou de l'adhésion que de l'État, se combinent aux normes juridiques de principe, pour leur donner vie – ou en faire des lettres mortes. Par ces médiations nombreuses, c'est finalement la politique nationale et internationale mise en œuvre par la gauche (c'est-à-dire effectivement inscrite dans le système des luttes sociales) qui façonnerait ou refaçonnerait les appareils. Trop d'éléments nous font encore défaut, pour qu'il soit possible d'embrasser toute cette gerbe de facteurs. D'autant que, pour ne point glisser naïvement de l'analyse théorique à la norme doctrinaire, il faudrait, par surcroît, s'entourer d'hypothèses précautionneuses sur les divers cas de figure où la gauche pourrait se trouver placée, par l'effet des événements, comme par les fluctuations éventuelles de ses actions politiques réelles. Néanmoins, on peut formuler quelques propositions essentielles, en veillant à marquer, d'étape en étape, leur caractère hypothétique, leur charge normative et leurs difficultés intrinsèques.

Première hypothèse, hautement souhaitable et qui est le corollaire des projets économiques déjà analysés (t. 2, n° 118) : l'appareil financier serait profondément transformé par l'effet de la nationalisation générale du crédit et l'appareil d'intervention économique serait enrichi par un regain de la planification (n° 65). Mais, aussi nettes et rapides soient-elles, les décisions prises en ce domaine mettraient du temps à déployer tous leurs effets, parce qu'il s'agirait là d'une véritable novation. *En aucun pays, les banquiers n'ont encore appris à fonctionner en bonne coordination avec divers appareils étatiques, comme éléments dynamisants d'une économie réglée par un couple plan/marché original.* Comme, en outre, le plan ne pourrait procurer, à cet égard, que des lumières d'abord incertaines, et comme la conjoncture économique et monétaire internationale demeurerait tempétueuse, il serait nécessaire de parer vite au plus pressé si bien qu'aucune grande novation, démocratique ou autogestionnaire, ne devrait être escomptée, de ce côté-là, avant quelque temps.

Mais si l'on prêtait attention de façon trop étroite aux contraintes que la conjoncture économique et politique ferait nécessairement peser, sur chacun des appareils étatiques, la tentation pourrait être grande d'exciper, pour chacun d'eux, d'urgences qui interdiraient toute atteinte à leurs saines traditions bureaucratiques. « Aller au plus pressé, ne pas désorganiser la machine, en prendre pleinement le contrôle et, pour le reste, on verra ensuite » : il se trouverait évidemment de multiples sirènes pour entonner, *en tous lieux et en toutes circonstances*, ce chant qui, en effet, serait parfois justifié. Il faut donc, avant de poursuivre l'exploration, se permettre une digression théorique, pour voir clair en ce problème.

Par hypothèse, le pouvoir de la gauche devrait reposer sur une nouvelle alliance de classes (dont l'examen trouvera place au prochain volume). En effet, faute d'être enraciné de la sorte, le nouveau pouvoir périrait bien vite ou se

résoudrait en une nouvelle et peu glorieuse *gestion loyale*. Or les appareils étatiques ou idéologico-étatiques comprennent un ensemble de classes sociales (ou de « couches » sociales, on en disputera ultérieurement – t. 1, n° 56), qui contribueraient, pour leur part, à cette alliance. Ces alliés qui vivent *dans* l'appareil d'État partageraient plus ou moins les aspirations démocratiques que la victoire de la gauche ne manquerait pas de révéler, dans toutes les branches de l'économie, comme dans maints appareils. Le modèle bureaucratique hiérarchisé serait, donc, parfois, contesté de l'intérieur. Mais il le serait plus encore de l'extérieur : les rapports entre enseignants et parents d'élèves, élèves et étudiants, entre administrations et usagers, entre bureaux centraux et collectivités territoriales, auraient maintes occasions de se tendre. La population active des appareils se trouverait ainsi placée dans une situation contradictoire : elle attendrait du nouveau pouvoir qu'il *réforme, enfin, les appareils en crise* et qu'il assouplisse les contraintes internes, propres à l'organisation bureaucratique, mais elle ne manquerait pas d'opposer aux aspirations démocratiques, venues de l'extérieur, des résistances jacobines ou corporatives, dont il serait naïf de sous-estimer la force. Or cette contradiction serait loin d'être subalterne : les réformes à opérer dans plusieurs appareils en crise interdiraient de ruser avec elle. Et, plus profondément, *un enjeu décisif commencerait de se jouer, en ce point précis*. D'où la digression annoncée, qui concerne *le dépérissement de l'État*.

Seul le volume où l'État sera soumis à examen nous permettra d'aller au fond de cette thèse centrale de Marx, thèse à laquelle l'expérience des sociétés étatiques-socialistes a donné une importance immense, vitale, décisive. Cet examen accompli, il apparaîtra que *toute politique qui prépare, fût-ce de très loin, et de façon très progressive, une transition vers le socialisme, est nulle et non avenue si elle n'entreprend pas, dès l'origine, d'amorcer le dépérissement de l'État, et si elle ne s'emploie pas, en chacune de ses étapes, à poursuivre et à mener à bien cet objectif avec une persévérance et une invention égales à celles dont elle doit faire preuve, par ailleurs, pour socialiser l'économie et pour révolutionner la culture*. Expérience nulle et non avenue, c'est-à-dire débouchant sur tout autre chose que le socialisme : par exemple, sur un socialisme étatique de type stalinien. Si l'on accepte cette thèse (dont j'entends bien qu'il faudra en renouveler la démonstration, après Marx), on prêtera, de plus, une grande attention à cette particularité française : toute avancée vers une socialisation des moyens de production qui se résoudrait, finalement, en une étatisation de ceux-ci, et qui ne s'accompagnerait d'aucun dépérissement de l'État, aboutirait en France, *compte tenu du caractère déjà hautement centralisé de l'appareil d'État*, à créer les conditions objectives d'un socialisme étatique particulièrement virulent. Les seules atténuations que cette thèse dramatique pourrait recevoir tiennent aux particularités de la formation idéologique française et du contexte international dans lequel mûrirait une telle entreprise. Particularités dont la nature, la pérennité et la portée seront à examiner ultérieurement.

Mais que signifie, au juste, ce dépérissement de l'État ? Trop de choses et trop complexes pour qu'on puisse les résumer en quelques lignes, tant que la nature et la dynamique mêmes de l'État restent à explorer. Je m'en tiendrai donc à l'importation — anticipée et à justifier plus tard — de quelques conclusions très partielles mais qui s'appliquent à ma présente hypothèse : la réforme des appareils par la gauche accédant au pouvoir, en France.

Il ne serait évidemment pas question d'aller, à grands pas prématurés, jusqu'au bout de cette « liberté (qui) consiste à transformer l'État, organisme qui s'est mis au-dessus de la société, *en un organisme entièrement subordonné à elle* », comme le souhaite Marx (105, 33). Pas question, non plus, de donner immédiatement satisfaction à Rosanvallon — qui ne sait peut être pas à quel point il est fidèle à Marx en notant que « l'autogestion se définit comme une appropriation sociale des moyens de pouvoir dans la société tout entière » (130, 17). Il ne serait même pas question d'envisager, de sitôt, la suppression des fonctionnaires *de métier* (187, 214).

Simplement, dans la période actuelle, en France, l'amorce très progressive d'une toute première étape vers le dépérissement de l'État consisterait à délester l'État central de toutes les attributions et ressources qui ne lui sont pas indispensables, pour les transférer vers les appareils étatiques décentralisés et soumis à une direction élective, ou vers des appareils semi-étatiques de *même nature*. Cela signifierait que l'État central devrait être à la fois *renforcé et affaibli*. *Renforcé* pour orienter, au mieux, la politique internationale et européenne, dans un environnement économique, politique et stratégique qui serait difficile (t. 2, n° 118). *Renforcé*, également, pour réaliser les réformes intéressant la structure économique et pour consolider la nouvelle alliance de classes dont la gauche devrait faire son assise durable. Mais *allégé* de ce que, d'ores et déjà, l'État central fait mal ou de ce qu'il pourrait faire dangereusement.

Ce qu'il pourrait faire dangereusement, ce serait de gérer le secteur nationalisé de façon telle que sa conversion en un MP 15 étatique-socialiste devienne possible (t. 2, n° 55), c'est-à-dire de le gérer à grand renfort de procédures étatiques et centralisées. Seul l'appareil bancaire devrait, pour un temps, être soumis à une tutelle assez vigilante : le temps qu'il expérimente son nouveau rôle, dans un environnement financier international chaotique. En revanche, l'autonomisation des firmes nationalisées, leur démocratisation interne et l'élaboration rapide d'une nouvelle articulation contrat/plan (t. 2, n° 108) devraient être les principes directeurs à suivre sans tarder, dans tout le secteur industriel et à étendre dès que possible au secteur bancaire et financier. Quant à ce que l'État fait mal *et dont il faut le distraire*, voilà qui nous ramène à la crise des appareils.

Le tout premier dépérissement de l'État central devrait se traduire par une renaissance et une revitalisation des collectivités locales et territoriales, dotées de directions électives (178, 46). L'agencement institutionnel, finalement retenu,

pourrait doser de diverses façons les rôles respectifs des communes – actuelles ou restructurées –, des départements et des régions, il pourrait modifier plus ou moins l'organisation des corps électifs qui les dirigent et qui devraient avoir vocation à les diriger plus souverainement encore. Mais ce qui importerait, ce serait de transférer à ces collectivités la plénitude des compétences et des ressources, en matière d'habitat, d'urbanisme, de transports en commun, de circulation, d'équipements publics d'usage local ou régional, etc., pour ne laisser à l'État central, en ces domaines, qu'un pouvoir financier global, en attendant que, le plus vite possible, la levée directe d'impôts convenables, par les nouveaux pouvoirs locaux, vienne réduire ce rôle financier central à une simple péréquation d'une fraction des impôts nationaux, destinée à pallier les inégalités objectives des capacités contributives locales. L'appareil des affaires locales et les éléments technico-domaniaux de l'appareil économique (n° 38) seraient donc les principaux objets de cette réforme. Mais, dans le même esprit, de nouveaux appareils semi-étatiques devraient également voir le jour, pour remplir la quasi-totalité des missions aujourd'hui exercées par l'appareil scolaire et par l'appareil d'assistance. L'État central, ses mécanismes bureaucratiques et ses solutions uniformisatrices ne peuvent porter remède à l'infortune de l'appareil scolaire. L'éducation du peuple par l'État, « chose absolument condamnable » (n° 67), pourrait être relayée par des unités nombreuses qui, selon leur nature, seraient gérées souverainement, à diverses échelles locales, par des institutions nouvelles, associant aux collectivités territoriales intéressées des corps électifs, à vocation spécifique. Un traitement analogue serait hautement recommandable pour l'appareil d'assistance, où la revitalisation et la rénovation d'institutions électives, dérivées de celles dont la Sécurité sociale avait été dotée en 1945, la réorganisation de l'aride chaos des caisses de retraite et la mise en place d'institutions aptes à prendre l'entière responsabilité de secteurs médico-hospitaliers, à compétence géographique bien définie, pourraient finalement converger, en association avec les collectivités locales d'échelle correspondante, vers le bâti d'appareils semi-étatiques, à directions électives, qui débarrasseraient l'État de son rôle de petite sœur des pauvres... Un traitement analogue serait non moins recommandable pour toute cette partie de l'appareil A.R.L (n° 33) que l'État manipule à des fins démagogiques et, notamment, pour la radio et la télévision : on y reviendra lors de l'étude des structures idéologiques (t. 1, n° 87).

Qu'en peu d'années l'État cesse d'être l'instituteur, l'informateur, l'ingénieur des ponts et chaussées et l'urbaniste qu'il est – ou qu'il prétend être – aujourd'hui, et que, dans le même temps, se bâtisse un vaste réseau de pouvoirs locaux associant, selon les besoins, des élus locaux à vocation générale et des élus issus de corps professionnels spécialisés ou de catégories spécifiques d'usagers, voilà ce que peut signifier une réelle démocratisation partielle de l'appareil d'État, *première étape vers le lointain dépérissement de l'État*. Mais point n'est besoin de tendre l'oreille, pour percevoir les objections que de telles orientations feraient lever. Elles se réduiraient vraisemblablement à trois thèmes majeurs : la défense des intérêts catégoriels ou corporatifs « lésés » ; la dénonciation préventive des abus, de la

gabegie et des désordres à attendre de telles réformes ; et, bien sûr, les périls économiques et financiers que celles-ci feraient courir au budget ou à l'équilibre économique national. L'aptitude de la nouvelle coalition politique à amorcer une réelle transition vers le socialisme s'apprécierait, notamment, à sa capacité de surmonter de telles objections. Car, s'il fallait capituler devant d'aussi légères difficultés, comment pourrait-on affronter, par la suite, les innombrables obstacles, de toute autre ampleur, que l'édification du socialisme rencontrerait sur sa route, aussi longue et sinueuse qu'elle puisse être...

Les intérêts corporatifs devraient relever d'un dosage convenable de préparation idéologique, de concessions économiques et d'habileté politique, c'est-à-dire d'une lutte de classes bien menée ; dosage d'ailleurs variable selon les cas : il faudrait bien affronter un jour le noyau dur de la médecine libérale qui est formé d'intérêts mercantiles, alors que les émois du corps enseignant requerraient plus d'intelligente compréhension.

La crainte des abus et des désordres, par contre, devrait être rigoureusement dénoncée. C'est l'alibi suprême du jacobinisme centralisateur. Ce que l'État fait centralement selon des règles uniformes serait, par nature, de qualité supérieure à ce que pourraient faire les maires et autres élus locaux « irresponsables », sans parler des dirigeants de ces « démembrements de l'État » qu'une Cour des Comptes, impavide, dénonce dans toute institution un peu originale. Quelle sottise ! Quelle dramatique sottise ! Si l'énorme urbanisation des vingt-cinq dernières années avait été conduite, souverainement, par les Dubedout, les Fréville, les Defferre, les Turc, les Canacos et bien d'autres maires (ou anciens maires) de cette qualité (et, on le notera, d'orientations politiques fort diverses), croit-on que le résultat pratique eût été de qualité inférieure et de coût financier supérieur, alors qu'on a « zuppé », « achélémisé », saturé et dégradé maintes villes et bourgades et qu'on a fait supporter au budget et aux capacités nationales d'épargne une charge très supérieure à celle que l'Allemagne, l'Angleterre ou la Suède ont dû exposer, toutes proportions gardées ? Certes, on aurait connu quelques beaux scandales locaux : spéculations, prévarications, dégâts irrémédiables des sites, etc. Mais la compétition politique les eût fait éclater au grand jour et le peuple des électeurs eût fini par y porter remède, le plus souvent. Faut-il, par contraste, s'interroger sur les immenses scandales nationaux et locaux que l'État central a couverts d'un voile pudique ? Faut-il penser que tous les maires de toutes les communes de la Côte d'Azur auraient pratiqué, de concert, une politique aussi aberrante que celle qui a bétonné presque tout ce littoral et son arrière-pays ? En politique, les erreurs de l'État central sont toujours des crimes, souvent des catastrophes, rarement des scandales, presque jamais des occasions de réforme et de progrès ; les erreurs de véritables pouvoirs locaux, immergés dans une société plus vaste, ne pourraient être que des enjeux politiques, donc des délits maîtrisables, des occasions de débats qui élèvent la vigilance du peuple et la responsabilité des élus.

Reste l'objection véritable, qui touche à la cohérence financière et économique, des actions décentralisées de pouvoirs autonomes. Mais c'est, précisément, un domaine où l'État central devrait garder une certaine compétence et prendre de nouvelles responsabilités. Sa compétence serait de répartir *globalement* les masses budgétaires et d'orienter, globalement ou sélectivement, le recours au crédit. Ses responsabilités nouvelles seraient, d'une part, de faire fonctionner une procédure démocratique de planification, pour orienter et coordonner les programmes régionaux, locaux et sectoriels (école, assistance) et assurer leur cohérence ; et, d'autre part, d'établir un nouveau style d'arbitrage politique, à l'égard des responsables électifs décentralisés. Le passage de la subvention-en-rondelles, du fond de tiroir, de l'arbitrage pré-électoral et des autres procédures par lesquelles l'État central maintient les maigres pouvoirs locaux en position de mendiants ou de clients, à un nouveau système où le refus de crédits nouveaux non planifiés mettrait *certaines pouvoirs locaux* en crise, mais où l'octroi global des dotations budgétisées et planifiées mettrait *tous les pouvoirs locaux* en position de responsabilité, est un passage qu'il faudrait apprendre à accomplir, non sans tâtonnements. Mais ce serait un passage essentiel : parallèlement à la démocratisation des entreprises (t. 2, n° 114), il marquerait une première étape, dans la conquête *directe* du pouvoir, par les classes populaires.

Les réflexions précédentes ne disent mot de divers autres appareils en crise, notamment de l'Église et de l'armée. Mais il n'y a rien à dire de l'Église, sinon que l'État devrait s'en désintéresser et finir de rompre, en douceur, les derniers liens qui l'unissent à elle. En douceur, parce qu'il serait stupide de ragaillardir de vieux patriotismes religieux-conservateurs, sous prétexte d'en finir très vite avec les indemnités dont jouit l'enseignement confessionnel et avec les séquelles du Concordat en Alsace-Lorraine. La conquête des chrétiens par la gauche mérite d'être poussée plus avant, dût la laïcité prendre patience. Au reste, il faudrait aussi s'interroger derechef sur les éventuelles vertus socialistes de ce qu'il est convenu d'appeler laïcité, mais cette question viendra en son temps (t. 1, n° 84).

Et l'armée ? L'étude du système mondial aidera à définir les missions internationales qui devraient être les siennes. Mais, ne l'oublions pas, l'armée est aussi, par sa branche policière comme par son dispositif général, l'essence même du rapport de domination, dans toute société divisée en classes – c'est-à-dire dans toute société dotée d'un État (n° 6). Il nous faudrait, donc, avoir déjà analysé la nature de la nouvelle alliance de classes, sur laquelle la gauche pourrait asseoir son pouvoir, et la nature du rapport de domination dont ce pouvoir serait l'agent, pour traiter de cette question sous son angle essentiel. En attendant que cette approche devienne accessible (t. 1, n° 39), force est de s'en tenir, plus superficiellement, à quelques remarques symptomatiques. Le coup d'État militaire, de modèle grec ou chilien ou de forme originale, hante les cauchemars de bien des hommes de gauche et, plus quotidiennement, leur allergie à la chose policière éveille leurs humeurs ou leurs craintes. Il faut donc parler clair : il serait inutile de rêver à une société sans armée ni police, car c'est là l'étape ultime du dépérissement de l'État ; il serait tout

aussi inutile de rêver aux gadgets institutionnels ou démocratiques qui garantiraient miraculeusement la stricte discipline républicaine des forces armées, *en toutes circonstances*, car il n'en est aucun ; il serait inutile, enfin, de fantasmer sur les provocations policières, les coups militaires, les commandos, le stade comme abattoir-à-militants et autres croque-mitaines. L'expérience politique initiale et chacun de ses prolongements requerraient une permanente attention aux appareils militaires et policiers, réactifs particulièrement sensibles aux luttes de classes dont le pays serait le siège.

Ni miracle républicain, ni cauchemars fascistes : il faudrait faire de bonne politique envers l'armée et envers la police, et actualiser sans cesse cette politique pour qu'elle demeure bonne. Vue d'aujourd'hui, cette bonne politique devrait combiner les éléments suivants. D'abord, sortir l'armée de son marasme, en lui assignant des missions précises et qui soient à sa portée. Ensuite, mettre ses moyens en harmonie avec ses missions. Au titre des moyens, il serait très dangereux – et si facile – de professionnaliser l'armée, en supprimant le service militaire ou en le laissant tomber en désuétude. L'étude – ultérieure – de la structure idéologique française me conduira, tout au contraire, à soutenir le projet d'un service *national* étendu à toute la jeune génération, hommes et femmes, projet dont le service *militaire*, masculin et féminin, ne serait que l'une des branches. Quoi qu'il en soit, le dosage des appelés et des professionnels, dans tous les corps d'armée, serait à organiser attentivement. Il devrait s'accompagner d'une large ouverture de l'armée sur la nation, par des moyens multiples : syndicalisation des officiers, sous-officiers et militaires professionnels, représentation démocratique des appelés, substitution des juridictions ordinaires à toutes les juridictions militaires, ouverture de l'armée au contrôle des élus nationaux et locaux. De telles orientations seraient à compléter par une sélection attentive de l'encadrement opérationnel et par un contrôle correct du stock des armes indispensables à l'intimidation des pouvoirs civils et des masses populaires, contrôle à concevoir selon des modalités plus populaires que policières. Les réticences techniques et corporatives de la hiérarchie militaire, à de telles immixtions dans le champ traditionnel de ses pouvoirs réservés, seraient insurmontables si des poussées démocratiques, de même ampleur sinon de même forme, ne se faisaient sentir en bien d'autres appareils d'État (et, notamment, dans le réagencement des affaires locales et de l'école), insurmontables, également, si la politique poursuivie ne se traduisait pas clairement par une revalorisation morale et politique de l'armée. Ces conditions dûment remplies, les réticences qui subsisteraient auraient à être résolues par les grands moyens politiques : enquêtes et débats publics, lois ou référendums ; car, il ne faut jamais oublier ce conseil de Marx, dénonçant l'État éducateur : « c'est, au contraire, l'État qui a besoin d'être éduqué d'une rude manière par le peuple » (105, 37). Et l'État, c'est d'abord l'armée – qu'il faut remettre en meilleure harmonie avec la nation, mais en lui faisant bien sentir où est la volonté populaire. Après quoi, tout serait à recommencer, d'étape en étape, avec la permanente vigilance, déjà dite.

Du côté de la police, il ne faut pas non plus caresser d'illusions, ni de craintes. La gauche au pouvoir, comme tout pouvoir, aurait besoin d'elle, et pas seulement pour régler la circulation. Une soumission plus effective des missions de police judiciaire au contrôle juridictionnel, un aménagement plus démocratique des missions de police administrative seraient certes recommandables. Mais le grand problème serait d'exercer le contrôle des opérations de maintien de l'ordre public. Dans ses principes administratifs, sinon toujours dans son encadrement, le dispositif actuellement en vigueur ne semble appeler, pour une première période, que des réformes assez peu importantes. Le vrai problème est d'aboutir à une élimination des violences indues, à l'occasion des manifestations, et à l'éradication des violences post-opératoires, si l'on peut dire. Les dernières relèvent de l'organisation du contrôle interne et, surtout, juridictionnel, des forces policières. Quant aux premières, ce serait sans doute un grand progrès que d'organiser systématiquement l'amalgame – ou en tout cas la coopération – des services d'ordre des organisations appelant à des manifestations légalement autorisées et des forces policières. Coopération qu'il conviendrait d'encourager, dès la préparation et l'organisation des manifestations, aussi bien que durant leur déroulement et leur dislocation. Le droit de manifestation et l'appareil policier seraient, en effet, appelés à coexister longtemps encore et le rapprochement pratique des hommes responsables de l'un ou de l'autre n'aurait que des avantages, y compris pour transformer le climat de l'activité policière.

Il conviendrait, en outre, de réfléchir à ceci : on se plaint, non sans raison, des atteintes fréquemment portées aux droits individuels dans notre société, atteintes dont les violences ou les ingérences policières, mais aussi les lenteurs et les sournoiseries de l'appareil judiciaire, ou les lourdeurs des autres appareils bureaucratiques, sont responsables, pour ce qui est de l'État. Et, pour y porter remède, on réclame volontiers des lois, des juges, un ou plusieurs *ombudsmen*, etc. Fort bien : je n'y vois que des avantages. Mais je crains que l'on cède à une illusion d'optique. Les droits individuels, bénéfique invention de la révolution démocratique bourgeoise, n'existent que si des forces sociales, convenablement agencées, les soutiennent activement, tant dans leur principe que dans les cas précis où ils sont violés. Au XIX^e siècle, siècle d'or des droits individuels pour les « bourgeois » qui avaient les moyens, les savoirs, les relations et les loisirs requis pour les soutenir, ces droits s'évanouissaient à mesure que l'on pénétrait dans les masses populaires : la loi ne les en privait pas toujours, mais l'ignorance et l'impuissance les en privaient de fait. L'un des effets bénéfiques du syndicalisme a été justement d'apporter un modeste concours à la défense de certains droits individuels. Le peuple a acquis des droits, non par le dire des codes, mais par la mise en force de droits qui, jusque-là, n'avaient, pour lui, qu'une existence virtuelle. En d'autres termes, c'est la conquête et l'exercice des droits collectifs dont les syndicats, les partis et les associations sont les garants qui donnent, par ricochet, une meilleure garantie aux droits individuels. Si bien que le renforcement de toutes ces associations – y compris par d'abondantes aides financières et matérielles, émanant de l'État et des pouvoirs locaux rénovés – serait l'une des clés

d'une réelle démocratisation de la société française. Un tel renforcement serait tout aussi indispensable pour donner forme et force à tous les intérêts sociaux et pour assurer la continuité des mouvements sociaux (n° 20), c'est-à-dire pour constituer les classes sociales en forces politiques effectives. *Il n'est pas d'autre moyen de civiliser les luttes de classes, que de leur offrir des exutoires dûment institutionnalisés, ce qui suppose une puissante expression autonome de leurs intérêts distinctifs.* Si notre société veut échapper – autant qu'il dépend d'elle-même – aux soubresauts chaotiques des luttes sournoises et sauvages, il lui faut favoriser l'expression et la représentation de tous les intérêts distincts et contradictoires dont elle est nécessairement tissée, parce qu'elle est, et demeurera longtemps encore, une société divisée en classes. Une immense explosion de vie associative serait la chance historique du socialisme démocratique. Encore faudrait-il que les partis qui sont l'élément principal du système des associations, mais aussi l'élément qui prétend monopoliser la représentation politique, sachent, pour leur part, faire place à une telle poussée, en inventant de nouvelles formes d'organisation, ouvertes, décentrées, disponibles à toutes les coopérations et à tous les « contrats socialistes ». La tradition léniniste ne prédispose pas le parti communiste français à une telle ouverture, incompatible avec son « centralisme démocratique » (n° 23). Si bien que le parti socialiste pourrait connaître, ici, sa chance historique, s'il savait inventer le parti de type nouveau, nécessaire pour l'édification progressive d'une société socialiste démocratique : c'est l'avenir que je lui souhaite.